

1. [Accueil](#)
2. Entity Print

Rapport

[Banque de France](#)

Rapport annuel de la Banque de France 2022

22 Mars 2023

Fronton - Banque de France - la Vrillière

La Banque de France recense dans son Rapport annuel les actions mises en œuvre au cours de l'année pour remplir ses trois missions fondamentales : stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société. Elle y présente également les actions réalisées par les femmes et les hommes qui la composent, en mettant l'accent sur sa responsabilité sociale et environnementale. Enfin, elle communique sur sa gestion financière et les comptes de l'exercice.

Avant-propos du gouverneur

Par François Villeroy de Galhau

Notre pays et notre continent ont été durement éprouvés en 2022 par la guerre qui a frappé aux portes de l'Europe, entraînant une crise énergétique et des conséquences économiques en chaîne. Dans ce contexte, la Banque de France a agi avec une grande détermination pour amortir les difficultés et combattre l'inflation. Maintenir l'économie sur un cap favorable requiert cependant, plus encore que des protections, une adaptation durable à la nouvelle donne. L'enjeu est donc de réussir trois grandes transformations : la transformation énergétique et climatique, la transformation numérique et celle du travail. Le rapport annuel rend hommage à l'action en ce sens des plus de 9 000 femmes et hommes de la Banque de France. Contrairement à l'image trop répandue d'un service public « confortable », en 2022 encore ils ont fait face à des défis sans précédent, tenu bon, innové. Nous continuerons à exiger beaucoup d'eux : c'est l'honneur même du service à tous nos publics. Mais dans le même temps, nous avons recruté – plus de 500 nouveaux talents en 2022 –, investi dans notre informatique et notre immobilier, promu les carrières et reconnu les mérites. Que toutes et tous soient ici chaleureusement remerciés.

« S'adapter, se transformer, accompagner : la Banque de France au service des Français »

François Villeroy de Galhau

Gouverneur de la Banque de France

L'année 2022 a été caractérisée par la résistance de l'économie aux conséquences de l'invasion russe en Ukraine. En 2022, la croissance française s'est avérée meilleure que redouté, et a atteint 2,6 %, même si elle a nettement ralenti en fin d'année. Cette résilience vaut également pour la zone euro avec une croissance de 3,5 %. Mais, après une décennie d'inflation trop basse et même un risque de déflation en 2020, l'inflation est

revenue. À 5,9 % en France en moyenne annuelle, et 8,4 % en zone euro, elle est au-dessus de notre objectif. C'est également la première préoccupation de nos concitoyens. La propagation de l'augmentation des prix de l'énergie et de certains produits alimentaires à de nombreux secteurs économiques a nécessité une réaction déterminée de la politique monétaire.

Une inflation qui s'installerait durablement serait en effet le pire ennemi de la confiance, et donc de la croissance. Notre engagement au titre de la **stratégie monétaire** est de la ramener vers 2 % d'ici fin 2024 à fin 2025, c'est-à-dire à un horizon de deux ans qui est le délai d'action de la politique monétaire. Cela a conduit à augmenter rapidement les taux d'intérêt, depuis – 0,5 % au premier semestre 2022 jusqu'à 3 % en mars 2023. Ce relèvement des taux se transmet aux conditions de financement de l'économie de façon progressive et ordonnée.

Le système financier français s'est révélé robuste face aux risques posés par le ralentissement économique, et capable d'assurer le financement de l'économie dans de bonnes conditions. Cette **stabilité financière** a ainsi permis d'absorber les chocs liés à l'intensification des risques géopolitiques, de se renforcer face aux menaces cyber, tout en incorporant des informations extra-financières visant à favoriser des financements durables. Dans le domaine financier, nous avons aussi veillé à accompagner la transformation numérique avec l'objectif d'encourager l'innovation tout en préservant un accès équitable et protecteur aux consommateurs. Cependant, face à l'évolution heurtée du marché des cryptoactifs, une vigilance extrême reste de mise. La Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) promeuvent une réglementation coordonnée au niveau international, fondée sur le principe « mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles ». Nous avons également continué à préparer la possible monnaie de demain, l'euro numérique, qui s'ajouterait aux billets en proposant une nouvelle solution de paiement.

La Banque de France se distingue des principales autres banques centrales par l'importance de ses missions de **services à l'économie et à la société** : ses activités auprès des ménages et des entreprises, au plus près du terrain, portent sur la gestion des dossiers de surendettement, le droit au compte bancaire et à l'accès aux moyens de paiement, la cotation d'entreprises ou la médiation du crédit. Nous avons poursuivi la mise à disposition d'outils numériques de diagnostic à destination des entreprises. Mais la guerre en Ukraine a rappelé l'urgence de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, et donc de réussir la transformation énergétique. Pour accompagner l'économie dans cette transformation, nous développons un indicateur climat permettant de mesurer le degré d'avancement des entreprises vers la transition climatique.

Notre capacité à remplir nos missions et à innover s'inscrit dans la mise en œuvre de notre plan stratégique **Construire Ensemble 2024**. Fin 2022, notre plan a été actualisé pour marquer la priorité du défi de l'inflation et regrouper nos actions autour de quatre impératifs :

1. **Ancrer** la stabilité ;
2. **Anticiper** l'innovation ;
3. **Accompagner** nos concitoyens ;
4. **Attirer** les talents.

Avec les femmes et les hommes de la Banque de France comme de l'ACPR, nous partageons l'ambition de construire une des meilleures banques centrales de l'Eurosystème, et un des meilleurs services publics de France. Dans ces temps de grande incertitude, nous voulons plus que jamais être une institution de confiance au service des Français.

[Rapport annuel 2022 | Banque de France](#)

Off

Chiffres clés : l'action de la Banque de France en 2022

La Banque de France en 2022, c'est :

3

missions : stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société

5

valeurs : indépendance, expertise, performance durable, ouverture, solidarité

105

unités permanentes

9 103

salariés (équivalent temps plein)

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et ses répercussions en Europe, qui ont affecté l'ensemble de l'économie et provoqué beaucoup d'incertitudes. À peine sorti de la crise Covid, notre pays a fait preuve d'une forte résilience, avec une croissance atteignant 2,6 % et un taux de chômage ramené à 7,2 %

Mais la dette publique de la France représente 112 % du PIB et l'inflation s'est élevée en moyenne à 5,9 %.

Face à cette situation contrastée, et dans le contexte d'inquiétude écologique et de préoccupations sociale, **quelle a été l'action de la Banque de France ?**

1. Le soutien à l'économie grâce à la politique monétaire

- **Augmentation du prix de l'énergie, puis propagation de l'inflation aux autres secteurs**
- **Accélération de l'inflation**
- **Résistance de l'activité en France**
- **Normalisation de la politique monétaire : réaction déterminée pour ramener l'inflation vers 2 %**
 - Interruption des programmes d'achats de titres
 - en avril pour le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP)
 - en juillet pour ceux du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP)

- recalibrage en octobre des conditions des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*targeted longer-term refinancing operations*, TLTRO)
- Remontée des taux directeurs
 - Le 21 juillet, l'Eurosystème officiellement cessé d'annoncer la trajectoire à moyen terme de ses taux directeurs (*forward guidance*)
 - Une politique monétaire plus réactive avec une prise de décision réunion par réunion
 - Juillet : première remontée des taux de 50 points de base (pdb, soit 0,5 %)
 - Septembre : remontée des taux de 75 pdb
 - Novembre : remontée des taux de 75 pdb
 - Décembre : remontée des taux de 50 pdb
 - Taux de la facilité de dépôt alors porté à 2,00 %

- **Normalisation des conditions de financement**

1,3%

Coût des crédits bancaires en décembre 2021 (sociétés non financières)

3,2%

Coût des crédits bancaires en décembre 2022 (sociétés non financières)

1,1%

Coût des crédits bancaires en décembre 2021 (ménages français)

2. Résilience du système financier français

- **Guerre en Ukraine** : apport de l'expertise technique et opérationnelle afin d'assurer la préparation et la mise en oeuvre des sanctions financières contre la Russie
- **Crise de l'énergie** : renforcement de la surveillance des expositions des acteurs français sur ces marchés
- **Risque cyber** : rôle proactif dans la mise en oeuvre du règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique (*Digital Operational Resilience Act*, DORA)
- **Incertitude du contexte macroéconomique et financier** : des banques et assurances solides, mais des précautions nécessaires

3. Numérisation de la finance

- **Taille du marché des cryptoactifs divisée par près de trois** par rapport à son pic de novembre 2021 : 800 milliards de dollars de capitalisation
- **Dotation par l'Union européenne d'un premier texte réglementaire sur les cryptoactifs** : Le règlement européen sur les marchés de cryptoactifs (*Markets in Crypto-Assets*, MiCA)
- **Poursuite des travaux de l'Eurosystème en matière de monnaie numérique de banque centrale** (MNBC)

4. Défi de la transition numérique

- **La Banque de France et l'ACPR accentuent l'attention sur les risques liés au changement climatique**
 - L'exercice du Mécanisme de supervision unique (MSU) a souligné le besoin pour les banques d'accélérer leurs efforts pour développer leur cadre de tests de résistance climatique
 - Conduite par L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) de son premier exercice de stress test climatique
 - Premiers travaux de supervision des informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) publiées par les institutions financières, conformément aux obligations européennes et françaises
 - Objectif de réorientation des flux de capitaux vers des activités économiques durables en améliorant l'information fournie aux épargnants sur les caractéristiques ESG des supports d'investissement

5. Surveillance des pratiques de marché pour la protection de la clientèle

- **Contrôles notables en 2022** :
 - Modalités de commercialisation des contrats d'assurance-vie
 - Frais facturés aux épargnants
 - Respect du plafonnement des frais bancaires facturés à la clientèle en cas d'incident de fonctionnement de compte
 - Libre choix d'assurance emprunteur pour un crédit immobilier
 - Pôle commun avec l'Autorité des marchés financiers (AMF)
 - Site Internet « Assurance Banque Épargne Info Service » : plus de millions de pages vues

1 135

noms de sites ou acteurs non autorisés sur listes noires

6. Sur le territoire national, un service public pour l'ensemble des ménages et des entreprises

- **Accompagnement des entreprises**

22

niveaux d'appréciation du risque (nouvelle échelle de cotation)

308348

entreprises non financières (essentiellement des PME)

2 180

dossiers sur demande (médiation du crédit)

10 232

emplois préservés dans 860 entreprises

1 000

start-up ayant bénéficié d'un accompagnement de financement

• **Protection des personnes financièrement fragiles**

113081

dossiers de surendettement déposés

+800000

personnes éligibles à l'offre spécifique « clientèle fragile »

+6M

de clients éligibles au plafonnement de leurs frais d'incidents

• **Une communication plus accessible**

500000

contacts Internet et réseaux sociaux (rencontres de la politique monétaire)

9M

de pages vues sur les supports d'éducation financière des publics (EDUCFI)

650

ateliers auprès de 5 300 jeunes en insertion professionnelle dans plus de 200 structures

80 000

élèves de 4^e ou 3^e ayant reçu leur passeport Educfi à l'issue d'une formation sur l'éducation financière

114

ateliers auprès de 1 200 personnes en situation d'illettrisme et leurs accompagnants

Tous les chiffres clés du Rapport annuel

[Rapport de la Banque de France 2022 - Chiffres clés... \(PDF - 3 Mo\)](#)

Off

1. Stratégie monétaire

Les différentes missions de la Banque de France

1. Préserver un bien public majeur, une monnaie stable : participation à l'élaboration de la politique monétaire décidée en Conseil des gouverneurs ; mise en oeuvre des décisions de politique monétaire ; analyse des statistiques et établissement des prévisions économiques pour donner l'éclairage nécessaire.

2. Assurer la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes : impression des billets de la série Europe, dotés de signes de sécurité innovants ; mise en circulation des billets et entretien, de la monnaie fiduciaire ; sécurité et innovation pour l'ensemble des moyens de paiement ; maintien de la monnaie centrale comme ancre du système de paiement.

3. Conforter notre rôle de banque centrale des marchés : gestion des réserves de change de l'État ; surveillance du bon fonctionnement ; des marchés de capitaux pour une place financière de Paris sûre et performante.

Les temps forts de 2022

[Christine Lagarde 20 ans euro](#)

[Rencontre internationale sur la gestion des réserves.PNG](#)

[Harvesh Seegolam.PNG](#)

[Rencontres de la politique monétaire 2022.PNG](#)

[Projections macroéconomiques France 2022-2025 \(décembre 2022\) | Banque de France](#)

[Chamalières.PNG](#)

Et aussi :

- **31 mars** : Fin des achats d'actifs effectués dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie.
- **9 juin** : Le Conseil des gouverneurs décide d'arrêter au 1^{er} juillet les achats d'actifs au titre du programme d'achats d'actifs ([asset purchase programme](#), APP).
- **12 juillet** : Publication de la lettre du gouverneur au Président de la République, intitulée [Comment réduire l'inflation ?](#)
- **27 juillet** : Première hausse des taux directeurs (+ 50 points de base).
- **27 août** : Discours du gouverneur à Jackson Hole, intitulé « Politique monétaire post-pandémie : équilibre entre science et art, prévisibilité et réactivité ».
- **14 septembre** : Deuxième hausse des taux directeurs (+ 75 points de base).
- **11 octobre** : Discours du gouverneur à l'Université de Columbia, intitulé « Quel narratif de politique monétaire après la forward guidance ».
- **2 novembre** : Troisième hausse des taux directeurs (+ 75 points de base).
- **21 décembre** : Quatrième hausse des taux directeurs : les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal sont portés à respectivement 2,00 %, 2,50 % et 2,75 %.

+2,6%

Croissance d'activité

+5,9%

Inflation IPCH en France

+8,4%

Inflation IPCH en zone euro

+2,05%

Taux d'intérêt moyen des nouveaux crédits à l'habitat des ménages, en décembre

4

Hausse de taux d'intérêt de la banque centrale

Normaliser la politique monétaire pour revenir vers la stabilité des prix

Après la vigoureuse reprise de l'activité en 2021, le renchérissement des prix de l'énergie provoqué par l'invasion de l'Ukraine a conduit à une accélération de l'inflation, d'une ampleur inédite depuis plusieurs décennies. Pour y faire face, l'Eurosystème – dont la Banque de France fait partie – a normalisé la politique monétaire en interrompant ses programmes d'achats de titres et en relevant ses taux d'intérêt.

1. Malgré l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la forte accélération de la hausse des prix, l'activité a résisté en 2022

Les prix ont augmenté en 2022 à un rythme qui n'avait plus été observé depuis des décennies, que ce soit aux États-Unis ou en zone euro. L'année précédente, l'inflation avait d'abord été portée par les perturbations de l'offre liées à la pandémie de Covid-19. En 2022, la forte hausse des prix de l'énergie qui a suivi l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est, au fil des mois, propagée aux biens et aux services.

Un retour généralisé de l'inflation

Une généralisation de l'inflation aux États-Unis, en zone euro et au Royaume-Uni

La reprise économique post-Covid a engendré une remontée du prix du pétrole et des matières premières ainsi que des goulets d'étranglement du côté de l'offre, provoquant une hausse des prix à l'échelle mondiale à partir du milieu de l'année 2021. Ces facteurs, toujours à l'oeuvre au premier semestre 2022, ont été renforcés par la crise énergétique depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février.

Aux États-Unis, le choc initial de demande qui avait relancé l'inflation dès 2021 est en train de s'estomper. La poursuite du resserrement monétaire et la baisse de la demande ont permis de ralentir le rythme d'augmentation des prix de l'énergie et des biens, et le pic d'inflation semble avoir été atteint au début de l'été 2022.

En zone euro, l'inflation essentiellement liée aux importations en 2021 a subi un choc supplémentaire en 2022 lors de l'invasion de l'Ukraine, qui a poussé à la hausse les prix de l'alimentation ainsi que ceux du gaz et de l'électricité. Si l'inflation reste encore aujourd'hui principalement importée, on constate une hausse des prix des services, encore modérée mais qui pourrait s'accélérer dans les mois à venir. Les prévisions tablent sur un pic du taux d'inflation en zone euro au premier semestre 2023.

Le Royaume-Uni subit lui aussi un choc inflationniste provoqué par les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentation et par un marché du travail sous tension, conduisant à de fortes augmentations des salaires.

Que ce soit aux États-Unis, en zone euro ou au Royaume-Uni, à la fin de 2022, le niveau général des prix à la consommation a augmenté d'environ 16 % depuis février 2020.

Image Rapport BDF 2022 Graphique 1 - Inflation cumulée

Description Le graphique propose une observation de l'inflation cumulée sur les périodes février 2020-décembre 2022 aux États-Unis, en zone euro et au Royaume-Uni, sur la base 100 = février 2020. Constatations : - hausse des prix à l'échelle mondiale à partir du milieu de l'année 2021 en lien à la reprise économique post-covid, facteur toujours à l'œuvre au premier semestre 2022. A la fin 2022, le niveau général des prix à la consommation a augmenté d'environ 16 % aux États-Unis, en zone euro ou au Royaume-Uni. - États-Unis : le choc initial de demande qui avait relancé l'inflation dès 2021 s'estompe, pic d'inflation au début de l'été 2022. - Zone euro : inflation essentiellement liée aux importations en 2021, et choc supplémentaire en 2022 lors de l'invasion de l'Ukraine, prévisions du pic du taux d'inflation au premier semestre 2023. - Royaume-Uni : choc inflationniste provoqué par les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentation et par un marché du travail sous tension, conduisant à de fortes augmentations des salaires.

Inflation cumulée (base 100 = février 2020)

Note : Dernier point à décembre 2022.

Sources : Nationales.

L'activité en 2022 en zone euro et les perspectives

En 2022, des forces contraires ont profondément affecté l'activité en zone euro. La réouverture de certaines activités, notamment de services, telles que l'hébergement, la restauration ou le tourisme, a soutenu la croissance et l'emploi jusqu'au troisième trimestre, particulièrement dans les économies du pourtour méditerranéen. Toutefois, l'envolée des prix de l'énergie (gaz et électricité principalement) a pesé sur la confiance des ménages et nourri une forte incertitude dans les entreprises.

D'abord tirée par les prix de l'énergie, l'inflation n'a cessé de progresser sur l'année. Elle s'est propagée aux autres postes de consommation (alimentation, biens manufacturés et services) en raison de la hausse du coût des intrants et des salaires. L'inflation totale et l'inflation sous-jacente, qui exclut la composante énergie et alimentation, ont atteint en 2022 des niveaux sans précédent depuis la création de l'euro, à respectivement + 8,4 % et + 3,9 %.

Malgré la mise en place d'importants dispositifs budgétaires pour soutenir le pouvoir d'achat, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ont marqué le pas au cours des derniers mois de 2022. Même si la croissance de la zone euro s'est élevée, globalement, à 3,5 % en 2022, l'activité a stagné au quatrième trimestre, avec [0,1 % de croissance](#).

L'activité devrait continuer à ralentir au cours des premiers mois de l'année 2023, avant de repartir d'ici la mi-année. Elle serait soutenue par la reprise de l'investissement, notamment grâce à la facilité pour la reprise et la résilience, et par le rebond de l'activité économique mondiale. La croissance s'établirait à 0,5 % en 2023 pour la zone euro, selon les prévisions de l'Eurosystème de décembre 2022. Après une baisse importante de plus de 2 points de pourcentage, l'inflation s'établirait, quant à elle, à environ 6 % en 2023 et resterait encore supérieure à la cible de 2 % en 2024.

En France : résistance de l'activité en 2022 et résilience attendue en 2023

L'activité a résisté en 2022

La croissance du PIB est demeurée soutenue en France en 2022, à 2,6 % en moyenne annuelle, en raison d'un fort rebond post-Covid amorcé au second semestre 2021. Sous l'effet de la suppression des dernières restrictions sanitaires, profitant à certains secteurs économiques, comme les services marchands, le PIB a augmenté de 0,5 % au deuxième trimestre 2022, puis de 0,2 % au troisième trimestre. L'activité a ensuite ralenti au quatrième trimestre, avec une croissance de 0,1 %.

La perspective d'un ralentissement en 2023 puis d'une reprise en 2024-2025

L'activité devrait connaître un ralentissement marqué en France en 2023 : la croissance annuelle du PIB s'établirait à 0,3 % selon [nos projections de décembre 2022](#). En dépit du fort soutien public au pouvoir d'achat des ménages, les composantes de la demande intérieure pâtiraient du choc extérieur causé par la guerre en Ukraine. En effet, la diffusion de ce choc à l'ensemble des prix maintiendrait l'inflation à un niveau toujours élevé en 2023, avec un pic au premier semestre, pesant sur le pouvoir d'achat et donc sur la consommation. Ce fort niveau d'inflation contribuerait également à la dégradation des marges des entreprises, qui entraînerait à son tour un net ralentissement de l'emploi. Cette projection est toutefois entourée d'une large incertitude, que nous traduisons par un intervalle allant de - 0,3 % à + 0,8 % pour nos projections de croissance. Une récession ne peut donc être exclue, mais elle serait limitée et temporaire si elle survenait.

Une fois passé le pic des tensions sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie, la phase de reprise démarrerait en 2024, où la croissance annuelle du PIB serait de 1,2 %. Cette expansion gagnerait en vigueur en 2025. Le niveau du PIB se rapprocherait progressivement de sa tendance pré-Covid, même si un écart substantiel demeure, par rapport à cette tendance, à l'horizon de la projection.

Image

Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine (volumes à prix chaînés, base 100 = T4 2019)

Description Le graphique propose une observation du niveau du PIB réel en comparaison de la projection hors crise covid et guerre en Ukraine, volumes à prix chaînés, sur la base 100 = T4 2019. 2 projections proposées : projection de décembre 2022 et projection hors crise covid et guerre en Ukraine correspondant à la publication de décembre 2019 prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice, accessible depuis ce lien : <https://publications.banque-france.fr/projections-macroeconomiques-decembre-2022> Observation : en 2022 croissance du PIB soutenue à 2,6 % en moyenne annuelle, augmentation du PIB de 0,5 % au deuxième trimestre 2022, puis de 0,2 % au troisième trimestre, puis ralentissement au quatrième trimestre, avec une croissance de 0,1 %. Projection : ralentissement en 2023, soit une croissance annuelle du PIB s'établirait à 0,3 % selon nos projections de décembre 2022, accompagné d'une inflation maintenue à un niveau toujours élevé en 2023 avec un pic au premier semestre. Mais la projection est incertaine, avec un intervalle allant de - 0,3 % à + 0,8 % pour nos projections de croissance. La phase de reprise démarrerait en 2024 avec une croissance annuelle du PIB de 1,2 %, se rapprochant de la tendance pré-covid.

Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine (volumes à prix chaînés, base 100 = T4 2019)

Note : La projection hors crise Covid et guerre en Ukraine correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

2. Notre action pour revenir vers la cible d'inflation de 2 %

La lutte contre l'inflation est notre responsabilité et l'objectif premier de notre mandat

L'Eurosystème a pour objectif la stabilité des prix, entendue comme une inflation de 2 % à moyen terme. Les risques de déflation entre 2014 et 2021, renforcés par l'émergence de la pandémie de la Covid en 2020, ont nécessité une politique monétaire très accommodante :

- les taux d'intérêt ont été amenés à des niveaux historiquement bas pour assurer des conditions de financement favorables aux ménages et aux entreprises ;
- la mise en place des programmes d'achats de titres par les banques centrales de l'Eurosystème a permis d'injecter la liquidité nécessaire au bon fonctionnement de l'économie.

En 2022, la résurgence de l'inflation et sa propagation à de nombreux biens et services, avec les conséquences mentionnées précédemment de baisse du pouvoir d'achat pour les ménages et de profitabilité pour les entreprises, ont exigé, et exigent toujours, une réaction déterminée pour la ramener vers 2 %. Cela a conduit à un changement d'orientation de la politique monétaire par rapport à celle qui avait été menée jusqu'alors et pendant près d'une décennie. La normalisation de la politique monétaire en 2022 est la première étape de cette lutte contre l'inflation. Elle sera suivie d'une deuxième étape en 2023, avec la poursuite de la hausse des taux directeurs et la réduction de la taille du bilan de l'Eurosystème.

Le retrait des mesures non conventionnelles et les hausses de taux directeurs

En 2022, l'action monétaire de l'Eurosystème a d'abord été marquée par l'abandon progressif des mesures de soutien mises en place à partir de 2015 pour lutter contre une inflation trop basse, puis renforcées en 2020 pour contrer les impacts négatifs de la crise sanitaire sur l'économie et l'inflation. Les achats nets d'actifs ont été arrêtés en avril pour ceux qui avaient été menés dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP), et en juillet pour ceux du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP).

Les conditions des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*targeted longer term refinancing operations*, TLTRO) ont été recalibrées en octobre, contribuant à la normalisation des coûts de financement des banques et éliminant les obstacles au remboursement volontaire de ces opérations. La réduction des encours de TLTRO participe à la réduction du bilan de l'Eurosystème.

Par ailleurs, le 21 juillet, l'Eurosystème a officiellement cessé d'annoncer la trajectoire à moyen terme des taux directeurs de la Banque centrale (orientation prospective ou *forward guidance*). Face à l'incertitude géopolitique et économique, nous sommes passés à une politique monétaire plus réactive : la prise de décision se fait réunion par réunion et se fonde sur l'analyse de l'évolution des indicateurs économiques.

L'arrêt progressif des mesures non conventionnelles a été suivi par la remontée des taux directeurs. Une première remontée des taux de 50 points de base (pdb, soit 0,5 %) a pris effet le 27 juillet, mettant fin à près d'une décennie de taux directeurs négatifs. Cette augmentation a été suivie de deux remontées de 75 pdb, effectives les 14 septembre et 2 novembre, et d'une remontée supplémentaire de 50 pdb effective le 21 décembre, le taux de la facilité de dépôt étant alors porté à 2,00 %.

Une stratégie monétaire déployée par étapes

En cessant d'acheter des actifs et donc d'augmenter la taille de son bilan, puis en remontant progressivement les taux directeurs, l'Eurosystème a mis fin à l'accommodation monétaire exceptionnelle des années de trop faible inflation, qui assurait des conditions de financement extrêmement favorables. Fin 2022, le taux de la facilité de dépôt a atteint le niveau qu'on estime être celui du « taux neutre » nominal, niveau d'équilibre théorique auquel il n'y a ni accélération ni ralentissement de l'inflation.

Image

Rapport BDF 2022 Graphique 3 - Taux directeurs et bilan de l'Eurosystème

Description Le graphique propose une observation de l'évolution des taux directeurs et bilan de l'Eurosystème sur la période 2007-2022 avec 5 mesures : Le taux à court terme en euros (€STR) Les opérations principales de refinancement (MRO) La facilité de dépôt (DFR) La facilité de prêt marginal (MLF) Le total du bilan de l'Eurosystème (échelle de droite)

Taux directeurs et bilan de l'Eurosystème (échelle de gauche : en % ; échelle de droite : en milliards d'euros)
Source : Banque centrale européenne.

Les taux d'intérêt directeurs sont le principal instrument pour mettre en oeuvre les orientations de la politique monétaire de l'Eurosystème. Le Conseil des gouverneurs a ainsi décidé, lors de la réunion du 15 décembre 2022 – compte tenu des révisions à la hausse des perspectives d'inflation –, de continuer à relever les taux d'intérêt, sensiblement et à un rythme régulier. L'objectif est d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers notre objectif de 2 % à moyen terme. Avec le temps, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux restrictifs permettra de réduire l'inflation en freinant la demande, et d'éviter le risque d'une dérive persistante, à la hausse, des anticipations d'inflation.

En complément, en décembre, lors de la même réunion, le Conseil des gouverneurs a annoncé la réduction à un rythme mesuré et prévisible, à partir de début mars 2023, du portefeuille de titres acquis dans le cadre des opérations de politique monétaire.

3. Après avoir été exceptionnellement favorables, les conditions de financement se normalisent

Les taux des crédits remontent progressivement pour les particuliers et pour les entreprises, à partir d'un point historiquement bas

Après plusieurs années de taux nominaux et réels historiquement bas, les taux d'intérêt bancaires ont remonté progressivement en 2022. Le coût des crédits bancaires aux sociétés non financières a augmenté en France d'environ 191 points de base (pdb) entre décembre 2021 (1,3 %) et décembre 2022 (3,2 %), une progression inférieure à celle qui est observée en Allemagne (+ 225 pdb) ou en Espagne (+ 213 pdb). Le coût du financement des entreprises sur les marchés financiers a augmenté plus rapidement en 2022 que le coût du financement bancaire. Cela concerne surtout les grandes entreprises.

Parallèlement, le coût des crédits bancaires aux ménages français s'est accru. Partant d'un point bas en décembre 2021 (1,1 %), le taux moyen des crédits à l'habitat a atteint 2,05 % en décembre 2022, une remontée nettement plus progressive que dans la plupart des autres pays européens. Cette hausse ne touche que les nouveaux crédits, puisque les crédits immobiliers déjà souscrits sont dans leur quasi-totalité à taux fixe.

L'augmentation des derniers mois, généralement plus progressive et plus faible que dans les autres pays européens, rapproche les niveaux de taux de leur moyenne de moyen terme, et reflète le retour à une situation normalisée.

Image

Taux d'intérêt des nouveaux crédits aux sociétés non financières et à l'habitat des ménages

Description Ces deux graphiques proposent une observation des taux d'intérêt des nouveaux crédits en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et dans la zone euro, sur la période 2017-2022 avec deux points de comparaison : Les taux d'intérêt des nouveaux crédits aux sociétés non financières Ceux à l'habitat des ménages Lecture : en 2022 les taux d'intérêt bancaires ont remonté progressivement après plusieurs années de taux nominaux et réels bas : le coût des crédits bancaires aux sociétés non financières a augmenté en France d'environ 191 points de base (pdb) entre décembre 2021 (1,3 %) et décembre 2022 (3,2 %), une progression inférieure à celle qui est observée en Allemagne (+ 225 pdb) ou en Espagne (+ 213 pdb). Le coût du financement des entreprises sur les marchés financiers a augmenté plus rapidement en 2022 que le coût du financement bancaire. Le coût des crédits bancaires aux ménages français s'est accru. Partant d'un point bas en décembre 2021 (1,1 %), le taux moyen des crédits à l'habitat a atteint 2,05 % en décembre 2022, une remontée nettement plus progressive que dans la plupart des autres pays européens. L'augmentation des derniers mois, généralement plus progressive et plus faible que dans les autres pays européens, rapproche les niveaux de taux de leur moyenne de moyen terme, et reflète le retour à une situation normalisée.

Taux d'intérêt des nouveaux crédits aux sociétés non financières et à l'habitat des ménages

Note : Dernier point à décembre 2022.

Source : Banque centrale européenne.

Une bonne résistance des ménages et des entreprises face au choc énergétique

Dans le cadre de la gestion, pour le compte de l'État, de la procédure de surendettement – visant à apporter des solutions aux difficultés des particuliers surendettés –, la Banque de France dispose de données qui permettent d'apprécier la situation financière des ménages. En 2022, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement a reculé par rapport à 2021, ce qui confirme la baisse tendancielle de ces situations difficiles (cf. chapitre Services à l'économie et à la société).

En 2022, les entreprises ont également moins fait appel aux services de médiation du crédit qu'en 2021. Nous devons toutefois rester vigilants : la dette nette des entreprises françaises – mesurée par le total des crédits bancaires et des titres de dette diminués de leur trésorerie (y compris les titres d'organismes de placement collectif, OPC) – a graduellement augmenté d'environ 83 milliards d'euros en 2022 (en cumul sur 12 mois). Cette hausse traduit l'accroissement du recours au crédit d'équipement, mais également le dégonflement de la trésorerie accumulée lors de la période Covid.

4. La monnaie sous toutes ses formes

Le lancement du Comité national des moyens de paiement et la création de la direction générale des Moyens de paiement

Le Comité national des moyens de paiement (CNMP) a été créé le 4 octobre 2022. Il coordonne les organisations et les innovations concernant tous les moyens de paiement, y compris les espèces. Le comité est présidé par la Banque de France et rassemble les administrations, les professionnels des paiements, et les représentants des consommateurs et commerçants.

Le Comité a d'ores et déjà émis des préconisations afin de garantir la disponibilité de moyens de paiement inclusifs et de qualité aux personnes en situation de handicap ou éloignées du numérique.

Une direction générale des Moyens de paiement a été créée afin de regrouper les équipes qui ont la charge des moyens de paiement de détail : impression des billets de banque, émission et entretien de la circulation des billets et pièces en euros, études et surveillance de la monnaie fiduciaire et des moyens de paiement scripturaux (cartes de paiement, virements, prélèvements, chèques, monnaie numérique, etc.). Cette nouvelle direction générale, appuyée sur des talents et une capacité d'innovation reconnus, portera la mission de la Banque visant à assurer la liberté de choix en matière de moyens de paiement, par leur accessibilité, leur sécurité et leur modernisation, gage de la confiance dans la monnaie.

La fabrication des billets et la qualité de la circulation fiduciaire

La Banque de France joue un rôle de premier plan dans la production de billets pour l'Eurosystème. En outre, elle imprime des devises qui circulent dans plus de 20 pays et offre des prestations de conseil et d'assistance en matière d'expertise fiduciaire et d'émission monétaire. En 2022, elle a imprimé plus d'un milliard de coupures euro (des billets de 5, 20 et 50 euros). Elle a également livré près de deux milliards de coupures d'autres devises à de grandes banques centrales étrangères.

Les résultats de l'enquête SPACE II, publiés fin 2022, montrent que les espèces restent le moyen de paiement le plus utilisé dans la zone euro. Toutefois, leur part dans l'ensemble des moyens de paiement diminue. En France, la proportion de paiements en espèces dans les commerces est passée, en nombre d'opérations, [de 57 % en 2019 à 50 % en 2022](#).

Dans le cadre de sa stratégie nationale de gestion des espèces, la Banque de France a fait évoluer son organisation territoriale en 2022, en coopération avec les sociétés de transport de fonds, avec la création de stocks auxiliaires de billets sur l'ensemble du territoire, afin de garantir l'efficacité de la filière fiduciaire.

La préparation de l'euro numérique

En juillet 2022, l'Eurosystème a précisé les objectifs principaux qui pourraient justifier l'introduction d'un euro numérique. À disposition du grand public, cet euro serait une forme de monnaie centrale adaptée à l'ère numérique, contribuant ainsi à préserver le rôle d'ancrage de la monnaie centrale. L'euro numérique pourrait de plus renforcer l'efficacité économique et l'autonomie stratégique du continent européen.

Le Conseil des gouverneurs a validé des orientations portant sur certaines caractéristiques de conception qui participeraient à l'atteinte de ces objectifs, en parallèle des travaux législatifs européens à venir sur la base légale et les caractéristiques à donner à cette nouvelle forme de monnaie publique. Afin de garantir l'intégration de l'euro numérique dans l'écosystème des paiements existants, celui-ci serait distribué par les prestataires de service de paiement agréés, notamment les banques commerciales, qui assureraient la gestion des éventuels comptes ou portefeuilles d'euro numérique et la relation avec la clientèle. En outre, [des mesures seraient mises en oeuvre](#) afin d'affirmer l'euro numérique comme un instrument de paiement et non comme un actif d'investissement : des plafonds de détention seraient ainsi imposés, à l'image du livret A.

La phase d'investigation de l'Eurosystème se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2023. Le Conseil des gouverneurs décidera ensuite s'il souhaite passer en phase de réalisation. Celle-ci, qui pourrait durer environ trois ans, permettrait d'envisager l'émission d'un euro numérique à l'horizon 2026-2027, émission qui nécessitera une base légale et l'approbation des États membres et du Parlement européen.

Focus

Enquête sur les anticipations d'inflation des ménages

Le niveau élevé d'inflation est un enjeu pour les Français dans leur quotidien. C'est aussi un enjeu prioritaire pour la Banque de France. Une condition préalable à la stabilité des prix est que les prix et les salaires fixés aujourd'hui n'intègrent pas d'anticipation de hausse soutenue des prix pour demain. Dans un tel cas, cette hausse des prix pourrait s'autoentretenir, créant une spirale inflationniste.

Il est ainsi primordial pour la Banque de France et la Banque centrale européenne (BCE) de comprendre comment s'élaborent les anticipations d'inflation, et en particulier celles qui sont formées par les ménages. Pour la première fois en 2022, la Banque de France a fait réaliser par l'institut CSA une enquête auprès de 5 054 résidents de 18 ans et plus. L'enquête a été conduite entre fin avril et mi-juin 2022, c'est-à-dire deux mois environ après le début de la guerre en Ukraine et le rebond marqué de l'inflation. Les principales conclusions de cette nouvelle enquête sont les suivantes :

- 60 % des résidents français interrogés considèrent que l'inflation et le pouvoir d'achat sont les défis économiques prioritaires actuels ;
- 82 % des ménages pensent que la politique monétaire a un effet plutôt important ou important sur leur pouvoir d'achat ;
- L'inflation anticipée par les ménages est liée au niveau d'inflation qu'ils ont perçu au cours de l'année passée ;
- Les niveaux d'inflation perçus diffèrent d'un ménage à l'autre.

Ces écarts s'expliquent en partie par certaines caractéristiques des personnes interrogées, telles que le genre, l'âge ou le niveau de diplôme. Ils dépendent également de la fréquence de certains achats et de l'évolution des prix auxquels ils sont particulièrement sensibles, en particulier le carburant.

Lire aussi : [Bulletin de la Banque de France 243-1 : « Les Français et l'inflation en 2022 »](#)

Répondre aux défis structurels pour renforcer la croissance et réduire l'inflation dans la durée

Les politiques d'offre doivent prendre le relais des politiques de demande pour renforcer la croissance potentielle. En atténuant la vulnérabilité aux chocs – par exemple grâce à une plus grande diversification énergétique ou en augmentant les compétences disponibles sur le marché du travail –, les politiques d'offre contribuent à réduire les tensions inflationnistes à long terme. Elles améliorent aussi la résilience de l'économie face aux chocs et aux transitions à venir.

La France doit mener trois transformations parmi lesquelles les transitions écologique et numérique sont deux défis communs à toute l'Europe. Au cours de ces transitions, les entraves à la réallocation des ressources vers les secteurs d'avenir (comme l'inadéquation des compétences sur le marché du travail) peuvent limiter les gains de productivité et causer des tensions inflationnistes persistantes.

Un troisième défi, spécifique à la France, concerne l'offre et la qualité du travail. Les difficultés de recrutement et le taux d'emplois vacants, à des niveaux historiquement hauts en 2022, témoignent de tensions croissantes sur le marché du travail, qui limitent la capacité d'ajustement du tissu productif.

La transition de l'économie doit donc être accompagnée par des politiques structurelles dont l'objectif est de faciliter la recherche et l'innovation, la diffusion des technologies, et l'acquisition de compétences par la main d'œuvre. Des incitations réglementaires, la mise en œuvre de la taxonomie verte ou encore des soutiens pour rediriger les financements et permettre l'émergence des technologies vertes, sont nécessaires pour parvenir au découplage entre la croissance du PIB et celle des émissions de gaz à effet de serre. Des politiques actives sur le marché du travail doivent soutenir l'emploi des seniors et renforcer l'effort en faveur de la formation continue et professionnelle.

Lire aussi : [Lettre au Président de la République : « Comment réduire l'inflation ? »](#)

Les rencontres de la politique monétaire

Les banques centrales de la zone euro ont souhaité communiquer davantage sur leur mandat auprès des citoyens. Il s'agit de comprendre leurs préoccupations et de développer davantage la pédagogie et la transparence pour expliquer la politique monétaire menée par l'Eurosystème et décidée par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE).

Au-delà d'une responsabilité démocratique essentielle, l'objectif de clarté répond à un véritable enjeu d'efficacité économique : une politique monétaire mieux comprise par l'ensemble des acteurs économiques, y compris les ménages et les entreprises, est mieux transmise à l'économie et donc plus efficace.

La Banque de France a ainsi mené une étude auprès de 5 000 Français, d'avril à juin 2022, afin de mesurer leurs attentes dans le contexte particulier d'incertitudes économiques en hausse. L'inflation et le pouvoir d'achat sont pour les sondés les premiers sujets de préoccupation.

La Banque de France a présenté les résultats de cette étude lors des Rencontres nationales de la politique monétaire, qui se sont tenues le 6 juillet 2022 au siège de la Banque de France, à Paris. Le gouverneur ainsi que Nathalie Aufauvre (directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations) et Olivier Garnier (directeur général des Statistiques, des Études et de l'International) ont répondu aux interrogations des

Français sur la politique monétaire et l'inflation comme sur de nombreuses autres thématiques. L'événement a rassemblé plus de 250 participants et a été vu par près de 500 000 contacts sur Internet et les réseaux sociaux.

Image Rencontres de la politique monétaire 2022-2 Description Nathalie Aufauvre (directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations) et Olivier Garnier (directeur général des Statistiques, des Études et de l'International), aux côtés de François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, ont répondu aux interrogations des Français, en particulier sur la politique monétaire et l'inflation, à l'occasion des Rencontres de la politique monétaire.

Nathalie Aufauvre (directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations) et Olivier Garnier (directeur général des Statistiques, des Études et de l'International), aux côtés de François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, ont répondu aux interrogations des Français, en particulier sur la politique monétaire et l'inflation, à l'occasion des Rencontres de la politique monétaire.

Off

2. Stabilité financière

Les différentes missions de la Banque de France

- 1. Assurer la solidité du secteur financier** : supervision prudentielle des banques et des assurances ; protection des intérêts de la clientèle.
- 2. Anticiper et prévenir les risques** : évaluation des nouveaux risques ; contribution à l'évolution de la réglementation ; accompagnement des banques et des assurances dans leur transformation numérique.
- 3. Assurer le bon fonctionnement et la sécurité des paiements** : prévention des risques systémiques ; bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché.

Les temps forts de 2022

[Rapport BDF 2022 Graphique 5 - conférence sur les opportunités et défis posés par la tokenisation de la finance.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 6 - Conférence sur la tokenisation de la finance.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 6 - Conférence Green Finance Research Advances.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 9 - Central Banking FinTech and RegTech Global Awards.PNG](#)

Et aussi :

- **1er janvier** : La [décision D-HCSF-2021-6](#) du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) relative aux conditions d'octroi de crédits immobiliers entre en vigueur
- **17 février** : L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) publie [son premier rapport](#) sur la gouvernance du risque de changement climatique dans le secteur de l'assurance.
- **24 mars** : Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) publie [un rapport](#) sur les conséquences macroéconomiques et financières associées aux risques liés à la nature.
- **30 juin** : La Banque de France publie son rapport semestriel sur l'évaluation des risques du système financier français (ERS) ; second rapport le 27 décembre.
- **6 septembre** : Le NGFS publie [la 3^e édition des scénarios climatiques](#).
- **20-21 septembre** : La Banque de France conduit un exercice de gestion de crise dans le cadre du groupe de place Robustesse.

- **27 septembre** : La Banque de France organise une conférence internationale sur les cryptoactifs et la stabilité financière, et le rôle des banques centrales en la matière.
- **27 décembre** : Le HCSF [adopte une décision \(D-HCSF-2022-6\)](#) relative à la hausse du coussin de fonds propres contracyclique à 1 % (définition dans le chapitre à suivre), succédant à la décision du 7 avril (D-HCSF-2022-1) d'un premier relèvement de 0,5 %.

206

missions de contrôle sur place des assurances et des banques (hors MSU, Mécanisme de surveillance unique), et de leurs pratiques commerciales

38

missions de contrôle pour le compte de la BCE (cadre du MSU)

14,9%

Ratio de solvabilité (common equity Tier one) des six principaux groupes bancaires français

250%

Taux de couverture moyen du ratio de solvabilité pour les entreprises d'assurance supervisées

34%

Part du bilan (en zone euro) banques françaises

35%

Part du bilan (en zone euro) assurances françaises

Conforter la résilience du système financier français

La Banque de France veille, conjointement avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF), à la stabilité du système financier. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), autorité administrative adossée à la Banque de France, y participe également à travers ses missions de surveillance des banques et des assurances et de protection de leur clientèle. Dans un contexte de tensions internationales, les actions menées ont fortement contribué à la résilience du système financier français.

1. Le secteur financier français a absorbé les chocs liés à la guerre en Ukraine

Un secteur financier robuste qui s'est rapidement adapté

Une bonne mise en oeuvre des sanctions européennes

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la Banque de France a apporté son expertise technique et opérationnelle afin d'assurer la préparation et la mise en oeuvre des sanctions financières contre la Russie. Elle a aussi pris part aux discussions internationales visant à prévenir leurs éventuels contournements ainsi que leurs conséquences sur la stabilité financière.

Dès la publication des premières sanctions, l'ACPR a adressé un questionnaire aux établissements supervisés pour recenser les comptes et opérations concernés et mesurer les difficultés opérationnelles éventuellement rencontrées. Les réponses obtenues ont permis de constater qu'en dehors de quelques difficultés initiales ponctuelles, les établissements ont pu absorber la charge d'activité additionnelle engendrée. Des contrôles sur place ont aussi été conduits pour s'assurer de la bonne mise en oeuvre des mesures de gel d'avoirs russes.

Un secteur financier qui demeure solide

Avec un ratio de solvabilité moyen de 14,9 % à fin décembre 2022, les six principaux groupes bancaires français continuent à disposer d'une marge importante par rapport à l'exigence réglementaire minimale en fonds propres. Bien que le coût du risque ait augmenté en raison de la guerre en Ukraine et de la dégradation de l'environnement macroéconomique, il demeure contenu et à un niveau même très inférieur à celui atteint lors de la crise sanitaire. Quant aux assureurs français, leurs fonds propres dépassent significativement les exigences en capital et augmentent depuis la fin de l'année 2021, en lien avec la hausse des taux d'intérêt.

Un secteur financier qui tient son rôle face à la crise de l'énergie

Une surveillance renforcée

La guerre en Ukraine a provoqué une forte hausse des prix du gaz et de l'électricité, ainsi que de leur volatilité. Compte tenu des risques induits en matière de stabilité financière, la Banque de France et l'ACPR ont renforcé leur surveillance des expositions des acteurs français sur ces marchés.

Un rôle crucial des banques comme apporteurs de liquidité

Les fluctuations de prix ont amené, en mars et en août 2022, à un pic des marges initiales exigées par les chambres de compensation en couverture de risques accrus (cf. infra, focus sur le rôle des chambres de compensation). Les sociétés non financières françaises exposées aux marchés dérivés ont pu faire face aux tensions de liquidité associées en s'appuyant sur les liquidités apportées par les banques. Les banques françaises, particulièrement présentes dans l'animation du marché des dérivés d'énergie en Europe, exercent un rôle clé en tant qu'intermédiaires entre leurs clients et les chambres de compensation. Elles ont démontré une réelle capacité d'absorption des chocs subis et sont restées résilientes, avec des expositions globales au secteur de l'énergie maîtrisées par rapport au total de leurs fonds propres.

Une surveillance resserrée face à un risque cyber exacerbé

Une menace réelle

Le contexte de la guerre en Ukraine s'est avéré particulièrement propice à la survenance de cyberattaques au potentiel déstabilisateur. L'accélération de la numérisation du secteur financier est en effet source de vulnérabilités qui peuvent être exploitées par les attaquants. Les actions de piratage sont de plus en plus sophistiquées et font peser une menace sans cesse croissante, qui vise tous les secteurs.

Un renforcement nécessaire de la résilience face aux attaques informatiques

La Banque de France et l'ACPR jouent un rôle proactif dans la mise en oeuvre du règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique (*Digital Operational Resilience Act*, DORA). Celui-ci harmonise les exigences applicables à l'ensemble des institutions financières et innove en introduisant un dispositif de surveillance directe de tiers prestataires dits critiques. Les deux institutions s'impliquent fortement dans plusieurs groupes de travail et dispositifs de coordination en France (comme le groupe de place Robustesse, que préside la Banque de France, et dont l'exercice 2022 a mobilisé 1 700 professionnels de la place de Paris), en Europe et à l'international.

La coopération transfrontalière est essentielle pour endiguer des crises cyber à portée systémique. Après un premier exercice majeur du G7 conduit avec succès en 2019, la Banque de France et l'ACPR ont poursuivi le renforcement de leurs partenariats internationaux en matière de cyberrésilience en organisant en juin 2022 un exercice conjoint de gestion de crise cyber avec la Monetary Authority of Singapore. En janvier 2022, le Conseil européen du risque systémique (CERS) a appelé à créer un cadre paneuropéen de coordination des cyberincidents systémiques pour mieux lutter contre les attaques informatiques visant le système financier.

2. L'incertitude du contexte macroéconomique et financier exige de maintenir notre vigilance

Suivre les vulnérabilités associées aux marchés et aux conditions de financement

Une forte volatilité des marchés financiers

En 2022, les marchés financiers ont affiché une forte volatilité, en réaction à la remontée des taux d'intérêt dans un environnement incertain, marqué par une inflation en augmentation continue, une normalisation des politiques monétaires et un ralentissement économique. La hausse des rendements sur les dettes souveraines a été accompagnée d'une détérioration de la liquidité, mais le marché a néanmoins continué à bien fonctionner et les risques de fragmentation des dettes souveraines européennes ont été contenus. Les émissions d'obligations d'entreprises ont diminué, en particulier pour les émetteurs les plus risqués (dits *high yield*, à haut rendement mais avec un risque accru de défaut de remboursement), et ont été compensées par une progression des crédits bancaires, dont le coût a augmenté moins vite que celui de la dette de marché. Les marchés actions ont subi d'importantes corrections, reflétant l'impact de la hausse des taux sans risque sur les valorisations. Ils restent exposés à de nouveaux ajustements compte tenu du ralentissement des perspectives de croissance et de résultats.

Les intermédiaires financiers non bancaires sources de risques

Ces forts mouvements se sont jusqu'à présent produits de manière ordonnée, mais des tensions isolées sont apparues, notamment sur le marché de la dette souveraine britannique. Cet épisode de stress souligne le risque représenté par les intermédiaires financiers non bancaires exposés à l'effet de levier (investissement par l'endettement, source de risque). Leurs besoins de liquidités peuvent amplifier des mouvements de marché adverses, avec un potentiel de déstabilisation systémique. Les données disponibles indiquent que le niveau de levier au sein des fonds d'investissement français reste maîtrisé. Toutefois, la

contagion d'un stress issu d'entités non résidentes moins résilientes ne peut pas être exclue. La Banque de France participe aux travaux du Conseil de stabilité financière (CSF, ou FSB, *Financial Stability Board* – institution internationale) pour analyser les vulnérabilités des intermédiaires non bancaires. Elle soutient le développement de réponses réglementaires de nature à mieux encadrer leur risque et à augmenter la transparence sur leurs expositions.

Suivre les effets de la hausse de l'inflation et de la remontée des taux d'intérêt

Une stabilité de la situation des agents non financiers

Malgré un niveau d'endettement élevé par rapport aux comparaisons européennes et internationales, l'exposition des entreprises non financières et des ménages français au risque de taux est limitée par un endettement essentiellement à taux fixe. Un haut niveau d'activité et un taux de défaillance faible soutiennent la capacité de remboursement des entreprises. Pour les ménages, l'assainissement des conditions d'octroi des crédits immobiliers conforte le modèle de financement de l'habitat, qui repose sur la capacité de remboursement des emprunteurs et ne devrait pas être affecté par les évolutions du marché immobilier résidentiel dont les prix continuent de progresser. La qualité de signature de crédit de l'État français est forte, mais la trajectoire de la dette est fragilisée par les mesures de compensation des prix élevés de l'énergie, ainsi que par la dégradation des perspectives macroéconomiques et la hausse des taux d'intérêt.

Des banques et assurances solides, mais des précautions nécessaires

Les banques affichent une structure de bilan solide et des résultats toujours très bien orientés, qui devraient être soutenus à moyen terme par une progression de la marge nette d'intérêt (cf. infra, focus sur le risque de taux pour les banques et les assureurs). Le coût du risque reste faible, mais la Banque de France et l'ACPR appellent à des politiques de provisionnement prudentes face à l'incertitude qui pèse sur l'évolution du risque de crédit. Les organismes d'assurance s'appuient également sur un niveau de fonds propres élevé qui leur permet d'absorber les effets de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation (variables selon les activités).

Image

Croissance cumulée du crédit aux ménages en France depuis février 2020 (taux en %)

Croissance cumulée du crédit aux ménages en France depuis février 2020 (taux en %)

Source : Banque de France.

Image

Part des taux fixes dans la production de nouveaux crédits à l'habitat en France (en %)

Part des taux fixes dans la production de nouveaux crédits à l'habitat en France (en %)

Source : Banque centrale européenne.

De nouvelles mesures macroprudentielles face à un crédit dynamique et à des risques cycliques accrus

Préserver un endettement immobilier soutenable

Le HCSF encadre les conditions d'octroi du crédit à l'habitat depuis une recommandation émise en 2019, qui, sur proposition du gouverneur de la Banque de France, est devenue juridiquement contraignante en janvier 2022. Elle plafonne désormais le taux d'effort des emprunteurs à 35 % de leurs revenus et la durée de prêt à 25 ans, les établissements de crédit pouvant déroger à ces critères dans une marge de flexibilité allant jusqu'à 20 % de la production trimestrielle de prêts. En s'assurant que la charge de remboursement des ménages n'est pas excessive, cette mesure concourt à une meilleure soutenabilité de leur endettement. Elle a ainsi permis de maintenir un crédit plus sûr, avec une réduction importante de la part des prêts hors limites, sans entraver le dynamisme du crédit à l'habitat, qui est resté robuste en 2022.

Anticiper les risques cycliques

Le HCSF a engagé la reconstitution de la réserve de protection du crédit (coussin de fonds propres contracyclique¹ après la crise liée à la pandémie de Covid-19 qui avait justifié son relâchement. Malgré les incertitudes conjoncturelles et géopolitiques, la croissance du crédit est restée soutenue en 2022, alors que les niveaux d'endettement étaient déjà élevés. Compte tenu de la persistance des vulnérabilités et du niveau des risques, le HCSF a donc décidé de relever le taux de ce coussin à 0,5 % en mars 2022, puis à 1 % en décembre 2022, avec un délai de mise en oeuvre de 12 mois. Il n'envisage pas de hausse supplémentaire en 2023. Cette réserve de protection a vocation à être mobilisée (dite « relâchée ») sans délai en cas de matérialisation d'un risque le justifiant, afin de soutenir l'offre durable de crédit à l'économie réelle. Par ailleurs, le HCSF a aussi maintenu en 2022 les limites d'exposition des banques d'importance systémique aux grandes entreprises françaises les plus endettées.

3. La Banque de France et l'ACPR accompagnent les changements structurels du système financier

L'encadrement de la numérisation de la finance

Une évolution heurtée du marché des cryptoactifs

Après une forte croissance en 2020 et 2021, la taille du marché des cryptoactifs a été divisée par près de trois par rapport à son pic de novembre 2021, tombant à 800 milliards de dollars de capitalisation à fin 2022. Dans un contexte économique et géopolitique incertain, les investisseurs ont en effet réduit leur exposition à ces actifs risqués. Plusieurs incidents, dont l'effondrement du cryptoactif algorithmique Terra et la faillite frauduleuse du conglomérat FTX, ont amplifié cette baisse. Cette évolution heurtée démontre la pertinence des messages d'alerte des autorités. À ce stade, le marché des cryptoactifs ne semble pas représenter un risque systémique, en raison de la faiblesse de sa taille (relativement limitée, à environ 1 % de la capitalisation boursière mondiale) et de ses interconnexions faibles avec la finance traditionnelle. Toutefois, le manque de données fiables et l'élargissement des canaux de contagion incitent à la prudence. C'est pourquoi la Banque de France promeut une réglementation, coordonnée au niveau international, fondée sur le principe « mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles ».

Une réglementation européenne bienvenue

L'Union européenne, pionnière sur le sujet, se dotera en 2023 d'un premier texte réglementaire sur les cryptoactifs à la suite d'un accord politique obtenu sous présidence française du Conseil de l'Union européenne, avec une entrée en vigueur attendue pour le deuxième trimestre 2023. Le règlement européen sur les marchés de cryptoactifs (*Markets in Crypto-Assets*, MiCA) devrait entrer en application au deuxième trimestre 2024 pour les cryptoactifs adossés (à une monnaie traditionnelle par exemple), dits *stablecoins*, et fin 2024 pour les prestataires de services sur cryptoactifs.

Le règlement MiCA introduit un cadre harmonisé pour les émetteurs de cryptoactifs et les prestataires de services. La forte mobilisation de la Banque de France et de l'ACPR dans les négociations a contribué à atteindre un compromis équilibré. MiCA ne couvre cependant pas certains champs du secteur des cryptoactifs, tels la finance décentralisée (DeFi) et les jetons non fongibles (NFT), qui feront l'objet de rapports dédiés de la Commission européenne et d'éventuelles propositions législatives le cas échéant.

En parallèle des efforts d'encadrement réglementaire des cryptoactifs, l'Eurosystème poursuit ses travaux en matière de monnaie numérique de banque centrale (MNBC). La phase d'étude de l'euro numérique, lancée en octobre 2021, a permis de contribuer à la définition des objectifs du projet et de proposer des orientations sur certaines caractéristiques de conception (précisées en chapitre *Stratégie monétaire*).

Image **Marché des cryptoactifs (en milliards de dollars)** **Description** Le graphique propose une observation de l'évolution du marché des cryptoactifs sur la période 2020-2023 en comparant cinq données : celle des stablecoins, celle de Bitcoin, celle d'Ethereum, celles des autres et le total. Lecture : forte croissance du marché des cryptoactifs en 2020 et 2021, puis division par près de trois par rapport au pic de novembre 2021, soit 800 milliards de dollars de capitalisation à fin 2022.

Marché des cryptoactifs (en milliards de dollars)
Note : Données au 31 décembre 2022.
Source : Bloomberg.

Le défi global de la transition climatique

Une transition climatique à accompagner

La hausse des prix de l'énergie a mis en lumière la forte dépendance des économies européennes aux énergies fossiles. Or, les mesures de court terme pour réduire la dépendance au gaz russe recourent encore davantage aux énergies fossiles. Ainsi, la transition climatique risque-t-elle d'être retardée par la crise énergétique actuelle, augmentant la probabilité d'un scénario dit de « transition désordonnée » (qualifiant une difficulté à atteindre les objectifs de l'accord de Paris).

La Banque de France et l'ACPR accentuent l'attention sur les risques liés au changement climatique. Au sein de la zone euro, le Mécanisme de supervision unique (MSU), auquel prend part l'ACPR, a mené en 2022 un exercice qui a souligné le besoin pour les banques d'accélérer leurs efforts pour développer leur cadre de tests de résistance climatique. L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a aussi conduit en 2022 son premier exercice de stress test climatique. Celui-ci mesure l'impact d'une transition désordonnée sur les bilans des organismes de retraite professionnelle complémentaire. De son côté, l'ACPR a poursuivi ses travaux de Place avec les organismes d'assurance, dans le but de préparer le prochain exercice climatique, après celui (pilote) réalisé en 2020-2021.

L'information extra-financière, moyen de réorientation vers des investissements durables

En 2022, l'ACPR a mené ses premiers travaux de supervision des informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) publiées par les institutions financières, conformément aux obligations européennes et françaises. Ces dernières visent à réorienter les flux de capitaux vers des activités économiques durables en améliorant l'information fournie aux épargnants sur les caractéristiques ESG des supports d'investissement. Afin de renforcer la qualité de ces publications, la Banque de France soutient résolument l'adoption de normes européennes et internationales pour élargir et harmoniser les informations ESG émises par les sociétés non financières.

4. La surveillance des pratiques de marché pour la protection de la clientèle

Dans le cadre de sa mission de protection de la clientèle des banques et des assurances, l'ACPR vérifie que les pratiques commerciales prennent dûment en compte les intérêts des clients. Les contrôles se sont notamment prolongés en 2022 sur les modalités de commercialisation des contrats d'assurance-vie et les frais facturés aux épargnants, sur le respect du plafonnement des frais bancaires facturés à la clientèle en cas d'incident de fonctionnement de compte, ainsi que sur le libre choix d'assurance emprunteur pour un crédit immobilier. L'accent a également été porté sur la conformité réglementaire des documents publicitaires (avec une recommandation relative aux arguments de finance durable), sur la qualité de l'information précontractuelle (notamment en cas de démarchage téléphonique), sur le processus d'octroi des crédits à la consommation et les paiements fractionnés (en très forte croissance).

Au sein d'un pôle commun avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'ACPR a poursuivi ses travaux sur la commercialisation de produits financiers aux personnes âgées vulnérables. Le site Internet « [Assurance](#) »

[Banque Épargne Info Service](#) » (ABEIS – plus de 2 millions de pages vues en 2022) et la plateforme d'accueil téléphonique fournissent au grand public des informations ou conseils pratiques et neutres sur les produits financiers ainsi que sur les escroqueries et usurpations d'identité de professionnels du secteur financier (en recrudescence une nouvelle fois en 2022). Les autorités ont ainsi inscrit sur des listes noires plus de 1 135 noms de sites ou acteurs non autorisés.

Image

Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs

Description Le graphique propose une observation de la répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2022. Sur le total : - le contrôle des pratiques commerciales des banques et assurances pour compte de l'ACPR représentent 42% - le contrôle prudentiel et LCB-FT (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) de l'ACPR représente 23% - le contrôle prudentiel et LCB-FT des banques pour compte de l'ACPR représente 20% - le contrôle prudentiel des banques pour compte de la BCE (cadre MSU) représente 16%

Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2022 (en %)

Note : LCB-FT, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Source : Banque de France – ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Focus

Le rôle des chambres de compensation

Les chambres de compensation (*central counterparties*, CCP) contribuent à la stabilité financière en gérant le risque de contrepartie des participants et en limitant leurs besoins de liquidité grâce aux compensations de leurs transactions. Une CCP devient en effet l'acheteur pour chaque vendeur et le vendeur pour chaque acheteur, et garantit ainsi la bonne fin des transactions des participants. Pour couvrir le risque de crédit pris sur chaque participant, la CCP collecte des ressources préfinancées, dont des marges initiales, des marges de variations et un fonds de défaut mutualisé.

Compte tenu du rôle stabilisateur joué par les CCP pendant la crise de 2008, le G20 a intégré le renforcement de la compensation dans la feuille de route adoptée lors du sommet de Pittsburgh de 2009.

Le choc de mars 2020 lié à la pandémie de Covid-19, puis la crise énergétique de 2022 ont souligné la nécessité pour les CCP de mieux prendre en compte les fragilités des participants de marché et le potentiel effet procyclique des appels de marges. Par exemple, la volatilité des prix des matières premières a engendré une forte augmentation des marges initiales qui a pu, en outre, inciter certains participants de marché à se reporter sur les marchés de gré à gré. Ce mouvement a augmenté le risque de contrepartie et réduit la transparence des opérations de marché.

Plusieurs travaux ont donc été lancés et se poursuivent actuellement. Au niveau international, le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (BCBS), le Comité des paiements et des infrastructures de marché (CPMI) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO) ont publié en septembre 2022 un rapport conjoint *Review of Margining Practices* qui identifie six axes de travail parmi lesquels l'évaluation de la réactivité des modèles de marges initiales en période de stress. Au niveau européen, le Conseil européen du risque systémique (CERS) a formulé en juin 2020 des recommandations destinées à encadrer les pratiques procycliques des CCP.

Le risque de taux pour les banques et les assurances

Les banques et les assurances françaises devraient bénéficier à moyen terme de la hausse des taux d'intérêt.

Les banques devraient au cours des prochains trimestres profiter d'un impact positif d'une remontée ordonnée des taux d'intérêt sur leur marge nette d'intérêts en raison de la part prépondérante des passifs non rémunérés ou à taux fixe. Pour un choc de 200 points de base, les revenus nets d'intérêts des banques devraient progresser d'environ 15 % en moyenne, avec des disparités importantes selon les établissements. À court terme toutefois, l'augmentation du coût des dépôts est un peu plus rapide que celle du rendement de l'actif.

Pour les organismes d'assurance, les conséquences de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation sont variables selon les activités. Les assureurs non-vie qui offrent des garanties à long terme sont plus vulnérables aux effets de l'inflation sur le coût des sinistres. La hausse des taux expose les assureurs-vie à un risque de rachats de contrats par les assurés, mais ceux-ci sont restés contenus et la collecte positive en 2022. Une remontée progressive des taux permettra aux assureurs de réinvestir leurs anciens placements arrivés à échéance dans des actifs plus rémunérateurs.

Off

3. Services à l'économie et à la société

Les différentes missions de la Banque de France

1. Accompagner et orienter les entreprises, en particulier les plus petites : accompagnement des TPE et des PME ; médiation du crédit.

2. Être au service des particuliers, surtout des plus fragiles : aide aux situations de surendettement, droit au compte ; tenue des fichiers, contrôle des frais bancaires.

3. Favoriser la compréhension de l'économie et une meilleure gestion des finances personnelles : mise en oeuvre de la stratégie nationale d'éducation économique et financière dont la Banque de France est l'opérateur ; grandes actions et partenariats, en particulier avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

4. Fournir des services financiers pour l'État : tenue du compte du Trésor ; gestion des adjudications de titres émis par l'État.

Les temps forts de 2022

[Rapport BDF 2022 Graphique 14 - La Banque de France à votre service.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 15 - Forum des entreprises, octobre 2022.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 16 - Salon Go Entrepreneurs, avril 2022.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 17 - Semaine de l'éducation financière, mars 2022.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 18 - Passeport EDUCFI.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 19 - Ateliers EDUCFI et Service national universel, juin 2022.PNG](#)

Et aussi :

- **10 mars :** Seconde édition du Printemps des *start-up* à Citéco (Cité de l'Économie).
- **22 avril :** Signature d'un avenant au contrat de service public du 17 février 2012 entre la Banque de France et l'État.
- **22 juin :** Publication du [rapport annuel 2021 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire](#).
- **24 juin :** Publication du [rapport annuel 2021 de l'Observatoire des délais de paiement](#).

- **Septembre** : Signature de quatre conventions de partenariat entre la Médiation nationale du crédit et des acteurs du traitement des difficultés des entreprises.
- **10 octobre** : Premier Forum des entreprises, qui a réuni 450 acteurs du monde de l'entrepreneuriat (chefs d'entreprise, acteurs de réseaux professionnels, institutions ainsi que les collaborateurs de la Banque de France).
- **24 octobre** : 3414 – un numéro de téléphone unique pour joindre les services aux particuliers de la Banque de France.
- **15 et 17 novembre** : Participation aux Journées de l'économie (Jéco) à Lyon sur le thème « Bifurcation des économies : quel futur? ».

33 264

désignations au titre du droit au compte

8 779

saisines auprès de nos 102 correspondants TPE-PME

La Banque de France au plus près des ménages et des entreprises

Institution publique, la Banque de France est présente sur l'ensemble du territoire national grâce à son réseau de succursales. Celui-ci lui permet d'apporter un service public de qualité à l'ensemble des ménages et des entreprises, et de répondre à leurs demandes dans un contexte économique dégradé. La Banque de France est également prestataire de services financiers pour le compte de l'État et de l'Union européenne.

1. La Banque de France élargit et enrichit ses services aux entreprises

Une expertise renforcée au service des entreprises

Une nouvelle échelle de cotation plus précise

Depuis le 8 janvier 2022, la Banque de France a modifié son échelle de cotation afin d'offrir une évaluation plus précise de la santé financière des entreprises cotées. Cette échelle reflète également l'adaptation de la méthodologie de cotation aux exigences des statuts européens d'évaluateur externe de crédit, avec notamment un objectif de meilleure évaluation des risques et de la capacité de l'entreprise à y faire face.

Cette cotation, enrichie d'indicateurs et de ratios d'analyse financière supplémentaires, est plus détaillée avec 22 niveaux d'appréciation du risque (13 auparavant) en conformité avec les nouveaux standards européens d'évaluation du risque de crédit. Ainsi affiné, le dispositif de cotation contribuera à renforcer la robustesse du système financier et la qualité du financement de l'économie.

La prise en compte des risques climatiques

La Banque de France a poursuivi ses travaux pour mieux intégrer l'exposition des entreprises aux risques climatiques dans l'évaluation de leur performance. En effet, pour se préparer à la transition bas-carbone, les entreprises adaptent leur modèle d'affaires et s'organisent afin de répondre aux exigences du marché. À la demande des régulateurs, elles devront publier de nombreuses informations extra-financières, notamment avec la mise en oeuvre de la directive *Corporate Sustainability Reporting (CSRD)*² à fin 2024 pour les grandes entreprises.

Dans ce cadre, la Banque de France a débuté en 2022 l'expérimentation interne d'un prototype d'indicateur climat pour mesurer le degré d'avancement des entreprises dans la transition bas-carbone. Un partenariat a ainsi été signé avec l'Agence de la transition écologique (Ademe) en mars 2022 pour appliquer certains fondements de sa méthodologie ACT (*Assessing low-Carbon Transition*) au développement d'outils pour apprécier la trajectoire de transition d'une entreprise.

De nouveaux outils pour accompagner les entreprises

Un espace personnel pour les dirigeants sur le site de la Banque de France

La Banque de France a engagé en 2022 l'élaboration d'un « espace personnel dirigeant » qui sera disponible courant 2023. Il permettra d'accéder en un point unique à un ensemble de services s'adressant spécifiquement aux dirigeants d'entreprise. Tout représentant légal pourra retrouver, au moyen d'une connexion sécurisée, la cotation de son entreprise, son indicateur de dirigeant³, les courriers liés à l'activité ou les rapports OPALE (outil de positionnement et d'analyse en ligne des entreprises). Il pourra également visualiser des indicateurs clés de son entreprise et les comparer à ceux de son secteur d'activité. Cet outil constituera un nouveau canal d'échanges avec la Banque de France puisque les dirigeants pourront notamment poser des questions dans leur espace personnel. Il résulte d'une démarche participative (enquêtes et entretiens individuels avec un panel de dirigeants) qui sera poursuivie en 2023.

OPALE, un outil de diagnostic enrichi au service des entreprises

Début 2022, le service de diagnostic financier en ligne OPALE mis gratuitement à la disposition des dirigeants d'entreprise a profondément évolué. Une dizaine de ratios et d'agrégats supplémentaires ont été ajoutés et l'analyse est restituée au chef d'entreprise. Avec les deux modules d'OPALE – Analyse et Simulation –, le dirigeant bénéficie d'une expertise financière facilement accessible, robuste et immédiatement disponible.

Le module OPALE Analyse permet de mesurer et de comparer les performances de l'entreprise, ainsi que d'identifier ses points forts et ses marges de progression à travers quatre thèmes d'analyse. Le module OPALE Simulation est destiné à établir des scénarios prévisionnels pour évaluer les impacts financiers des projets et des décisions de gestion, notamment leur incidence sur la trésorerie. Avec OPALE, qu'il peut exploiter seul ou accompagné, le dirigeant dispose d'une solution pertinente d'aide à la prise de décision et à la communication auprès de ses partenaires financiers.

ACSEL au rendez-vous de l'économie territoriale

L'année 2022 a vu l'aboutissement de plusieurs chantiers « d'économie territoriale » importants, destinés à enrichir les études ACSEL (analyse conjoncturelle et structurelle économique locale) proposées aux décideurs locaux. ACSEL permet d'analyser la situation économique et financière d'une zone géographique, d'une filière d'activité déterminée ou d'un ensemble d'entreprises. L'application des outils d'intelligence artificielle aux 1 254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) français (métropoles, communautés de communes, etc.) a ainsi permis de construire à partir de critères socio-économiques quatre profils territoriaux, constitutifs de nouveaux périmètres possibles de comparaison.

De nouveaux indicateurs permettent également d'évaluer la performance des territoires au regard de la moyenne nationale, mais aussi de leur performance « attendue », l'exposition de leur secteur d'activité à la mondialisation, ou encore le bon fonctionnement de leur marché du travail local. Ces innovations, qui complètent l'expertise financière de la Banque de France, ont été mises à disposition dans un des modules de la gamme ACSEL dès fin novembre 2022.

Des actions au plus près des entreprises

L'accompagnement des TPE-PME par une présence sur l'ensemble du territoire

Depuis six ans, la Banque de France a accompagné plus de 38 000 porteurs de projets et dirigeants d'entreprise. En 2022, 8 779 entrepreneurs ont été aidés par les 102 correspondants TPE-PME départementaux de la Banque de France. La mission des correspondants consiste à recueillir les interrogations des entrepreneurs durant leur parcours et à élaborer un diagnostic rapide de la situation de leur entreprise, pour les orienter vers les bons interlocuteurs. Cet accompagnement est gratuit et confidentiel (cf. infra, *focus* Délais de paiement : une année de sensibilisation des entreprises).

Un renforcement du dispositif au service de l'innovation, avec des correspondants *start-up*

La Banque de France a déployé en 2020 un réseau de correspondants *start-up* présents dans chaque région et chaque Capitale French Tech (le mouvement français des *start-up*) avec pour objectif d'accompagner et de coter ces entreprises en tenant compte des spécificités de ce modèle de croissance. En trois ans, le nombre de *start-up* identifiées et cotées par la Banque de France a plus que doublé (près de 2 000 bilans cotés en 2022) nécessitant la formation d'analystes spécialisés et de relais pour assurer un plus large maillage territorial. Quelque 1 000 *start-up* ont été accompagnées dans leur recherche de financement. La Banque a publié une étude sur leur situation financière⁴, qui confirme la dynamique de la French Tech.

La médiation du crédit toujours mobilisée au service des entreprises

En 2022, les demandes de médiation (2 180 dossiers) ont diminué de 45 % par rapport à 2021. Cette moindre sollicitation, dans un contexte de résilience globale des entreprises, est également le signe d'un accès favorable au crédit.

Un nombre limité de ces demandes (598) a concerné des restructurations de prêts garantis par l'État (PGE) dans les conditions prévues par l'accord de place du 19 janvier 2022.

Image

Dispositif « Correspondants TPE-PME » : nombre de rendez-vous dirigeants

Description Le graphique propose une observation de l'évolution du nombre de rendez-vous dirigeants du dispositif « Correspondants TPE-PME » entre 2016 et 2022 : - 2016 : moins de 1000 entrepreneurs ont été aidés - 2017 : plus de 2000 - 2018 près de 4000 - 2019 : plus de 4000 - 2020 : près de 12000 - 2021 : plus de 6000 - 2022 : 8779

Dispositif « Correspondants TPE-PME » : nombre de rendez-vous dirigeants (en unités)

Source : Banque de France

Image Dossiers éligibles à la médiation du crédit (en unités)

Description Le graphique propose l'observation du nombre de dossiers éligibles à la médiation du crédit en France métropolitaine et Outre-mer en 2022 : - au premier trimestre 2022 sur un total de 645 dossiers : 26 dossiers incluant une restructuration de PGE (prêt garanti par l'État), 617 dossiers hors restructuration de PGE - au deuxième trimestre 222 sur un total de 803 dossiers : 269 dossiers incluant une restructuration de PGE (prêt garanti par l'État), 534 dossiers hors restructuration de PGE - au troisième trimestre 222 sur un total de 410 dossiers : 155 dossiers incluant une restructuration de PGE (prêt garanti par l'État), 255 dossiers hors restructuration de PGE

Dossiers éligibles à la médiation du crédit (en unités)

Notes : PGE, prêt garanti par l'État. Dossiers éligibles en France métropolitaine et Outre-mer.

Source : Banque de France.

Image **Entreprises et emplois préservés grâce à la médiation du crédit (en unités)**

Description Le graphique propose l'évolution du nombre d'entreprises et d'emplois préservés grâce à la médiation du crédit en 2021 et 2022. Lecture : en 2022, les demandes de médiation (2 180 dossiers) ont diminué de 45 % par rapport à 2021. Les interventions des médiateurs départementaux ont permis de conforter 860 entreprises et de préserver 10 232 emplois dans les territoires.

Entreprises et emplois préservés grâce à la médiation du crédit (en unités)

Note : France métropolitaine et Outre-mer.

Source : Banque de France.

Les demandes émanent en très grande majorité (78 %) de très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés), qui exercent leurs activités dans les secteurs des services (52 %) et, dans une moindre mesure, commerce (22 %) et du bâtiment (13 %).

Les interventions des médiateurs départementaux ont permis de conforter 860 entreprises et de préserver 10 232 emplois dans les territoires.

Dans un contexte d'incertitudes macroéconomiques, la Médiation a développé de nouveaux partenariats avec les acteurs de la détection et du traitement des difficultés des entreprises, tels que le Centre national d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP), le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNG) ou le réseau de La Clinique de la Crise, entre autres.

2. Une action globale en faveur de l'inclusion financière des particuliers

Un dispositif d'accueil du public multicanal, simplifié et renforcé

Lancées en 2016, la modernisation et la simplification des dispositifs d'accueil du public à la Banque de France se poursuivent, afin de rendre l'institution accessible à tous, et particulièrement aux plus fragiles.

Depuis octobre 2022, les services de la Banque de France répondent à un numéro de téléphone unique, le 3414, qui se substitue à plus de 200 numéros existants. Au prix d'un appel local, ce numéro permet de joindre directement, de 8 heures à 18 heures, le service compétent sur le thème de l'appel.

Toute personne souhaitant recourir aux services de la Banque de France peut le faire par le canal de son choix, notamment par le biais de son site Internet (environ 270 000 comptes sont ouverts à fin 2022) ou aux guichets de la Banque où l'accueil se fait prioritairement sur rendez-vous.

Un objectif de prévention des difficultés financières

Les [fichiers d'incidents](#) que gère la Banque de France (le Fichier central des chèques – FCC –, le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers – FICP) ont un objectif de prévention des difficultés et du surendettement. Utilisés dans le processus d'octroi de crédits par les banques, ils leur servent aussi à identifier les clients en situation de fragilité financière. En 2022, le nombre d'incidents déclarés au FICP s'est établi à un niveau proche de celui de 2019, alors que le volume des déclarations au FCC est resté stable par rapport à 2021.

Un rôle important dans le traitement des situations de surendettement

Les équipes de la Banque de France assurent le secrétariat des commissions départementales de surendettement, gèrent la [procédure de traitement du surendettement](#), des ménages et mettent en oeuvre des solutions pour aider les foyers à sortir de situations financières difficiles. Elles accueillent les personnes, analysent leur demande, contactent les créanciers et proposent des solutions à la commission de

surendettement qui prend les décisions. Depuis mai 2022, la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante ouvre le bénéfice de la procédure aux entrepreneurs individuels, uniquement toutefois sur saisine du juge statuant en matière commerciale.

Ce dispositif gratuit assure, dès la recevabilité du dossier, des mesures protectrices pour le débiteur (suspension des voies d'exécution, du cours des intérêts et des remboursements, interdiction des frais de rejet, rétablissement des aides au logement).

En 2022, le nombre de dossiers déposés a fléchi (113 081, contre 120 975 en 2021) pour retrouver un niveau proche de celui d'avant la crise sanitaire, le volume mensuel de dépôts s'étant toutefois stabilisé depuis le mois d'août. Des informations sur l'activité des commissions sont disponibles dans le baromètre de l'inclusion financière et en annexe 6.

Les travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire

Réunis deux fois en séance plénière en 2022, les membres de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) ont également continué à partager chaque mois leur perception de la conjoncture sociale. Banques et structures d'accompagnement sont ainsi conjointement attentives à l'évolution de la situation des ménages, par l'analyse des incidents de fonctionnement du compte ou du recours aux différents dispositifs (cf. infra, *focus* Généralisation des conseils départementaux d'inclusion financière).

L'amélioration de la détection de la fragilité, constatée en 2021 après l'entrée en vigueur de dispositions portées par l'Observatoire, s'est confirmée. Plus de 4 millions de personnes sont aujourd'hui identifiées comme fragiles, mais ce sont en fait, par le jeu des détections et des fragilités temporaires, plus de 6 millions de clients qui sont éligibles du plafonnement de leurs frais. Le déploiement de l'offre spécifique « clientèle fragile » se poursuit, et concerne plus de 800 000 personnes à fin 2022.

3. La Banque de France opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI)

La Banque de France est l'opérateur national de la stratégie EDUCFI aux côtés de 29 partenaires publics, associatifs ou privés. Conformément aux critères de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui sont la neutralité, la fiabilité, l'accessibilité et la gratuité, son objectif est de permettre à chacun de disposer des bases utiles à la prise de décisions financières.

Former les jeunes à l'éducation économique, budgétaire et financière

Le passeport EDUCFI, remis aux élèves de 4^e ou 3^e à l'issue d'une formation sur l'éducation financière, se généralise. Conçu pour transmettre les bases sur les sujets budgétaires et financiers, ce dispositif a été porté par des enseignants auprès de 2 200 classes de 4^e ou 3^e en 2021?2022, soit 80 000 élèves. En 2022?2023, tous les collèges déploieront le passeport dans au moins deux classes de 4^e, ce qui permettra de sensibiliser 400 000 élèves, soit la moitié des élèves de ce niveau.

La Banque de France et ses partenaires ont animé des ateliers EDUCFI auprès de 31 000 volontaires du Service national universel. L'objectif 2023 est de sensibiliser 45 000 jeunes.

Sur les sujets d'économie monétaire et financière, la collection des « ABC de l'économie » offre plus de 90 ressources pédagogiques au public et aux lycéens, étudiants et enseignants.

La Banque de France organise également deux concours lycéens, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : le Prix de l'excellence économique en STMG (sciences et

technologies du management), en lien avec Citéco (cf. infra, *focus* Citéco, la Cité de l'Économie : une offre pédagogique diversifiée) et l'IEDOM-IEOM (3 450 composants en 2021-2022) et le concours Génération Euro, avec la Banque centrale européenne (700 participants).

Développer la compréhension par la population, en particulier les plus fragiles, des enjeux budgétaires et financiers

Près de 650 ateliers EDUCFI ont été animés auprès ; de 5 300 jeunes en insertion professionnelle dans plus de 200 structures (missions locales, Écoles de la deuxième chance, Apprentis d'Auteuil, Pôle emploi, etc.) ainsi que 114 ateliers auprès de 1 200 personnes en situation d'illettrisme et leurs accompagnants durant les Journées nationales d'action contre l'illettrisme.

De nouvelles formations sur les escroqueries et les banques en ligne sont ouvertes aux intervenants sociaux. Des actions auprès de services sociaux (hôpitaux, structures pénitentiaires et de la défense nationale) sont menées pour aborder les bonnes pratiques pour la gestion des finances personnelles et l'inclusion financière.

Développer la compréhension par les entrepreneurs, en particulier les plus isolés, des enjeux de la gestion financière des entreprises

L'offre EDUCFI pour la sensibilisation à l'entrepreneuriat se développe, notamment en direction de Pôle emploi et des incubateurs d'entreprises (vidéos et modules sur le bilan, les capitaux propres, le haut de bilan et la relation banque-entreprise).

Proposer les canaux de diffusion les plus larges pour les messages EDUCFI

Au titre de la stratégie EDUCFI, la Banque de France gère les sites « ABC de l'économie », « Mes questions d'argent » et « Mes questions d'entrepreneur ». En plus de nombreux podcasts, elle propose des contenus pédagogiques gratuits sur les réseaux sociaux, dont l'ensemble de ses vidéos pédagogiques et webséries sur la chaîne YouTube « Educfi Banque de France ». Fin 2022, cette offre digitale s'enrichit de jeux numériques pédagogiques avec le jeu narratif « Scènes d'argent » et la version numérisée du jeu « #AventureEntrepreneur ».

4. La Banque, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe

La gestion des comptes du Trésor public

La Banque gère, à la demande de l'État, les comptes du Trésor public et les paiements associés (cf. infra, *focus* Les services bancaires mis à la disposition du Trésor public et L'exécution du contrat de service public en 2022).

Les adjudications pour les émissions de titres de la Commission européenne

Dans le cadre du financement du plan de relance européen NextGenerationEU adopté le 17 septembre 2020⁵ (d'un montant de 800 milliards d'euros jusqu'en 2026), la Commission européenne a souhaité recourir à un système d'adjudication pour émettre ses titres. Sélectionnée par la Commission en 2021, la Banque de France a procédé en 2022 à l'adjudication de valeurs de la Commission pour un montant de 85,1 milliards (pour 32 séances d'adjudication). Grâce à son système d'enchères automatisé, la Banque apporte à la Commission son appui et son expertise sur les levées de fonds rapides et peu coûteuses techniquement.

Focus

Délais de paiement : une année de sensibilisation des entreprises

Alors que la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 avait permis une baisse marquée des délais de paiement, la situation ne s'améliore plus, voire se dégrade depuis quelques années chez les grandes entreprises (GE) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Dans ce contexte, la Banque de France a entrepris une démarche pour sensibiliser les différents acteurs, et en premier lieu les entreprises, sur les niveaux élevés des délais de paiement.

En 2022, avec la mise en place de la nouvelle échelle de cotation, les comportements de paiement sont mieux pris en compte dans la cotation Banque de France. Elle intègre dans l'approche qualitative l'existence de délais de règlement excessifs, imputables à des sociétés en bonne santé financière, elles-mêmes réglées dans les délais. Pour cette première année, l'objectif était de sensibiliser les entreprises au cours de l'entretien de cotation et d'insister sur le respect des délais et les bonnes pratiques, notamment :

- la place des échanges intragroupe et celle des échanges hors Union européenne pour lesquels une réglementation n'existe pas nécessairement et la liberté de contrat peut être totale ;
- l'importance des factures non parvenues, en rappelant le rôle du comptable dans la réception des factures et dans l'identification des motifs de retard (complexité du système d'information du fournisseur ou du client, désaccord sur le service rendu, conflit, etc.) ;
- le délai entre la date d'émission de la facture et le règlement (nombre de valideurs, fréquence de mise à jour de leur liste, étapes de validation, fréquence de règlement, etc.).

Les sociétés ciblées étaient des ETI et des GE en excellente santé financière. À la fin de la campagne de cotation 2022, un peu moins de 10 % d'entre elles ont eu leur cote dégradée d'un cran par rapport à une situation sans délais de règlement excessifs.

Cette expérimentation concluante sera généralisée en 2023 et intégrera aussi les filiales de petites et moyennes entreprises (PME) au sens de la LME.

Généralisation des conseils départementaux d'inclusion financière

Mis en place à titre expérimental dans une vingtaine de départements en 2021, les conseils départementaux de l'inclusion financière (CDIF) sont désormais totalement déployés en France métropolitaine. Coordonnés par un correspondant inclusion financière (CORIF), ils réunissent chaque semestre les représentants locaux de banques, de structures d'accompagnement social et budgétaire, et des pouvoirs publics. Ces CDIF constituent un relais de terrain essentiel pour appréhender la conjoncture sociale, enrichir les travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), et partager les enseignements et les initiatives efficaces.

Saluant l'intérêt de cette instance, les participants aux CDIF ont, partout sur le territoire, reconnu que ce nouveau lieu de dialogue et de concertation allait favoriser une approche collective de l'inclusion financière, en s'appuyant sur l'expertise de chacun et la complémentarité des compétences.

Alors que plusieurs CDIF ont engagé un travail de cartographie des acteurs locaux de l'inclusion financière, tous ont souligné un besoin encore fort d'information et de pédagogie sur les différents dispositifs que sont le droit au compte, l'offre spécifique « clientèle fragile » ou encore le microcrédit. Pour ce dernier, mis spécifiquement à l'ordre du jour des CDIF lors des réunions d'automne, l'intérêt d'identifier localement les interlocuteurs compétents est apparu particulièrement important pour en améliorer la diffusion.

Enrichis par les données départementales de l'inclusion financière, les échanges ont également permis de mettre au jour un constat et une vigilance partagés sur la situation financière des ménages.

Les visites guidées

Pour tous les publics du musée, des visites guidées « découvertes » sont proposées, ainsi que des « Rendez-vous éco » avec des médiateurs disponibles le long du parcours, constituant autant d'occasions d'approfondir un sujet économique.

Citéco offre pour les établissements scolaires des visites thématiques guidées (la monnaie, la mondialisation, le développement soutenable). La formule des « visites-ateliers » permet de prolonger la visite guidée en expérimentant collectivement un jeu immersif sur le thème d'une négociation internationale ou du fonctionnement d'un marché.

La programmation culturelle

Une programmation plurielle composée de nocturnes, projections, spectacles (comme celui des « Surfeurs de l'économie » sur l'histoire de la pensée économique à travers les âges) et conférences avec des spécialistes du monde économique est proposée pour aborder l'économie dans son ensemble et de façon interactive.

Les ressources pédagogiques sur citeco.fr et YouTube

Le site Internet *citeco.fr* offre plus de 200 ressources pédagogiques contenant des articles, des vidéos, des interviews d'experts, des jeux interactifs, des multimédias historiques. Un espace « enseignants » les relie aux différents chapitres des programmes officiels pour un usage en classe.

La websérie « T'as capté ? », coproduite avec la Banque de France, permet de découvrir l'économie de manière humoristique et simple. Destinée aux lycéens, elle cible divers points des programmes scolaires.

La websérie « Qui s'en bat l'éco ? » à destination du grand public, est le programme vidéo de vulgarisation de Citéco. Il reprend les codes des vidéos de youtubeurs pour aborder avec beaucoup d'humour et de pédagogie des thèmes autour de l'économie (Brexit, *crowdfunding*, mécénat d'entreprise). Cette websérie a reçu la médaille de bronze du prix Stratégie 2022 dans la catégorie WebFilm, WebTV, Webdocumentaire.

Les services bancaires mis à la disposition du Trésor public

La Banque met à la disposition du Trésor public un système informatique régulièrement adapté à l'évolution de ses besoins et à ceux de la Place ainsi qu'à la modernisation des moyens de paiement. Ce système permet au Trésor public de gérer sa trésorerie et d'effectuer l'ensemble de ses opérations bancaires : aides versées à l'économie, flux vers les collectivités locales et les établissements publics locaux, paiements liés aux impôts, paie des agents de l'État, etc. Le service de banque en ligne (BDF Direct), dont le déploiement s'est intensifié en 2022, permet notamment aux comptables de gérer leurs opérations et leur compte en temps réel.

Pour l'échange et le règlement de ces flux, la Banque représente l'État dans les systèmes de paiement interbancaires de détail (STET pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontalières européennes) et de montant élevé (Target2), en tant que participant direct.

Le compte unique du Trésor public, tenu à la Banque, a centralisé en 2022 près de 909 millions d'opérations de paiement initiées et reçues par les comptables publics, au travers de 2 615 comptes d'opérations.

L'Agence France Trésor (AFT), qui gère la trésorerie de l'État, peut ainsi superviser au jour le jour les flux financiers de l'État et s'assurer qu'il dispose à tout moment des moyens nécessaires pour honorer ses

engagements financiers. L'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdisant à toute banque centrale de la zone euro d'accorder des avances à des organismes publics, le compte unique du Trésor public à la Banque de France doit, chaque soir, présenter un solde créditeur.

La Banque assure également, pour le compte de l'AFT, la tenue des séances d'adjudications des valeurs du Trésor (bons du Trésor OAT et OATi⁶). Le montant de ces adjudications s'est élevé à 585,8 milliards d'euros en 2022.

L'exécution du contrat de service public en 2022

Le contrat de service public qui lie la Banque de France et l'État précise les modalités d'exercice des activités menées par la Banque de France qui justifient sa présence permanente dans les départements. Il a fait l'objet d'un avenant en 2022 qui met à jour certaines références légales et réglementaires, prend en compte des évolutions intervenues récemment dans l'organisation des services de la Banque de France, et met à niveau le recensement des activités couvertes par le contrat.

En application du contrat de service public, le réseau des succursales de la Banque de France assure l'accueil et l'information des particuliers sur les questions liées au surendettement, aux fichiers tenus par la Banque, au droit au compte, ou encore sur les questions d'ordre général relatives aux opérations et pratiques bancaires. En 2022, les unités du réseau ont répondu, dans ce cadre, à 1,33 million de demandes émanant de particuliers, parmi lesquelles 307 680 demandes formulées par le public auprès des succursales ou des bureaux d'accueil et d'information. Le réseau a également traité 555 160 appels téléphoniques et répondu à 130 770 courriels ou courriers. Poursuivant la modernisation des modalités d'accueil des usagers de ses services, la Banque a également reçu 336 650 demandes déposées dans les espaces personnels du site Internet. Enfin, les experts du réseau ont participé à près de 1 800 réunions des différentes instances mises en place par l'État dans le cadre de ses interventions économiques.

Image [La Banque de France à votre service](#)

Description [La Banque de France à votre service](#)

Pourquoi nous joindre ? Services aux particuliers : Situation de surendettement Droit au compte Droit d'accès aux fichiers d'incidents bancaires Info Banque : informations en cas de difficultés bancaires

Comment nous joindre ? L'espace particulier du site de la Banque de France À nos guichets : nous consulter pour les horaires (3414 du lundi au vendredi de 8h à 18h – appel non surtaxé) Par courrier à Banque de France – TSA 50120 – 75035 Paris Cedex 01

Les différents moyens de contacter la Banque de France

Off

4. Stratégie de transformation

Construire ensemble 2024

6

défis amplifiés : inflation, climatique, stabilité financière, technologiques, sociaux et territoriaux, attractivité RH

4

Les réponses aux défis : 1/Ancrer la stabilité des prix, la transition climatique, la stabilité financière et la résilience 2/Anticiper l'innovation 3/Accompagner les particuliers et les entreprises 4/Attirer les talents et les fidéliser

31

actions pour répondre aux défis

Les 4 « A »

Ancrer Anticiper Accompagner Attirer

Défis de l'inflation

- 1a. Retour de l'inflation vers 2 % d'ici fin 2024/fin 2025
- 1b. « La Banque de France à votre écoute » vers tous les publics sur la politique monétaire
2. Mieux prendre en compte et mesurer les anticipations d'inflation des ménages et des entreprises
12. Évaluer l'intégration des risques climatiques dans la cotation ainsi que la diffusion d'un indicateur aux entreprises
22. S'engager activement vers un objectif de neutralité carbone
23. Viser la sobriété numérique dans tous nos usages

Défis climatiques

3. Adapter les opérations de politique monétaire aux risques climatiques
11. Amplifier, notamment via le NGFS, la prise en compte du risque climatique par le secteur financier

Défis de stabilité financière et de résilience

10. Mieux évaluer et mieux prévenir les risques pour le système financier

19. Renforcer et renouveler notre résilience opérationnelle

Défis technologiques

4-5. Innover dans les paiements du quotidien (y compris dans un euro numérique)

6. Préparer nos infrastructures de marché à une finance décentralisée et « tokenisée »

7. Une modernisation adaptée de l'imprimerie, notamment pour accroître notre compétitivité

8. Conquérir de nouveaux marchés papier (EUROPAFI)

9. Mettre en oeuvre notre stratégie SUPTECH pour une supervision augmentée

17. Anticiper les thèmes clés pour l'agenda Eurosysteme et multilatéral de demain

24. Capter plus d'innovations avec les métiers et leur écosystème et en accélérer le passage en production

25. Mieux gouverner et valoriser nos données, en commençant par 5 domaines (entreprises, stabilité financière, supervision, statistiques, climat)

Défis sociaux et territoriaux

13. Déployer, grâce à notre réseau, une offre complète d'inclusion financière

14. Face aux crises, innover et mieux accompagner les entrepreneurs dans les territoires

15. Permettre à chacun de connaître et faire connaître les missions de la Banque

16. Soutenir la stratégie des Instituts pour le développement des économies ultramarines

Défis de l'attractivité RH

18. Définir une politique RH contribuant à notre influence européenne et internationale

20. Un parc immobilier et un cadre de travail du réseau entièrement modernisés d'ici la fin de la décennie
21. Un poste de travail simple, répondant à la diversification des modes de travail, y compris le télétravail
26. Des managers confortés : plus de partage des « attitudes managériales », plus d'aide face aux défis du quotidien, et plus d'autonomie
27. Des assistants valorisés : un mode de recrutement rénové et un développement des compétences et des perspectives d'évolution tout au long de la carrière
28. Une meilleure reconnaissance financière des contributions, y compris pour les experts
29. Instaurer un régime de prévoyance pour tous
30. Simplifier, dans nos processus comme dans notre culture
31. Renforcer le collectif de travail en contexte hybride

10 repères de résultats

1. **74 % des Français ont confiance en l'euro, 35 % en la BCE (valeur été 2022)** - Objectif : Maintenir ou augmenter la confiance des Français dans l'euro et dans la BCE
2. **15 fausses coupures en France par million de billets en circulation en 2022, 605 M€ de fraude aux moyens de paiement scripturaux au premier semestre 2022** - Objectif : Accroître la sécurité des moyens de paiement : moins de 20 fausses coupures par million de billets attendues en 2024 et fraude aux moyens de paiement scripturaux ramenée à moins de 1 Md€ d'ici 2024
3. **26 grandes banques et assureurs français ont publié en 2022 leur exposition aux risques climatiques** - Objectif : 20
4. **9 millions de pages vues sur les supports d'éducation financière des publics** - Objectif : 6 millions par an
5. **3,8 millions de personnes informées ou accompagnées sur un sujet d'inclusion financière en 2022** - Objectif : 4 millions
6. **88 % de nos clients satisfaits des services rendus par la Banque en 2022** - Objectif : 90 %
7. **22,6 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019** - Objectif : Au moins 15 % en cinq ans (chiffre 2022 provisoire, en partie estimé)
8. **62 % des collaborateurs ont confiance dans l'avenir de la Banque de France** - Objectif : 60 %
9. **64 % des utilisateurs internes satisfaits des outils informatiques, 39 % satisfaits des simplifications** - Objectif : Accroître la satisfaction des utilisateurs (70 % concernant les outils informatiques et 40 % pour les simplifications)
10. **295 promotions internes depuis le lancement du plan** - Objectif : 400 d'ici 2024

3 repères de moyen :

1. **836 M€ de dépenses nettes de nos activités en prévisions 2022**- Objectif : Stabilité (? 912 M€ par an)
2. **915 recrutements en deux ans** - Objectif : Plus de 1 200 recrutements d'ici 2024
3. **341 M€ de dépenses d'investissement depuis 2021**- Objectif : Jusqu'à 800 M€ sur la durée du plan

7,8/10

Note de satisfaction (7,8 en 2021). Baromètre 2022 de la qualité des services rendus

88%

Clients satisfaits (87% en 2021)

93%

Personnes parmi celles interrogées estimant que la Banque de France effectue un travail objectif et fiable (94% en 2021)

81%

Personnes considérant que la Banque de France sait évoluer et innover pour répondre aux besoins et exigences des acteurs économiques et financiers (84% en 2021)

68%

Personnes pensant que la Banque de France est ouverte sur son environnement et communique suffisamment (73% en 2021)

[Rapport BDF 2022 Graphique 24 - Réunion annuelle de la Convention des managers, juin 2022.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 24 - Réunion annuelle de la Convention des managers, juin 2022 - plan stratégique Construire Ensemble 2024 - Eric Lombard.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 25 - Journée Inter Shadow Comex, octobre 2022.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 26 - Réunion de lancement de l'action du plan stratégique en faveur de la Data platform.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 27 - Groupe projet de l'action 20, décembre 2022 - Claude Piot.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 28 - La Nuit des idées, mars 2022.PNG](#)

[La mesure des anticipations d'inflation des entreprises | Banque de France](#)

Moderniser la Banque de France et relever de nouveaux défis

À mi-parcours de son plan stratégique Construire Ensemble 2024, la Banque de France demeure une institution indépendante et reconnue pour son expertise. Face aux nouveaux défis, elle veut rester performante au service de l'économie et de la société et poursuivre sa modernisation.

1. Construire Ensemble 2024 : revue de mi-parcours

Le début de la mise en oeuvre du plan stratégique a été marqué par la pandémie de Covid-19 qui a entraîné une crise économique brutale et profonde. À l'origine, ce plan stratégique a été construit autour de six défis majeurs (économiques, monétaires et européens, de stabilité financière, climatiques, technologiques, sociaux et territoriaux, et d'attractivité RH).

Une actualisation du plan stratégique à mi-parcours a été menée en 2022 afin d'évaluer sa pertinence au regard des défis actualisés en tenant compte des conséquences de la pandémie et de la guerre en Ukraine. Ainsi, le plan Construire Ensemble 2024 incarne plus que jamais la capacité de la Banque de France à s'adapter et à innover, au service de nos concitoyens.

La revue de mi-parcours a été structurée autour de trois thèmes : le sens de nos actions, les nouveaux modes de travail induits notamment par le télétravail et une meilleure gestion de nos ressources.

Le sens de nos actions

Adopter la politique monétaire permettant de ramener l'inflation vers 2 % et gérer les conséquences de la hausse des taux d'intérêt directs sur les résultats des banques centrales sont aujourd'hui des défis à part entière. Ainsi, le plan stratégique s'est enrichi de cet objectif d'une inflation vers 2 % d'ici fin 2024-fin 2025. Dans le même temps, la Banque se structure pour mieux prendre en compte les conséquences du développement de la finance décentralisée et « tokenisée⁷ ». Les trois actions du plan stratégique relatives aux moyens de paiement ont été réorganisées et regroupées en deux actions, incluant l'euro numérique : innover dans les paiements du quotidien (actions 4 et 5) et préparer nos infrastructures de marché à une finance décentralisée et tokenisée (action 6). L'action du plan stratégique sur la gouvernance et la valorisation des données a été complétée d'un cinquième domaine, les données climatiques. Enfin, la diffusion d'un indicateur climatique a été intégrée à l'action relative à l'évaluation des risques climatiques dans la cotation des entreprises.

De nouveaux modes de travail, induits notamment par le télétravail

La crise sanitaire a bouleversé l'organisation du travail. La Banque a souhaité faire un bilan des deux dernières années en menant une enquête auprès de l'ensemble des collaborateurs (45 % de répondants) complétée par des entretiens et des ateliers (une soixantaine de collaborateurs sollicités). La généralisation du télétravail fait l'objet d'un premier constat positif : elle améliore la qualité de vie au travail et la productivité. Le télétravail transforme les relations professionnelles en renforçant la confiance et le management par objectif. Toutefois, le risque d'un effritement du collectif apparaît comme un point de vigilance. Le télétravail peut avoir un impact négatif sur les relations entre collègues, l'accueil et la formation des nouveaux collaborateurs. Il peut également conduire à une forme de télétravail subi (attractivité faible des bureaux vides) et induire une perte de sens de l'intérêt du collectif. Les entretiens ont également mis en exergue des attentes nouvelles de la part du management en matière d'animation et de gestion d'équipe. Fort de ces enseignements, des propositions et de bonnes pratiques sont diffusées auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ces réflexions font l'objet d'une nouvelle action, « renforcer le collectif de travail en contexte hybride ».

Une meilleure gestion de nos ressources

La revue à mi-parcours a été l'occasion pour la Banque de s'assurer de l'adéquation des ressources aux objectifs.

En matière de ressources humaines, l'objectif est d'améliorer la communication autour des atouts de la Banque en tant qu'employeur, en élargissant les supports de communication et en s'appuyant sur les collaborateurs. Les processus de recrutement seront accélérés pour attirer les meilleurs profils, y compris les stagiaires et les alternants.

Concernant les ressources financières, la cible d'investissement sur la durée du plan reste fixée à 800 millions d'euros. Une revue semestrielle de l'utilisation des budgets d'investissement améliorera son pilotage et renforcera la capacité à répondre à de nouveaux besoins. Si nécessaire, certains budgets seront redéployés sur des actions relatives à la sobriété énergétique et à la neutralité carbone.

Pour les ressources informatiques, la Banque renforcera ses dispositifs pour mesurer l'utilisation effective des outils informatiques et l'autonomie numérique des collaborateurs. Par ailleurs, la puissance informatique mise à disposition sera ajustée aux besoins des collaborateurs (mise en place d'« IT scores »).

Une stratégie autour de nos « 4 A »

Le plan stratégique Construire Ensemble 2024 apporte désormais quatre réponses fortes aux défis actualisés, (inflation, stabilité financière, climatiques, technologiques, sociaux et territoriaux, et d'attractivité RH), incarnées par des verbes d'action : ancrer, anticiper, accompagner et attirer.

Ancrer

La Banque de France renforce son action en faveur de la stabilité des prix en enrayant les chaînes de diffusion de l'inflation et en assurant l'ancrage des anticipations d'inflation sur la cible de 2 %. Elle réaffirme son rôle précurseur dans la lutte contre le changement climatique par son implication au sein du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et par l'intégration des risques climatiques dans la politique monétaire ainsi que dans la cotation des entreprises. La Banque veille à la stabilité du système financier tout en s'assurant de sa résilience opérationnelle par des exercices de préparation aux crises.

Anticiper

La Banque se donne les moyens d'anticiper les évolutions rapides de son environnement. Elle se prépare aux défis financiers, en particulier avec l'euro numérique, tout en restant compétitive dans la production de billets. Elle favorise l'innovation dans tous les métiers notamment pour renforcer la supervision (projets d'« intrapreneuriat » : SAM et DIXIT⁸). Plus largement, la Banque exploite et valorise les données internes et externes afin de mieux appréhender les changements à venir.

Accompagner

La Banque renforce son rôle en matière d'inclusion financière auprès des publics les plus fragiles, en déployant une offre complète de services grâce à son réseau (mise en service du numéro d'appel unique 3414). Elle aide aussi les entrepreneurs à faire face aux crises en élargissant la palette des services proposés et en facilitant les échanges (portail dirigeant).

Attirer

La Banque reste attractive et fidélise ses collaborateurs. Elle accompagne ses managers par des formations spécifiques et par la diffusion de bonnes pratiques (Guide des attitudes managériales). Elle favorise une meilleure adéquation entre les attentes de l'entreprise et celles des salariés (mise en place de la gestion des emplois et des parcours professionnels [GEPP] et de l'application « Mon parcours »). Elle simplifie également son fonctionnement par la mise en place de 55 actions concrètes proposées par les collaborateurs comme le déploiement de solutions de visioconférences ou l'accès facilité aux fournitures.

Allier performance et capacité d'action

Dans un contexte de revenus monétaires⁹ moins favorables, la Banque de France mène une gestion exemplaire de ses moyens. Depuis 2015, elle a combiné des versements importants à l'État (impôt sur les sociétés et dividendes pour un montant total de 31 milliards d'euros) et le renforcement de ses réserves. La Banque fera face à la diminution des revenus monétaires en réduisant ses versements à l'État et en utilisant une partie de ses réserves. Tout en amplifiant ses recrutements (environ 300 par an), elle diminue ses effectifs nets d'environ 180 EATP (équivalent annuel temps plein) par an sur la durée du plan. La Banque s'est également fixé un objectif de stabilisation de ses dépenses de fonctionnement (plafond annuel à 912 millions d'euros).

2. Avancement du plan Construire Ensemble 2024

Lancé début 2021, le plan Construire Ensemble 2024 enregistre des premiers résultats encourageants.

En 2022, l'innovation au coeur de nos priorités

La Banque a placé l'innovation au rang de priorité stratégique. Elle utilise les opportunités des nouvelles technologies, accélère la capacité à expérimenter et à industrialiser pour répondre aux enjeux des métiers et renforce son influence et sa visibilité externes.

La stratégie d'innovation de la Banque, incarnée par le Lab, s'articule autour de deux axes :

- Des innovations « verticales » portées par les métiers de la Banque avec trois priorités : la sécurité, l'exploitation des données et la numérisation des processus. Cela se traduit par les expérimentations conduites sur la monnaie numérique de banque centrale (MNBC) ou encore l'utilisation d'algorithmes et d'outils d'analyse de données au service de la supervision des banques et des assurances, et enfin, de l'utilisation de technologies de robotisation de processus manuels ;
- Des innovations « horizontales », qui peuvent être mises au service de tous les métiers. Trois domaines d'actions font en particulier l'objet de cette innovation horizontale : la cryptographie post-quantique permet de renforcer la sécurité, l'intelligence artificielle permet d'améliorer la valorisation des données, et enfin la *blockchain* qui pourrait être utilisée dans divers métiers de la Banque de France.

Des avancées importantes en matière de ressources humaines


Les rémunérations variables de l'ensemble des collaborateurs de la Banque de France ont été revues pour mieux reconnaître les contributions de chacun et ainsi renforcer la motivation, attirer et fidéliser. La Banque valorise ses experts en leur ouvrant un complément variable de rémunération ainsi que des avantages non financiers nécessaires au maintien de leurs expertises. En 2022, la Banque a repris le recrutement d'assistants avec un concours rénové. Les épreuves ont été revues afin de retenir des profils généralistes, disposant d'une bonne culture économique et financière et adaptés aux missions de la Banque. Le concours national « unique » a laissé place à l'organisation de six concours distincts par zone géographique, organisés sur une même période. Les affectations des lauréats sont ainsi assurées sur des zones choisies par les candidats et en adéquation avec les besoins opérationnels. En complément, des recrutements de contractuels sont réalisés. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Banque finance intégralement un régime collectif et obligatoire de prévoyance.

Focus

Le Lab Banque de France

Le Lab, centre d'innovation de la Banque de France, est l'outil d'anticipation, d'exploration technologique et de construction des offres innovantes. Il a pour mission de faire découvrir aux métiers de la banque centrale les nouveaux usages, les nouvelles technologies et les nouvelles approches pour stimuler l'innovation et la piloter. Le Lab identifie les tendances technologiques et accompagne les métiers dans leurs démarches d'innovation, fédère les expertises techniques et pilote la mise en oeuvre des projets d'innovation. En 2022, près d'une vingtaine d'expérimentations ont été initiées avec les différents métiers de la Banque, en ligne avec les principaux domaines d'activité : finance et paiements, supervision bancaire et assurantielle,

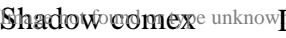
études économiques et relations avec les acteurs économiques. En particulier, une expérimentation a été lancée sur les méthodes collaboratives pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Le Lab soutient également depuis fin 2020, grâce à son centre d'expertise *blockchain*, le programme d'expérimentations de monnaie numérique de banque centrale (MNBC) lancé par la Banque dans le domaine des paiements interbancaires. Ces travaux ont été distingués en mai 2022 lors de l'IT Night. Le plan d'action du Lab en 2023 consiste à renforcer ces actions d'exploration et d'expérimentation selon trois axes fédérateurs prioritaires pour la Banque que sont la valorisation de la donnée, la cybersécurité et la numérisation des processus internes. Il inclut également des collaborations avec d'autres banques centrales, des *start-up*, des universités et les autres acteurs de l'innovation. Le Lab prend part à des actions de coopération internationale sur l'innovation – en particulier à Paris avec le centre Eurosysteme du hub d'innovation de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Image  Le Lab Banque de France
Le Lab Banque de France

Description Photographies du Lab de la Banque de France.

Démarche de réseau entre les « shadow comex »

Fin 2017, la Banque a mis en place le Comité Perspectives Jeunes (CPJ), un « shadow comex » ou « comité exécutif de l'ombre ». Instance créée à l'initiative du Comité de direction, le CPJ regroupe des collaborateurs récemment arrivés dans l'entreprise, ayant le plus souvent moins de 35 ans, et sélectionnés pour leur aptitude à éclairer et à questionner le Comité de direction. Trois saisons du CPJ ont déjà eu lieu et la quatrième devrait débuter début 2023. En complément, la Banque de France a organisé au Lab en octobre 2022 la réunion annuelle des shadow comex à laquelle ont participé sept entreprises et organisations. Ses objectifs principaux étaient de permettre un partage d'expériences sur leurs modes de constitution et de fonctionnement et un échange de bonnes pratiques. La structuration des travaux au sein d'un « club des shadow comex » est également en cours, à travers la création d'une charte. Cette dernière permettra de réfléchir à des problématiques communes en bénéficiant de l'expertise et de l'approche propre à chaque organisation.

Image  Shadow comex
Comité Perspectives Jeunes (CPJ)
Off

Description Photographies du Comité Perspectives Jeunes (CPJ).

5. Responsabilité sociale et environnementale

Les différentes missions de la Banque de France

- 1. Agir pour préserver l'environnement** : piloter et mettre en oeuvre une stratégie de neutralité carbone ; associer les métiers et les collaborateurs à la réduction de notre empreinte carbone ; avoir un usage durable des ressources et contribuer à la préservation de la biodiversité.
- 2. Agir pour l'inclusion RH et les initiatives collaboratives** : promouvoir la diversité dans les recrutements et garantir l'équité de traitement ; garantir l'employabilité des collaborateurs à toutes les étapes de leur carrière ; coconstruire un environnement de travail qui favorise le bien-être et la prise d'initiative.
- 3. Agir comme mécène** : préserver et enrichir le patrimoine historique de la Banque ; agir pour l'inclusion économique et sociale ; agir en faveur de la transition écologique et la biodiversité.
- 4. Agir pour une économie durable par nos investissements et nos achats** : renforcer la démarche d'investissement responsable ; intégrer les critères extra-financiers à l'engagement et au suivi des projets d'investissement opérationnel ; poursuivre et diffuser notre démarche d'achats responsables.

DOMAINES D'ACTION...	OBJECTIFS	INDICATEURS SUIVIS	NIVEAU D'ATTEINTE 2022
<p align="center">... pour préserver l'environnement</p>	<p>1. Piloter et mettre en oeuvre une stratégie de neutralité carbone</p> <p>2. Associer les métiers et les collaborateurs à la réduction de notre empreinte carbone</p> <p>3. Avoir un usage durable des ressources et contribuer à la préservation de la biodiversité</p>	<p>n°1. Réduire d'au moins 15% nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à 2024 (comparativement à 2019)</p> <p>n°2. Mise à disposition de tous les collaborateurs d'un profil numérique individuel, avec enrichissement et augmentation de son usage</p>	<p>n°1. Taux de réduction 2022 (comparativement à 2019) : 22,6%^a</p> <p>n°2. 9782 utilisateurs (collaborateurs et prestataires externes). 2 nouvelles fonctionnalités : nombre d'impressions et décompte des mails envoyés sur la plage horaire de 19h-7h30 et le week-end</p>
<p align="center">... pour l'inclusion RH et les initiatives collaboratives</p>	<p>1. Promouvoir la diversité dans les recrutements et garantir l'équité de traitement</p> <p>2. Garantir l'employabilité des collaborateurs à toutes les étapes de leur carrière</p> <p>3. Coconstruire un environnement de travail qui favorise le bien-être et la prise d'initiative</p>	<p>n°3. Taux d'accès des femmes aux postes à responsabilité: 35% à fin 2024</p> <p>n°4. Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap ? à 6%</p>	<p>n°3. Taux d'accès des femmes aux postes à responsabilité : 35,6% à fin 2022, soit au-delà de la cible fixée d'ici fin 2024 dans l'avenant de l'accord d'entreprise</p> <p>n°4. Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap au titre de l'année 2022 : 6,71%</p>

DOMAINES D'ACTION...	OBJECTIFS	INDICATEURS SUIVIS	NIVEAU D'ATTEINTE 2022
... comme mécène	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver et promouvoir le patrimoine culturel 2. S'engager pour une plus grande inclusion économique et sociale 3. Promouvoir la transition écologique 	<p>n°5. Taux d'engagement annuel des collaborateurs > 10%, avec une progression de +15% entre 2020 et 2024</p> <p>n°6. Au moins 350 actions de mécénat soutenues et un budget d'au moins 25M€ sur la période 2021-2024</p>	<p>n°5. Taux d'engagement 2022 : 29,7% - en 2021 : 16,9% - en 2020 : 12,2%</p> <p>n°6. 2021-2022 : 220 actions, 13,9M€ de budget - en 2022 : 110 actions pour 6,7M€ - en 2021 : 110 actions pour 7,2M€</p>
... pour une économie durable, par nos investissements et nos achats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer des critères extra-financiers dans l'engagement et le suivi de nos projets 2. Poursuivre et diffuser notre démarche d'achats responsables 3. Renforcer notre démarche d'investissement responsable 	<p>n°7. Alignement 2°C de la poche action^b de la caisse de réserve des employés</p>	<p>n°7. 1,5°C est le nouvel objectif d'alignement suite à l'atteinte de l'objectif initial de 2°C en 2021 et en 2022</p>

* Chiffre de 2022 prévisionnel, en partie estimé.

^b La démarche d'investissement responsable de la Banque pour ses portefeuilles dédiés aux fonds propres et ses engagements de réserves, actifs durables et actifs responsables. Elle poursuit les objectifs fixés par l'Accord de Paris et vise à aligner la poche action de sa caisse de réserve des employés sur son objectif d'alignement climatique annoncé en 2021. Pour cela, elle tient compte des risques de déviation carbone des entreprises dans son choix d'investissement, afin que ses portefeuilles respectent cette cible.

Investissement responsable

Axe 1 : Aligner les investissements avec les engagements climat de la France

OBJECTIF N°1

OBJECTIF N°2

OBJECTIF N°3

S'aligner sur une trajectoire inférieure à 1,5°C à horizon 2023 pour le portefeuille adossé aux fonds propres et la poche actions européennes du portefeuille adossé aux engagements de retraite, puis fin 2025 pour l'ensemble du portefeuille adossé aux engagements de retraite. L'ambition de cet objectif a été renforcée pour 2023, passant d'une cible 2°C à 1,5°C

Objectif de nouveau atteint en 2022 pour l'alignement des deux portefeuilles sur une trajectoire inférieure à 2°C

Exclure les émetteurs dont l'implication dans les énergies fossiles est supérieure aux seuils fixés par les indices alignés aux accords de Paris

Depuis 2021, exclusion des émetteurs dont plus de 2 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ; -10% pour les hydrocarbures non conventionnels. En janvier 2023, renforcement des exclusions déjà en vigueur à horizon 2024 pour le charbon (0 %), le pétrole (10 %) et le gaz (50 %) avec l'ajout d'une exclusion supplémentaire pour les entreprises développant de nouveaux projets d'exploration et extraction d'énergies fossiles

Contribuer au financement de la transition énergétique et écologique (TEE) et à la préservation de la biodiversité en investissant dans des fonds thématiques et l'achat d'obligations vertes

Au 31 décembre 2022 : un portefeuille d'obligations vertes de 1,5Md€ et 455M€ souscrits dans des fonds TEE

Axe 2 : Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs

OBJECTIF N°4

Exclure 20% des émetteurs sur la base de critères ESG (environnement, social, gouvernance), conformément aux exigences du pilier III du label ISR (investissement socialement responsable)

Objectif atteint dès 2019

OBJECTIF N°5

Contribuer au financement des enjeux sociaux en investissant dans des fonds à impact et obligations durables et sociales

Au 31 décembre 2022 : un portefeuille d'obligations durables et sociales de 160M€

Axe 3 : Être un investisseur engagé

OBJECTIF N°6

Appliquer une politique de vote intégrant des dispositions extra-financières et mise à jour régulièrement

Politique adoptée et mise en œuvre depuis 2019. En janvier 2023, évolution de la politique de vote sur le volet de la rémunération des dirigeants (introduction d'une limitation sur la rémunération fixe)

OBJECTIF N°7

Maintenir un taux de présence en assemblée générale d'au moins 80%

Objectif dépassé : en 2022, taux de présence aux assemblées générales de 88 %

Empreinte du système d'information de la Banque de France

3 450

Empreinte carbone (en teqCO_2)

182

Épuisement des ressources abiotiques (kg éq. Sb, équivalent antimoine)

17 491

Déplacement des matières premières (tonnes)

23 434

Acidification (mol éq. H⁺, équivalent ion hydrogène vers le sol et l'eau)

Année de référence : 2021

Périmètre d'analyse centré sur la fourniture de services numériques (environnement utilisateurs, téléphonie/visioconférence, impressions, réseaux, datacenters, infrastructure en tant que service – IaaS)

Méthodologie

- Conformité aux standards de la Commission européenne (PEF 3.0)
- Méthode ACV (analyse de cycle de vie)
- Utilisation de la base de données de référence NegaOctet
- Analyse multicritère pour éviter d'éventuels transferts d'impacts

1. **Objectiver et suivre l'évolution en toute transparence**
2. **Identifier les sources d'impacts et cibler les actions de réduction**
3. **Réaliser des projections et maîtriser la trajectoire**

Maîtriser l'empreinte du système d'information (SI) et viser la sobriété numérique dans tous nos usages

Notre engagement : limiter les impacts de l'évolution croissante du SI liée à la digitalisation des activités et aux nouvelles technologies, et ainsi contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Banque en 2030

Nos actions :

- Sensibiliser et faire évoluer les usages
- Optimiser le parc informatique
- Diminuer l'empreinte de nos datacenters : HQE (haute qualité environnementale) et efficacité énergétique
- Réduire l'impact des projets informatiques (prise en compte dans la gouvernance de critères de sobriété numérique et d'indicateurs de performance, démarche d'écoconception et respect des bonnes pratiques, rationalisation des environnements informatiques)

Associations bénéficiaires des actions de mécénat économique et social (liste non exhaustive)

Éducation

Capital Filles, Coup de Pouce, Entreprendre pour Apprendre, Institut Télémaque, Apprentis d'Auteuil...

Inclusion sociale et professionnelle

Emmaüs, Restos du Cœur, La Cravate Solidaire, Secours populaire français, La Croix-Rouge, ATD Quart Monde, Habitat et Humanisme...

Microcrédit

Adie, France Active, Initiative France...

Les temps forts de 2022

[Fondation BAB.mp4](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 31 - Remise de chèque Les Restos du Coeur, en mars 2022.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 32 - World Cleanup Day.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 33 - Groupe Le Consort, église Saint-Eustache.PNG](#)

[Rapport BDF 2022 Graphique 34 - Expo Le chic galerie des gobelins.PNG](#)

[Quelle est notre politique d'investissement responsable ? | Banque de France](#)

Et aussi :

- **7 mars** : Un concert de soutien à l'Ukraine ; don de 1 million d'euros à la Fondation de France, et double abondement (Banque et CSE central) des dons des collaborateurs (1 euro donné = 3 euros versés), soit près de 480 000 euros versés en plus à la Fondation ; mise à disposition de locaux de la Banque pour les familles ukrainiennes.
- **7 avril** : Avenant à l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- **14 juin** : Première opération immobilière en lien avec l'action stratégique « un parc immobilier et un cadre de travail du réseau modernisés » fondée sur l'analyse extra-financière pour le site pilote d'Angers.
- **27 juin** : Mise à disposition des collaborateurs du module de formation en ligne sur les enjeux climatiques.
- **20 septembre** : Lancement du programme de conférences pour la Semaine européenne du développement durable.
- **23 septembre** : Adoption du forfait mobilité durable en commission du personnel.
- **26 septembre** : Ateliers « Fresque du climat » et mise à disposition du module de formation en ligne sur la neutralité carbone.
- **18 et 19 octobre** : Sensibilisation et mobilisation des acteurs opérationnels sur le décret tertiaire et la sobriété énergétique.
- **2 novembre** : Conférence sur la transformation digitale et *low-tech*.
- **22 novembre** : La Banque de France est classée première du *Green Central Banking Scorecard 2022*, qui classe les banques centrales du G20 selon leurs pratiques environnementales.

Consolider une stratégie sociale et environnementale ambitieuse

La Banque de France, en tant qu'entreprise engagée, mène depuis de nombreuses années une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) volontariste. Dans un contexte d'accélération du changement climatique et des nouveaux modes de travail, la stratégie de RSE de la Banque s'est consolidée en 2022 autour de deux impératifs : agir et rendre compte.

1. Les actions pour la préservation de l'environnement

Révision et validation externe de la méthodologie BEGES

La Banque de France a procédé à une revue de la méthodologie de calcul de son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Un cabinet de conseil l'a accompagnée et a validé l'ensemble des éléments.

Le périmètre de déclaration du BEGES inclut les émissions d'énergie, les émissions directes fugitives, les déplacements professionnels, les déplacements domicile?travail et les déchets.

BEGES publié en 2022

Le BEGES de la Banque a été publié sur le site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) fin 2022. L'année de déclaration choisie, également nouvelle année de référence pour ses prochains BEGES, est 2019, préférée à 2020 et 2021 biaisées par la crise sanitaire.

Au format « bilan carbone », les trois postes les plus émetteurs sont les énergies, les déplacements domicile?travail et les déplacements professionnels.

Le BEGES comporte un plan de transition qui détaille les mesures pour atteindre l'objectif fixé dans le plan stratégique (baisse des émissions de gaz à effet de serre – GES de 15 % sur la période de 2019 à 2024) : évolution du patrimoine tertiaire, actions pour y diminuer la consommation d'électricité, en particulier de chaud et de froid urbains, remplacement progressif des énergies fossiles par l'électricité, optimisation des processus, promotion des écogestes, accélération de l'acquisition de véhicules électriques pour la flotte automobile, poursuite des baisses d'émission des déchets, des déplacements domicile?travail – notamment par la mise en oeuvre en 2023 du forfait mobilité durable –, mesures complémentaires à la politique existante de déplacement afin de limiter la reprise des déplacements professionnels post crise sanitaire.

Répartition des émissions de GES de la Banque de France de l'année de référence 2019 au format réglementaire BEGES (en teqCO₂)

Notes : GES, gaz à effet de serre ; BEGES-R, bilan d'émissions de gaz à effet de serre réglementaire ; teqCO₂, tonnes équivalent CO₂. La somme des composantes peut ne pas être égale au total en raison des arrondis.

Source : Banque de France.

Émissions de GES Banque de France par poste BEGES-R	2019
Émissions directes de GES	13795
Poste 1 : émissions directes des sources fixes de combustion	13008
Poste 2 : émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	547
Poste 4 : émissions directes fugitives	240
Émissions indirectes associées à l'énergie	6541
Poste 6 : émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	3806
Poste 7 : émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	2735
Autres émissions indirectes de GES	21602
Poste 8 : émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	4930
Poste 11 : déchets	2887
Poste 13 : déplacements professionnels	3611
Poste 22 : déplacements domicile-travail	1075
Émissions de GES totales	41938

Bilan provisoire des émissions de GES 2022

Le bilan provisoire des émissions de GES 2022 s'élève à 32 458 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂), évaluées en baisse¹⁰ de 9,3 % par rapport à 2021.

Énergies

Les consommations énergétiques baissent de 10,1 % par rapport à 2021, principalement grâce à la réduction des consommations des énergies fossiles (- 34,1 % pour le fioul et - 22,7 % pour le gaz) engendrée par la poursuite des déménagements des succursales vers des bâtiments de surfaces inférieures et non chauffés par ces énergies. Dans une moindre mesure, les consommations d'électricité et de chauffage urbain ont diminué respectivement de 3,2 % et 2,9 %.

Les émissions liées aux énergies diminuent de plus de 17 % par rapport à 2021, la part des énergies carbonées baissant dans le mix énergétique de la Banque. Or, le gaz demeure l'énergie la plus émettrice (55 %), suivi de l'électricité (28 %).

Image

Répartition des émissions de GES de la Banque de France en 2019 au format "bilan carbone" Périmètre de déclaration

Description Le graphique propose une observation de la répartition des émissions de GES de la Banque de France en 2019 au format "bilan carbone" (périmètre de déclaration BEGES 2022). Sur le total : les énergies représentent 58 % les déplacements domicile-travail représentent 24 % les déplacements professionnels représentent 10 % les déchets représentent 7 % les émissions directes fugitives représentent 1 %

Répartition des émissions de GES de la Banque de France en 2019 au format « bilan carbone » Périmètre de déclaration BEGES 2022 (en %)

Source : Banque de France

Image

Répartition des émissions de gaz à effet de serre, par type d'énergie, en 2022 (en %)

Description Le graphique propose une observation de la répartition des émissions de gaz à effet de serre, par type d'énergie, en 2022. Sur le total : le gaz représente 55 % l'électricité représente 28 % le chauffage urbain représente 13 % le fioul représente 4 %

Répartition des émissions de gaz à effet de serre, par type d'énergie, en 2022 (en %)

Source : Banque de France

Déplacements professionnels

Après deux années atypiques du fait des périodes de restrictions sanitaires, l'année 2022 marque la reprise des émissions liées aux déplacements en avion et en train. Ces émissions restent néanmoins très en deçà des niveaux pré-Covid (respectivement - 60 % et - 45 % par rapport à 2019). L'usage du train, moins émissif, s'accroît, notamment sur l'axe Paris-Francfort où 90 % des trajets ont été effectués en train en 2022, contre 73 % en 2019. Les émissions liées aux véhicules personnels poursuivent leur baisse (- 40 % par rapport à 2019). Au global, les émissions des déplacements professionnels augmentent de 56,6 % par rapport à 2021, mais sont inférieures de 55 % à celles de 2019.

Image Déplacements professionnels par mode de transport (en millions de km)

Description Le graphique propose une observation de l'évolution des déplacements professionnels par mode de transport de 2019 à 2022 en prenant trois points de comparaison : L'avion Le train et les transports en commun La voiture personnelle et le taxi Lecture : 2020 et 2021 marquent deux années atypiques avec une baisse significative des déplacements professionnels. L'année 2022 marque la reprise des émissions liées aux déplacements en avion et en train, mais néanmoins très en deçà des niveaux pré-covid : -60% et -45% par rapport à 2019. L'usage du train, lui, s'accroît. Les émissions liées aux véhicules personnels poursuivent leur baisse (-40 % par rapport à 2019). Au global, les émissions des déplacements professionnels augmentent de 56,6 % par rapport à 2021, mais sont inférieures de 55 % à celles de 2019.

Déplacements professionnels par mode de transport (en millions de km)

Source : Banque de France

Déplacements domicile?travail

Les émissions liées aux déplacements domicile?travail continuent de décroître en 2022 (– 5 % par rapport à 2021), du fait de la légère réduction des distances parcourues couplé à un report accru de la voiture vers les transports en commun.

Image **Déplacements domicile?travail par mode de transport (en millions de km)**

Description Le graphique propose une observation de l'évolution des déplacements domicile-travail de 2019 à 2022 par mode de transport, en prenant trois points de comparaison : La voiture Les transports en commun Les autres Lecture : Les émissions liées aux déplacements domicile?travail continuent de décroître en 2022 (- 5 % par rapport à 2021), du fait de la légère réduction des distances parcourues couplé à un report accru de la voiture vers les transports en commun.

Déplacements domicile?travail par mode de transport (en millions de km)

Source : Banque de France

Les actions et politiques de réduction de cette empreinte environnementale

La Banque de France intensifie ses efforts de réduction de son empreinte environnementale pour lutter contre le changement climatique. Engagée à contribuer activement à la neutralité carbone, elle a initié des travaux avec les métiers concernés afin de définir sa trajectoire bas carbone avec des jalons à 2024 et à 2030. Cette politique de réduction repose sur une démarche transversale afin d'identifier les leviers d'actions existants et futurs pour diminuer les émissions de CO₂ et intégrer la dimension carbone dans les activités (cf. infra, *focus* Efficacité et sobriété énergétique : la Banque s'engage).

Réduire l'empreinte environnementale grâce à une politique immobilière responsable

En 2022, la Banque a réalisé sa première déclaration de patrimoine et consommation d'énergie au titre du dispositif Éco Énergie Tertiaire¹¹. Les plans de réduction des consommations énergétiques reposent sur trois axes : exploitation immobilière, grands travaux et écogestes. En parallèle, la Banque a lancé un plan à plus court terme de sobriété énergétique visant à réduire les consommations énergétiques de 10 % dès 2023 (année de référence : 2019). Pour la sobriété de ses projets immobiliers, la Banque leur applique désormais une démarche d'analyse extra?financière (cf. dans ce chapitre, section 4, Démarche d'analyse extra?financière des investissements internes).

Réduire l'empreinte environnementale grâce à une mobilité plus durable

Deux leviers principaux sont mis en oeuvre pour réduire les émissions de GES liées aux déplacements. Le premier concerne l'augmentation des véhicules électriques du parc automobile et des bornes de recharge. Le second porte sur les trajets domicile?travail avec un projet de forfait mobilité durable volontariste mis en place en 2023, dont le montant, proportionné à la pratique de mobilité durable, pourra atteindre les plafonds légaux d'exonération fiscale. Il complète les aides existantes, comme la prime à l'achat de vélos, y compris à assistance électrique.

Réduire l'empreinte environnementale grâce à la sobriété numérique

L'empreinte environnementale du système d'information a été calculée pour la période 2019 à 2021 selon la méthode d'analyse de cycle de vie¹². En 2021, elle correspond à 3 450 teqCO₂. Des leviers (cf. infographie Empreinte du système d'information de la Banque de France) et une trajectoire à 2024 ont été définis avec un objectif de réduire, dès 2023, de 9 % la consommation électrique des centres de données (*datacenters*) par rapport à 2019. La démarche d'écoconception en cours limite la consommation de ressources informatiques et énergétiques des terminaux, réseaux et centres de données. Pour favoriser l'évolution des usages, le profil numérique des collaborateurs présente des statistiques individuelles sur les messages électroniques et les

impressions, assorties de bonnes pratiques pour réduire leurs impacts et la charge mentale.

La sensibilisation au numérique responsable s'est poursuivie avec des formations spécifiques, des ateliers collaboratifs pédagogiques (« Fresques du numérique ») et des témoignages d'experts sur la finitude et l'épuisement des ressources non renouvelables, les *low?tech*, etc. L'objectif de ces démarches est de concilier transformation et sobriété numériques.

Réduire nos impacts sur la biodiversité

La Banque a lancé, début 2022, le projet d'une identité paysagère et de valorisation de la biodiversité avec l'inscription dans des circuits courts. Trois sites pilotes ont été retenus pour leurs jardins exceptionnels (au siège à Paris, Lille et Dijon). À Dijon, une étude spécifique d'aménagement paysager du parc a établi un diagnostic écologique approfondi avec pour objectifs de valoriser le patrimoine arboré et de sensibiliser le public.

Assurer la bonne compréhension des enjeux grâce à une formation spécifique

Des formations à distance (dont une obligatoire) ont été développées pour permettre à chacun des collaborateurs de comprendre les causes, les conséquences et les problématiques sous-jacentes aux enjeux climatiques et à la neutralité carbone. Parmi les collaborateurs, 5 065 ont suivi la formation en ligne sur les enjeux climatiques avec un taux de réussite de plus de 80 %. Par ailleurs, 800 collaborateurs ont participé à des ateliers pédagogiques, les « Fresques du climat », organisés par les 38 collaborateurs volontaires et formés à l'animation de ces séances. Des formations thématiques et des événements de sensibilisation sont aussi régulièrement organisés.

2. Les actions pour l'inclusion RH et les initiatives collaboratives

Une politique ambitieuse de promotion de l'égalité et de la diversité

La Banque est engagée depuis dix ans dans une démarche active de promotion de l'égalité notamment avec la signature de la Charte européenne pour l'égalité, la diversité et l'inclusion, initiée par la Banque centrale européenne.

Grâce à une politique dynamique de promotion des femmes, le taux de féminisation du Comité de direction poursuit sa progression, à 30,8 % à fin 2022 (en progression de plus de 2 points sur un an) et quatre femmes parmi les dix plus hautes rémunérations.

Le gouvernement de la Banque se fixe l'objectif d'un taux minimal de 40 % en 2024, soit quatre ans avant l'obligation légale¹³. De plus, la Banque affiche une progression du score de l'index égalité professionnelle femmes-hommes pour la première année, à 98/100¹⁴.

La marque employeur valorise la représentation des femmes et l'identification de futures collaboratrices. En 2022, 60 % des collaborateurs recrutés par concours étaient des femmes. Le recrutement par voie contractuelle était aussi en leur faveur, inversant la tendance.

La Banque accroît les actions de sensibilisation des collaborateurs dès leur arrivée : vidéos sur les stéréotypes, valorisation du langage des signes, tutoriels sur l'accessibilité numérique, formations au management inclusif ou pour recruter sans discriminer. Le réseau interne à la Banque de France, Talentu'elles, permet la reconnaissance de tous les talents et propose de nombreuses conférences et informations sur le sujet.

De plus, depuis 2017, la Banque fait mieux que le taux de référence de 6 % d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap. Il est de 6,71 % en 2022, en hausse au regard de celui de 2021 qui était de 6,45 %.

Des actions en faveur de l'employabilité des collaborateurs

La Banque accompagne chaque collaborateur tout au long de sa carrière grâce à une gestion prospective des compétences. Ainsi, 6,7 % de la masse salariale sont consacrés à la formation. En 2022, neuf collaborateurs sur dix ont suivi une formation avec, en moyenne, cinq jours de formation par an.

La Banque promeut le mentorat pour diffuser les bonnes pratiques et développer les ambitions professionnelles. Elle propose et finance des formations qualifiantes sur des postes d'expertise scientifique recherchés.

Des managers accompagnés dans le cadre des divers modes de télétravail

La Banque accompagne les managers dans l'organisation et la gestion du télétravail pour répondre aux besoins d'agilité dans un contexte de généralisation de ce nouveau mode d'organisation.

Parmi les managers primo-entrants à la Banque, 88 % ont effectué le parcours d'intégration dans les six mois de leur prise de poste en 2022. Le guide des attitudes managériales, qui permet de se positionner par rapport à un baromètre, a été enrichi, digitalisé et rendu interactif. Une application spécifique propose des actions concrètes pour gérer les situations du quotidien et l'offre de formation s'est enrichie (modules sur le management hybride, la prévention et la gestion du stress et de la sédentarité, l'autonomie et la confiance, l'intergénérationnel, etc).

Des collaborateurs impliqués et acteurs des engagements RSE

En 2022, la deuxième édition du « Défi Développement durable » a permis de développer l'intrapreneuriat (cf. infra, *focus* Défi Développement durable, des idées et des actions !).

Pour favoriser davantage la mobilisation sur les enjeux RSE, la Banque a aussi créé une communauté de collaborateurs engagés et volontaires pour réfléchir à de nouvelles actions à mettre en oeuvre. Un premier bilan interviendra en 2023.

L'internalisation du déploiement des Fresques du climat a, par ailleurs, permis la création d'un réseau de « fresqueurs » internes ayant un rôle de sensibilisation auprès de leurs collègues.

Plusieurs actions collaboratives ont été soutenues : course solidaire au profit du Samu social, participation à la journée mondiale du nettoyage de la planète (World Cleanup Day), collecte nationale des Restaurants du Coeur, ou encore levée de fonds en faveur des familles ukrainiennes. Chaque année, l'engagement bénévole de vingt-cinq collaborateurs est récompensé par un trophée et 2 000 euros pour une association parrainée.

3. La Banque de France, mécène et solidaire

La Banque intervient dans trois domaines prioritaires : l'inclusion par l'éducation et pour l'accès à l'emploi ; la transition écologique ; la conservation du patrimoine culturel en lien avec son histoire, son réseau et en mobilisant les collaborateurs.

Agir en faveur de l'inclusion économique et sociale

La réussite scolaire et l'accès à la culture des jeunes issus de milieux sociaux défavorisés ont été renforcés avec le soutien à plusieurs associations (Capital Filles, Association Jeunesse Éducation et Coup de Pouce).

La Banque a poursuivi le partenariat historique de la Fondation des Hôpitaux pour l'opération Pièces Jaunes au profit des enfants hospitalisés et leurs proches. Elle a maintenu également ses concours à plusieurs associations de microcrédit.

Partenaire du Train pour l'Égalité de la Fondation des Femmes, la Banque s'est associée aux campagnes de sensibilisation pour les droits des femmes et la prévention de toute forme de violence à leur égard.

Accompagner la transition écologique

Grâce au programme « Place de l'émergence » de France Active, le mouvement des entrepreneurs engagés, des projets innovants et à impact en matière d'économie circulaire, de sobriété numérique ou de biodiversité, ont été accompagnés, favorisant ainsi la transition écologique.

Partenaire d'Emmaüs Connect, la Banque de France soutient une filière de recyclage solidaire de matériel informatique tout en contribuant à la réduction des inégalités liées à l'illettrisme numérique.

Conservation, enrichissement et valorisation du patrimoine

Lors des Journées européennes du patrimoine, la Banque a accueilli 16 000 visiteurs dont 13 200 au siège.

En septembre 2022, une exposition organisée avec Citéco et le musée des Beaux-Arts d'Arras a permis de faire découvrir au public les cinq aurei (monnaies d'or romaines) de Beaurains classés trésor national et achetés par la Banque.

La Banque a aussi acquis le plus important quartz aurifère trouvé en France (une masse de 3,3 kg dont 1 kg d'or) et pour son exposition publique, l'a mis en dépôt dans la galerie de Minéralogie et de Géologie du Muséum national d'histoire naturelle. Ce type d'or a servi de base au monnayage celte et romain.

Mobiliser les collaborateurs via le mécénat de compétences auprès d'associations d'intérêt général

Une cinquantaine de collaborateurs sont détachés en mécénat de compétences de quelques jours ou plusieurs mois pour réaliser des missions dans des domaines variés tels que la finance solidaire, l'éducation ou l'inclusion numérique.

4. Par ses investissements et achats, la Banque vise l'exemplarité et agit pour une économie durable

Renforcement de la démarche d'investissement responsable

La Banque poursuit le renforcement de sa démarche d'investisseur responsable (IR) pour ses portefeuilles d'actifs adossés à ses fonds propres et ses engagements de retraite qui sont sous sa pleine responsabilité (21 milliards d'euros). Ce renforcement s'effectue autour de trois axes :

- Un alignement progressif de ses portefeuilles d'actifs sur une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5°C d'ici 2025, après avoir atteint la cible de 2°C fin 2021. S'y ajoute la sortie complète du secteur du charbon d'ici fin 2024 et le plafonnement de son exposition aux autres énergies fossiles. Les premiers investissements dans des fonds d'impact biodiversité et le lancement de travaux pour mesurer

l'impact biodiversité de ces portefeuilles témoignent de l'intégration de cette nouvelle thématique. La contribution au financement de la transition énergétique et écologique se poursuit en investissant dans des obligations vertes et des fonds thématiques spécifiques ;

- Une exclusion de 20 % des actifs du champ d'investissement de la Banque sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et une orientation de son programme d'achat d'obligations ESG vers des obligations à caractère social en 2022 ;
- En tant qu'actionnaire, la Banque observe une politique de vote incluant des dispositions ESG exigeant par exemple la publication d'informations sur l'impact environnemental des entreprises en portefeuille. Pour rester en phase avec les aspirations de la société, elle a décidé de renforcer ses critères de vote pour fixer un seuil d'acceptabilité sur la rémunération des dirigeants d'entreprise.

En 2022, la Banque a concrétisé son engagement en adhérant à l'initiative des Principes pour l'investissement responsable soutenue par l'Organisation des Nations unies (ONU).

Poursuite de la démarche d'achats responsables

La Banque accentue sa démarche responsable dans ses achats. Ainsi, 35 % des procédures d'achats intègrent les aspects environnementaux et sociétaux sous forme de critères et de clauses. Le recours aux entreprises employant des travailleurs handicapés est renforcé : les prestations d'accueil, de traiteur et de gestion de l'Espace Conférences prévoient par exemple un nombre d'heures minimum par an réservé à ces travailleurs. Les prestations de nettoyage ou de gestion des espaces verts prévoient aussi une clause sociale incitative.

La stratégie d'achats repose sur la volonté d'accompagner les fournisseurs à s'engager en particulier dans la réduction de leur empreinte carbone. Ainsi, 250 fournisseurs de la Banque ont signé la Charte d'achats responsables.

Démarche d'analyse extra-financière des investissements internes

La Banque a mené une démarche innovante d'intégration de critères extra-financiers dans ses choix d'investissements internes tels que la rénovation d'un site immobilier, la conduite d'un projet informatique ou les processus industriels (cf. infra, focus Prendre en compte l'ensemble des impacts grâce à l'analyse extra-financière des projets). Sa finalité est de mieux apprécier l'ensemble de leurs impacts.

Focus

Efficacité et sobriété énergétique : la Banque s'engage

En tant qu'institution publique et entreprise responsable, la Banque de France s'est engagée dans le plan national de sobriété énergétique avec des objectifs concrets de réduction de sa consommation d'énergie.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est inscrite dans la stratégie RSE 21-24. L'exemplarité est aussi recherchée dans la maîtrise de sa consommation d'énergie. Une feuille de route « sobriété énergétique » a été élaborée en interne pour que chacun participe à la réussite de l'effort collectif et citoyen. La sensibilisation des collaborateurs aux comportements écoresponsables complète les mesures structurelles et les leviers techniques.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la Banque a déjà lancé le projet « Refondation » qui permettra de réduire de moitié la consommation d'énergie de son secteur industriel et le projet « Action 20 » qui porte sur la modernisation du parc immobilier de l'ensemble de son réseau.

Enfin, la Banque prend désormais en compte des critères environnementaux dans ses décisions relatives à la conduite des projets portant sur ses équipements et infrastructures techniques, afin d'en réduire la consommation énergétique.

Ces actions sont complétées par des mesures de court terme pour répondre aux défis immédiats : température dans les locaux de travail, salles de réunion et espaces de convivialité ; réduction du nombre de points de distribution d'eau chaude et des éclairages dans les espaces de circulation ; généralisation des LED ; acquisition de véhicules électriques ; promotion d'un ensemble d'écogestes et poursuite des axes d'optimisation déjà engagés dans les processus de gestion technique.

Prendre en compte l'ensemble des impacts grâce à l'analyse extra-financière des projets

Afin de mieux apprécier l'ensemble des bénéfices de ses projets et leurs impacts environnementaux, sociaux et sociétaux, la Banque a développé un outil d'analyse spécifique résultant d'une démarche innovante. Cette démarche structurée autour d'objectifs partagés par la Direction financière et la Mission RSE vise à apprécier la valeur des projets de manière globale.

Construit avec l'ensemble des opérationnels concernés, l'outil s'appuie sur un questionnaire systématique pour appréhender une performance plus globale des projets, en identifiant l'ensemble de leurs impacts et en les suivant de manière régulière. Pour les projets immobiliers, des critères comme les pollutions émises (GES, déchets, etc.), la consommation de ressources (eau, etc.), ou l'impact sur la biodiversité, mais également la qualité de vie au travail, entre autres, ont été retenus. S'agissant des projets informatiques, l'analyse consiste à les accompagner dans une démarche d'écoconception.

Les avantages de cette démarche sont multiples car elle permet de :

- veiller à la cohérence des décisions d'investissement avec la stratégie d'entreprise, dont la RSE ;
- formaliser et valoriser les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux ;
- disposer d'éléments tangibles et quantifiables sur ces aspects à intégrer aux décisions ;
- rendre les chefs de projet acteurs de la stratégie de la Banque.

Le résultat est une intégration de l'analyse extra-financière dans la gouvernance des investissements de la Banque en complément de l'approche financière. Pour 2024, l'objectif est de mesurer l'apport de valeur d'un projet en s'appuyant sur trois à cinq indicateurs (dont la satisfaction des utilisateurs et l'impact environnemental).

Cet objectif s'appliquera à tous les nouveaux projets informatiques, à tous les grands projets hors informatiques et à au moins 50 % du montant des investissements dans divers domaines (immobilier, sécurité et processus industriels).

Défi Développement durable, des idées et des actions !

Le « Défi Développement durable » permet aux collaborateurs de s'impliquer activement dans la réduction de l'empreinte carbone de la Banque en soumettant des initiatives. En 2022, deux projets lauréats ont été expérimentés au Lab de la Banque de France (cf. *chapitre 4* Stratégie de transformation) en intrapreneuriat et ont été accompagnés par des incubateurs externes.

Le premier projet retenu est un calculateur d'empreinte carbone individuelle pour les collaborateurs, permettant de mesurer et d'améliorer la sobriété au quotidien en milieu professionnel. L'expérimentation a permis de définir les critères et conditions de réussite : une interface simple et ergonomique et des propositions d'actions de réductions concrètes basées sur un calculateur robuste. Les modalités de

développement sont en cours.

Le second projet porte sur la valorisation du broyat de billets de banque issus de la fabrication et offre un parfait exemple d'économie circulaire où rien ne se perd. En effet, au lieu de devenir un déchet, le broyat se transforme en une matière première innovante dont les propriétés intrinsèques retrouvent de la valeur dans de nombreuses applications industrielles (par exemple, des palettes) ou grand public (par exemple, du mobilier urbain). Une première évaluation des impacts environnementaux montre que cette démarche permettrait d'éviter jusqu'à 2 000 tonnes équivalent CO₂ par an. La production des premiers objets démarre à la rentrée 2023. Il est envisagé d'exposer avant 2024 des meubles uniques fabriqués avec des milliers de billets de banque dans les salles de convivialité et/ou dans les lieux d'accueil du public de la Banque.

Image Défi Développement durable 2022
durable en 2022.
Défi Développement durable
Off

Description Photographie du Défi Développement

6. Gouvernance

La Gouvernance de la Banque de France

[Découvrir les organes de gouvernance](#)

Focus

Risque cyber

La menace cyber a continué de croître en 2022. Dès le début de la guerre en Ukraine, les mesures de sécurité associées à cette menace ont été réexaminées voire renforcées, avec un suivi rapproché par un comité de gestion restreint présidé par le premier sous-gouverneur. Le risque cyber constitue de ce fait l'un des principaux risques opérationnels contre lesquels la Banque de France se prémunit. Face à une cyber menace en évolution rapide, la Banque de France a poursuivi l'exécution de la feuille de route définie dans la stratégie de cyber sécurité 2021-2024, et confirmé les quatre caps fixés : augmentation de la résilience du système d'information, maîtrise de la consommation de services *cloud*, renforcement de la sécurité des données, optimisation de la gestion de la conformité. Ceci la conduit à poursuivre sans relâche l'amélioration des dispositifs de protection de son système d'information et la sensibilisation de son personnel, quel que soit son niveau hiérarchique. La Banque de France s'assure en permanence du respect des règles de sécurité qui s'imposent à elle, en raison notamment de ses missions de service public, et veille à ce que les besoins de sécurité soient traités dès le lancement de chaque nouveau projet informatique. La Banque de France conduit également des exercices de gestion de crise cyber. Enfin, elle participe activement au « Campus cyber » en qualité de membre non associé.

En complément des dispositifs de prévention, la Banque de France est dotée d'une équipe CERT (*computer emergency response team*) certifiée sur le plan international et spécialisée dans la détection et la réaction aux cyberattaques. Ses experts participent à de nombreux groupes de travail consacrés à la cyber sécurité à l'échelle nationale, européenne et internationale.

La Banque de France a continué à compléter son dispositif déontologique, afin de respecter les normes d'éthique professionnelle les plus exigeantes.

Le Conseil général a pris des mesures visant à renforcer l'application de l'article L. 14278 du Code monétaire et financier, en particulier en nommant le déontologue de la Banque de France comme déontologue des membres du Conseil général.

En complément du code de déontologie, des fiches locales de déontologie ont été établies, afin que les managers et les collaborateurs identifient les risques spécifiques à leur service et adoptent les comportements de prévention appropriés.

Le dispositif de lutte anticorruption de la direction générale de la Fabrication des billets, devenue au 1^{er} mars 2023 la direction générale des Moyens de paiement, a obtenu la certification ISO 37001 anticorruption.

Une charte relative à l'intégrité des publications de la Banque de France a été établie et diffusée par circulaire.

Le projet de révision du code de déontologie de la Banque de France a été finalisé, en vue de sa mise en conformité avec le cadre d'éthique professionnelle de l'Eurosystème. Il devra entrer en vigueur au 1^{er} juin 2023 au plus tard.

Off

7. Gestion financière et comptes

1. Les équilibres financiers

Une gestion rigoureuse des moyens de la Banque depuis 2015

Depuis le premier plan stratégique d'entreprise Ambitions 2020, amorcé en 2016, la Banque de France s'est engagée à réduire ses effectifs et à maîtriser ses charges d'exploitation, ambition qui a été renouvelée dans le cadre du plan stratégique Construire Ensemble 2024, lancé début 2021.

La rigueur mise en œuvre par la Banque dans la gestion de ses moyens lui a ainsi permis de réduire ses dépenses nettes d'activité de 20 % sur la période 2015-2022, soit une diminution de 213 millions d'euros ou de 3,5 % par an en volume, tandis que les effectifs ont été réduits de 25 % sur la même période, ce qui représente – 3 093 employés en équivalent temps plein.

Image Rapport BDF 2022 **Graphique - Dépenses nettes d'activité** **Description** Le graphique propose une observation de l'évolution des dépenses nettes d'activité entre 2015 et 2022 : en 2015 : 1049 millions d'euros en 2016 : 1025 millions d'euros en 2017 : 1006 millions d'euros en 2018 : 928 millions d'euros en 2019 : 915 millions d'euros en 2020 : 912 millions d'euros en 2021 : 857 millions d'euros en 2022 : 836 millions d'euros

Dépenses nettes d'activité (en millions d'euros)

Source : Banque de France

Image Rapport BDF 2022 **Graphique - Effectif total** **Description** Le graphique propose une observation de l'évolution de l'effectif total entre 2015 et 2022 (effectif total en fin d'année, en équivalent temps plein) : en 2015 : 12196 employés en 2016 : 11690 employés en 2017 : 11020 employés en 2018 : 10257 employés en 2019 : 9857 employés en 2020 : 9535 employés en 2021 : 9290 employés en 2022 : 9103 employés

Effectif total

Source : Banque de France

Outre cette gestion exemplaire de ses charges, il importe de souligner les bénéfices importants qui ont été dégagés lors des exercices précédents grâce aux revenus générés par la politique monétaire et les actifs détenus pour compte propre. Plus récemment, les politiques monétaires non conventionnelles mises en place par les banques centrales de la zone euro ont contribué à augmenter fortement leurs revenus, en particulier du fait de l'importance des programmes d'achats d'actifs et des produits perçus sur les dépôts des banques, sous l'effet des taux d'intérêt négatifs. Ainsi, entre 2015 et 2022, la Banque de France a versé à l'État un total cumulé de près de 32 milliards d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés et des dividendes, porté par des revenus de politique monétaire qui se sont élevés à 25,7 milliards d'euros. Au-delà de ces versements directs, la politique monétaire aura aussi substantiellement contribué à réduire la charge de la dette de l'État, qui a pu pendant plusieurs années émettre à taux faible et même négatif. Les efforts de productivité menés par la Banque depuis plusieurs années ont également permis de réduire le coût des services qu'elle a rendus à l'État de 22 % en 7 ans (– 62 millions d'euros).

Versements à l'État depuis 2010 (en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul depuis 2015
Impôt sur les sociétés	1563	2014	3110	2449	2151	1902	2038	2690	2400	2650	1633	1895	1067	16275
Dividendes	1555	1076	2387	1699	1503	1543	2464	2306	3222	3478	1913	568	0	15494
TOTAL POUR L'ÉTAT	3118	3090	5497	4148	3654	3445	4502	4996	5622	6128	3546	2463	1067	31769

La sortie des politiques monétaires non conventionnelles réduit les revenus des banques centrales

L'exercice 2022 a marqué la normalisation de la politique monétaire, avec des relèvements de taux directeurs significatifs et rapprochés afin de lutter contre l'inflation, à la suite d'une série de chocs sans précédent. Cette situation se traduit par des perspectives de revenus de politique monétaire moins favorables, voire de pertes, qui sont observables pour la très grande majorité des banques centrales ayant conduit des politiques monétaires non conventionnelles, notamment aux États-Unis, au Canada, en Australie, ainsi que dans les pays européens hors zone euro (Royaume-Uni, Suisse, Suède).

Dans le cadre des programmes d'achats d'actifs, les banques centrales de l'Eurosystème ont en effet acquis des obligations des secteurs public et privé à échéance plus longue, pour permettre une baisse des taux d'intérêt lorsque les taux directeurs avaient été réduits jusqu'à un niveau proche de zéro. Ces titres, acquis à des taux fixes bas – voire négatifs – sur des échéances longues, ont pour contrepartie au passif des dépôts bancaires qui sont désormais rémunérés à un taux positif, le taux de la facilité de dépôt, constituant des charges pour les banques centrales. Cette dissymétrie dans l'impact de la remontée des taux entre un actif marqué par des titres longs et un passif liquide explique que les revenus de politique monétaire resteront négativement impactés par la hausse des taux directeurs jusqu'à la résorption de l'excédent de liquidité (près de 3 800 milliards d'euros à fin décembre 2022 au niveau de l'Eurosystème), celui-ci diminuant à mesure de l'arrivée à maturité des titres de politique monétaire et des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*targeted longer-term refinancing operations*, TLTRO III).

À plus longue échéance, les revenus émanant des obligations et des autres actifs détenus, ainsi que des prêts accordés, augmenteront. En définitive, le rétablissement d'un environnement de taux d'intérêt positifs favorisera la rentabilité de l'Eurosystème à moyen terme.

2. Les comptes individuels de la Banque de France

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2022 au cours de sa séance du 17 mars 2023.

La taille du bilan de la Banque de France est passée de 2 037 milliards d'euros au 31 décembre 2021 à 1 884 milliards d'euros au 31 décembre 2022. Ce recul de 153 milliards est la traduction directe des mesures de normalisation de la politique monétaire prises à compter de juillet 2022, dont principalement la limitation des achats de titres de politique monétaire au seul réinvestissement des tombées à compter d'avril pour le PEPP (pandemic emergency purchase programme) et de juillet pour l'APP (asset purchase programme) et l'ouverture de nouvelles possibilités de remboursement anticipé des opérations de refinancement ciblé à plus long terme (TLTRO III) à compter du 23 novembre 2022, en liaison avec la modification des modalités de rémunération de ces opérations.

Ainsi, le montant des titres en euros acquis dans le cadre des programmes d'achats n'a augmenté que de 51 milliards d'euros (contre une hausse de 207 milliards en 2021), et l'encours des prêts octroyés aux établissements de crédit a reculé de 159 milliards d'euros, essentiellement sous l'impact de remboursements anticipés de TLTRO III intervenus en novembre et décembre 2022. Au passif, on observe un important recul du solde des comptes courants des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des administrations publiques (– 131 milliards d'euros).

Le produit net des activités, qui atteint 7 722 millions d'euros en 2022, est en progression de 667 millions d'euros malgré la forte augmentation des charges liées à la rémunération des excédents de liquidité au taux de la facilité de dépôt, qui est redevenu positif à compter du 14 septembre puis a continué de progresser en 2022. En effet, la modification des modalités de rémunération des TLTRO III – consistant à aligner à compter du 23 novembre 2022 leur taux de rémunération sur celui de l'excédent de liquidité – s'est traduite par un allègement important des charges constatées en 2022 sur les opérations de refinancement.

En outre, les revenus issus des titres indexés sur l'inflation et détenus dans le cadre des programmes d'achats (APP et PEPP) sont en forte hausse, en lien avec la progression de l'inflation.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 245 millions d'euros. Elles augmentent de 646 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la prise en charge par la Banque de France du paiement des pensions de ses agents titulaires retraités, du fait de la non-couverture intégrale en fin d'exercice des engagements de retraite par les actifs de la Caisse de réserve des employés (CRE¹⁵). De même, les charges d'exploitation intègrent en 2022 les cotisations patronales au titre de la retraite des agents titulaires ; celles-ci étaient jusqu'en 2021 inclus affectées au capital de la CRE dans le cadre de la distribution du résultat net de la Banque. Après neutralisation de ces deux éléments, les charges d'exploitation sont en hausse de 28 millions d'euros, incluant notamment les mesures salariales intervenues au 1^{er} juillet 2022.

Après couverture des charges d'exploitation, le résultat ordinaire avant impôt s'élève à 5 477 millions d'euros (+ 21 millions d'euros par rapport à 2021). Compte tenu des risques portés à son bilan, en lien avec les actifs acquis dans le cadre des programmes d'achats et compte tenu des charges futures liées à la rémunération de l'excédent de liquidité présent au sein de l'Eurosystème (cf. *supra*, partie sur les équilibres financiers), la Banque a poursuivi en 2022 le renforcement de son fonds pour risques généraux, destiné à couvrir les risques financiers qu'elle porte, hors risque de change. Elle l'a ainsi doté à hauteur de 4 412 millions d'euros pour le porter à 16,4 milliards (après des dotations de 1 150 et 2 800 millions d'euros en 2020 et 2021). Après prise en compte de cette dotation et de l'impôt sur les sociétés (1 067 millions d'euros), le résultat net pour l'exercice 2022 est nul.

Actif. Bilan au 31 décembre 2022

Notes annexes	ACTIF	2022	2021
1 A1	Avoirs en or	133661	126079
2 A2	2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	2.1 : 49546	2.1 : 47954
	2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	2.2 : 9537	2.2 : 9613
3 A3	Relations avec le FMI	44949	42458
5 A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	438	620
4 A5	Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	321145	480367
5 A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	18665	19415
	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	1058324	1007696
6 A7	7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	7.1 : 1027386	7.1 : 976495
	7.2 Autres titres	7.2 : 30937	7.2 : 31201
	Relations au sein de l'Eurosystème	107839	141650
	8.1 Participation au capital de la BCE	8.1 : 1901	8.1 : 1777
A8	8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8.2 : 8281	8.2 : 8240
	8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	8.3 : 97657	8.3 : 105756
7	8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	8.4 : 0	8.4 : 0
8 A9	Avance à l'IEDOM	7525	737
A10	Créances sur le Trésor public	0	0
9 A11	Autres actifs financiers en euros et en devises	118142	136698
10 A12	Divers	12116	14995
	Valeurs immobilisées	1973	2982
11 A13	13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	13.1 : 1287	13.1 : 1295
	13.2 Titres de participation	13.2 : 686	13.2 : 686
	TOTAL DE L'ACTIF	1883860	2036863

Passif. Bilan au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)

Notes annexes	PASSIF	2022	2021
12 P1	Billets en circulation	295393	290198
	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	1084184	1108740
4 P2	<i>2.1 Comptes courants</i>	<i>2.1 : 50726</i>	<i>2.1 : 913558</i>
	<i>2.2 Autres engagements</i>	<i>2.2 : 1033457</i>	<i>2.2 : 195182</i>
13 P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	26984	28162
14 P4	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	236984	28162
2 P5	Engagements en devises	1118	2335
3 P6	Contrepartie des allocations de DTS	37034	36403
15 P7	Relations au sein de l'Eurosystème	14799	627
	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	79647	1408523
16 P8	<i>8.1 Engagements vis-à-vis de l'État</i>	<i>8.1 : 79647</i>	<i>8.1 : 140852</i>
	<i>8.2 Autres engagements</i>	<i>8.2 : 11759</i>	<i>8.2 : 59273</i>
17 P9	Comptes de recouvrement	41	39
18 P10	Opérations bancaires	96415	125636
19 P11	Divers	11604	9021
20 P12	Provisions pour risques et charges	650	688
21 P13	Comptes de réévaluation	126441	12032
22 P14	Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	16441	12032
23 P15	Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises	22771	22537
24 P17	Capital, réserves et report à nouveau	8932	10007
P18	Résultat net	0	763
	TOTAL DU PASSIF	1883860	2036863

NB. Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi le total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des éléments qui le composent. Cela s'applique également aux données chiffrées présentées dans les notes annexes.

Compte de résultat de l'exercice 2022 (en millions d'euros)

Notes annexes		2022	2021
1	Produit net des activités de la Banque de France	7722	7055

Notes annexes		2022	2021
29	1.1 Produit net d'intérêt	7458	6728
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	16869	11806
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	-9411	-5078
30	1.2 Résultat net des opérations financières	-446	89
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	235	355
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	-235	-355
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	-446	89
	1.3 Commissions	-10	-7
	1.3.1 Commissions (produits)	38	39
	1.3.2 Commissions (charges)	-48	-45
31	1.4 Produits des actions et des titres de participation	56	162
32	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	-94	-627
33	1.6 Net des autres produits et charges	757	710
	2 Charges d'exploitation	-2245	-1600
	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	-1009	-859
	2.2 Pensions de retraite et charges assimilées	-526	-36
	2.3 Impôts et taxes	-36	-40
	2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	-163	-168
	2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation	-511	-496
	Résultat ordinaire avant impôt (1+2)	5477	5456
22	3 Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	-4410	-2798
	4 Résultat exceptionnel	0	0
	4.1 Produits exceptionnels	0	0
	4.2 Charges exceptionnelles	0	0
35	5 Impôt sur bénéfices	-1067	-1895
	Résultat net de l'exercice (1+2+3+4+5)	0	763

3. L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format validé par le Conseil général¹⁶ et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC), et la diversité de ses activités. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R. 144⁷⁶ du Code monétaire et financier, qui précise que :

- la Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la Banque centrale européenne (BCE) du 3 novembre 2016 (BCE/2016/34) amendée en 2019 (BCE/2019/34) et en 2021 (BCE/2021/51). Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;
- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles?titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE. Cette disposition s'applique également depuis le 1^{er} janvier 2018 aux portefeuilles?titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) comptabilisés dans le poste A12 du bilan, sur décision du Conseil général.

Les principes comptables généraux

Les règles comptables sont appliquées dans le respect des principes suivants : prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, réalité économique, transparence, et prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture du bilan.

Les méthodes d'évaluation

Les opérations en devises et le résultat de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors?bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus?values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins?values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins?values latentes.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Un prix moyen pondéré est calculé quotidiennement, d'une part sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction et charges libellées en devises). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens, sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

La réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)

En vertu de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France, publiée le 2 février 2011, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et

devises (y compris les primes sur options de change) et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique à la RRRODE, par la contrepartie du compte de résultat. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12 % des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimal tel que défini ci-dessus, elle est abondée par un prélèvement sur le résultat de l'exercice dans la limite de 20 % du bénéfice net.

Les résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014/03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles qui relèvent des missions fondamentales de banque centrale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres détenus par la Banque sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou le poste P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres de dette détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) sont évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Autres titres

Pour les autres titres, le mode de comptabilisation est le suivant :

- les titres de dette que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement ;
- les titres de dette qui peuvent être cédés avant leur échéance et les actions (ou titres assimilés) sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché constaté le dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus

des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres de dette, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle. Les options implicites qui pourraient être incluses dans ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

Les parts de fonds d'investissement négociables, détenues à des fins de placement sans intervention de la Banque de France sur les décisions d'achat ou de vente des actifs sous-jacents, sont évaluées à leur valeur liquidative constatée en fin d'année, aucune compensation n'étant faite entre les plus et moins-values latentes constatées entre les différentes parts de fonds d'investissement négociables détenues.

Enfin, les parts de fonds d'investissement non négociables sont inscrites au bilan à leur coût d'achat. À la clôture de l'exercice, les parts sont évaluées au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité ; lorsque cette dernière est inférieure au coût d'achat, une dépréciation est constatée.

Traitement spécifique des titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France

Les règles décrites au paragraphe « Autres titres » (*cf. supra*) s'appliquent aux titres de la CRE. Néanmoins, les moins-values latentes constatées sur les titres de dette pouvant être cédés, les actions et parts de fonds d'investissement négociables dans le cadre de leur évaluation au prix de marché, ainsi que les résultats de cession constatés sur ces titres sont imputés sur le capital de la CRE et par conséquent n'impactent pas le résultat comptable de la Banque de France. Il en est de même pour les éventuelles dépréciations constatées par voie de provisions pour les titres de dette comptabilisés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance ainsi que pour les parts de fonds d'investissement non négociables (*cf. note 28*).

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel, et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *pro rata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'option de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « Solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la RRRODE au même titre que les résultats de change réalisés (*cf. supra*).

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle (cf. note 26) sont réévaluées au 31 décembre à leur valeur de marché.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système Target2 (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes Target2 des banques centrales du SEBC. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales est ensuite compensé quotidiennement au sein du système Target2 pour faire apparaître une position unique de chaque banque centrale nationale (BCN) vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans Target2 vis-à-vis de la BCE figure au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. note 15) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste A8 (cf. note 7) du bilan si elle est débitrice.

La participation de la Banque de France au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (cf. note 11).

Ce poste comprend également les montants nets versés par la Banque de France en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE découlant d'une modification de la répartition du capital de cette dernière.

La créance de la Banque de France sur la BCE résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserves est enregistrée au poste A8.2, celle qui résulte des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 7) est enregistrée au poste A8.4, et enfin celle qui résulte de la répartition de l'émission des billets entre les BCN et la BCE est enregistrée au poste A8.3. La charge à payer au titre du partage du revenu monétaire est quant à elle présentée au sein du poste P7 (cf. note 15).

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322¹ du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 10, 20, 33 ou 50 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis entre 3 et 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014/03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Les projets développés par une ou plusieurs BCN de l'Eurosystème sont, quant à eux, immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème, la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser calculé au niveau de l'Eurosystème.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

La BCE et les BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets¹⁷. La BCE s'est vu allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leur part dans le capital libéré de la BCE.

La part des billets en circulation allouée à la Banque de France figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation par cette dernière constitue une position intra Eurosystème présentée dans le poste A8.3 si elle est débitrice et dans le poste P7 si elle est créditrice. Cette position est rémunérée¹⁸ au taux des opérations principales de refinancement. Les produits et charges d'intérêt correspondants sont inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place. Aucune BCN n'était concernée par ce mécanisme en 2022¹⁹.

Dividende versé par la BCE

Le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée, ainsi que le revenu généré par les titres de politique monétaire achetés dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP²⁰ sont distribués en janvier de l'année suivante sous forme d'acompte sur dividende, sauf décision contraire du Conseil des gouverneurs²¹. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à la provision pour risques financiers de la BCE. Il peut également décider de déduire du montant du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Le montant distribué aux BCN est constaté au poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Le Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) a vocation à couvrir les risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises, dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. *supra*). Son montant est déterminé de manière discrétionnaire sur la base des expositions à la date d'arrêt et de l'analyse des risques afférents en utilisant une approche prospective. Il est enregistré dans le poste P14 du bilan ; le poste 3 du compte de résultat enregistre la dotation ou la reprise.

Le régime de retraite

Cf. note 28.

Les changements de présentation comptable

Aucun changement de présentation comptable n'est intervenu dans les comptes de l'exercice 2022.

Les événements marquants en 2022

Dans un contexte fortement inflationniste, le Conseil des gouverneurs de la BCE a adopté une série de mesures visant à normaliser la politique monétaire de l'Eurosystème :

- un relèvement des taux d'intérêt directeurs a été opéré à quatre reprises en 2022, à compter du 27 juillet ;
- les achats de titres réalisés dans le cadre des programmes PEPP et APP ont été limités au seul réinvestissement des maturités (à compter du 1^{er} avril pour le premier, du 1^{er} juillet pour le second) ;
- de nouvelles modalités de rémunération des opérations de TLTRO III sont entrées en vigueur à compter du 23 novembre²² et ont été assorties de fenêtres additionnelles de remboursement anticipé.

Ces mesures se sont traduites par une diminution du total de bilan de la Banque de France de 7,5 %, contrastant avec les fortes croissances enregistrées en 2020 (+ 52 %) et 2021 (+ 17 %).

Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Entre la date de clôture des comptes annuels et la date d'arrêté des comptes par le Conseil général, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé, à deux reprises le 2 février et le 16 mars 2023, d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 50 points de base. Dès lors, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été relevés à respectivement 3,00 %, 3,25 % et 2,50 % à compter du 8 février 2023, puis portés à 3,50 %, 3,75 % et 3,00 % en mars 2023.

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

Au 31 décembre 2022, la Banque de France détient 78 millions d'onces d'or fin (correspondant à 2 436 tonnes). L'augmentation de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la hausse du cours de marché de l'or.

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollars américains. La détention d'autres devises vise à diversifier les risques. Le poids des principales devises figure ci-après.

	Poids des principales devises (en %)
Dollar américain (USD)	73
Dollar australien (AUD)	5
Avoirs nets vis-à-vis du FMI (DTS)	12
Autres	10

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI) : Postes A2 de l'actif et P5 du passif (en millions d'euros)

ACTIF – Avoirs en devises	2022	2021
Comptes à vue	192	513
Comptes à terme	6223	6774
Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème	0	0

ACTIF – Avoirs en devises	2022	2021
Titres reçus en pension	2829	2972
Titres obligataires à revenu fixe ou indexé	49461	47065
<i>dont comptabilisés en coût amorti</i>	<i>34268</i>	<i>32523</i>
<i>dont réévalués ligne à ligne</i>	<i>15193</i>	<i>14542</i>
Créances rattachées	378	243
TOTAL	59083	57567

PASSIF – Engagements en devises 2022 2021

Titres donnés en pension livrée	1104	2334
Dettes rattachées	15	1
TOTAL	1118	2335

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme et des titres obligataires à revenu fixe ou indexé. Dans le cadre de la gestion de ses réserves de change, la Banque de France prend et met en pension des titres en devises. Ces opérations sont enregistrées dans les poste A2 de l'actif et P5 du passif.

Note 3 : Relations avec le FMI

La hausse de la position dans la tranche de réserve en 2022 résulte de l'augmentation de l'utilisation du quota en euros de la France (prélèvements nets des remboursements) à hauteur de 633 millions de droits de tirage spéciaux (DTS).

À fin 2022, les prêts octroyés dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt s'élèvent à 91 millions de DTS (soit 114 millions d'euros), en diminution de 133 millions sur l'année. Les prêts au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGT, *Poverty Reduction and Growth Trust*) octroyés par la Banque s'élèvent quant à eux à 1 533 millions de DTS (soit 1 919 millions d'euros), en hausse de 97 millions sur un an.

Les autres variations proviennent essentiellement de la variation de la valorisation du DTS contre euro.

Relations avec le FMI : Postes A3 de l'actif et P6 du passif (en millions d'euros)

ACTIF	2022	2021
Créances sur le FMI		
Position dans la tranche de réserve	7060	6188
Prêts dans le cadre du NAE	114	276
DTS en compte	35654	34215
Prêts dans le cadre du PRGT	1919	1775
Créances rattachées	202	4
TOTAL	44949	42458
PASSIF	2022	2021
Contrepartie des allocations de DTS	36865	36400
Dettes rattachées	169	3
TOTAL	37034	36403

Dans le cadre de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les créances et les dettes sur le Fonds monétaire international (FMI) sont inscrites au bilan de la Banque de France.

À l'actif sont enregistrés :

- la position dans la tranche de réserve, qui est égale à la fraction du quota (quote-part de la France dans le capital du FMI) réglée en or et en devises augmentée de l'utilisation nette du quota en euros (ou diminuée si cette utilisation est négative). Depuis 2016, le quota de la France s'établit à 20,2 milliards de DTS ;
- les droits de tirage spéciaux (DTS) acquis par les pays membres au FMI proportionnellement à leur quota ; ils peuvent également être acquis dans le cadre des accords volontaires d'échange avec les pays membres désignés par le FMI ;
- les prêts consentis au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE), et au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (Poverty Reduction and Growth Trust, PRGT) constitué sous l'égide du FMI, à destination des pays à bas revenu, ou encore les prélèvements sur le quota.

Au passif sont enregistrées les allocations cumulées de DTS à la France par le FMI, au poste P6, qui a été mouvementé la dernière fois le 23 août 2021 dans le cadre d'une allocation de 19,3 milliards de DTS, pour atteindre un montant total de 29,5 milliards de DTS.

Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France avec les établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

À l'actif, le poste A5 du bilan de la Banque de France comprend les concours octroyés aux établissements de crédit, soit 326 milliards d'euros, hors créances rattachées. Sur ces opérations, les risques sont partagés dans le cadre de l'Eurosystème, selon la clé Eurosystème déterminée pour chaque BCN en rapportant sa clé au capital de la BCE à la totalité des clés des BCN de la zone euro (cf. note 11). La Banque de France supporte ainsi au 31 décembre 2022 des risques sur 20,42 %²³ des concours aux établissements de crédit octroyés par les BCN de l'Eurosystème, qui s'élèvent à 1 324 milliards d'euros à cette date. Les concours aux établissements de crédit étant garantis par du collatéral, des pertes ne peuvent survenir en cas de défaut d'une contrepartie que lorsque les sommes issues de la cession du collatéral ne permettent pas de couvrir les concours accordés.

Les concours aux établissements de crédit recouvrent :

- Les opérations principales de refinancement, que sont les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème. Elles jouent un rôle clé dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe ;
- Des opérations de refinancement à plus long terme (*longer-term refinancing operations* ou LTRO, et *targeted longer-term refinancing operations* ou TLTRO), réalisées à taux fixe avec attribution du montant total de l'offre.

En 2019, le Conseil des gouverneurs a lancé sept opérations trimestrielles (TLTRO III) – dont les deux premières sont arrivées à échéance en 2022 – complétées de trois nouvelles opérations menées entre juin et décembre 2021. Ces opérations sont à échéance de trois ans ; leur remboursement, partiel ou total, est possible trimestriellement.

Sur la base des décisions initiales du Conseil des gouverneurs, le taux d'intérêt applicable à ces opérations de TLTRO III était fonction de l'encours des crédits accordés à l'économie réelle par les établissements

emprunteurs et pouvait être aussi bas que le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur pendant toute la durée de l'opération. En 2020, dans le contexte de la crise liée à la Covid-19, le Conseil des gouverneurs a décidé que, sur les périodes comprises entre le 24 juin 2020 et le 23 juin 2021 et entre le 24 juin 2021 et le 23 juin 2022 – appelées respectivement période spéciale de taux d'intérêt et période spéciale de taux d'intérêt additionnelle –, le taux d'intérêt applicable pouvait être de 50 points de base en deçà du taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur au cours de la même période, mais ne pouvait en aucun cas être supérieur à – 1 %. En outre, le Conseil des gouverneurs a décidé le 27 octobre 2022 que le taux d'intérêt de chaque opération de TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux directeurs de la BCE sur la période allant du 23 novembre 2022 jusqu'à sa date de maturité ou de remboursement anticipé. À la même date, le Conseil des gouverneurs a également décidé de proposer trois dates additionnelles de remboursement anticipé.

Il en découle que le taux d'intérêt effectif de ces opérations de TLTRO III ne peut être connu qu'à l'échéance ou au remboursement anticipé de chaque opération. Avant cette date, une estimation fiable n'est possible que si les données relatives aux taux d'intérêt concernant la période spéciale de taux d'intérêt et la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle ont été communiquées aux contreparties. Cela signifie que, pour les comptes annuels 2022, les taux suivants ont été pris en compte pour le calcul des intérêts courus des opérations de TLTRO III :

- jusqu'au 23 juin 2022, les taux d'intérêt pour la période spéciale additionnelle de taux d'intérêt communiqués aux contreparties le 10 juin 2022 ;
- pour la période du 24 juin 2022 au 22 novembre 2022, le taux directeur moyen applicable au participant calculé depuis la date de mise à disposition des fonds jusqu'au 22 novembre 2022 ;
- pour la période du 23 novembre 2022 au 31 décembre 2022, le taux directeur moyen applicable au participant calculé sur ladite période.

En outre, les changements de taux directeurs intervenus en 2022 ont également modifié le calcul des intérêts applicables depuis la date de mise à disposition des fonds jusqu'au 23 juin 2020 ; cet impact est intégré dans les comptes de l'exercice 2022.

Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire Postes A5 de l'actif et P2 du passif (en millions d'euros)

CONCOURS	2022	2021
Opérations principales de refinancement	8	43
Opérations de refinancement à plus long terme	326371	486574
Opérations de réglage fin ^a	0	0
Opérations structurelles	0	0
Facilités de prêt marginal ^b	0	0
Appels de marge versés	0	0
Créances rattachées	-5233	-6250
TOTAL	321145	480367
ENGAGEMENTS	2022	2021
Comptes courants	50705	913589
Autres engagements	1033400	195182
Facilités de dépôt	1033400	195182
Reprises de liquidité en blanc ^a	0	0
Mise en pension	0	0
Appels de marge reçus	0	0
Dettes rattachées	79	-31

ENGAGEMENTS	2022	2021
TOTAL	10841084	1108740

* Les opérations de régularisation des comptes de liquidité en Monnaie sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et d'assurer le paiement des taux d'intérêt. Les opérations de régularisation des comptes de liquidité visent à garantir la bonne tenue des comptes de liquidité en Monnaie. Ces opérations sont en général réalisées par voie d'opérations d'effets réglés ou de procédures habituelles.

** Les facilités de prêt overnight sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de concours temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'extérieur de son territoire. Ces prêts sont rattachés à un poste distinct par l'intermédiaire.

Le poste P2 du passif de la Banque de France enregistre les dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire. Il recouvre :

- Les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit (poste P2.1). Les sommes laissées en comptes courants comprennent les réserves obligatoires (1 % de l'assiette²⁴ depuis janvier 2012) et des sommes laissées en excédent des réserves obligatoires. Depuis 2021, les fonds des établissements de crédit qui ne sont pas librement disponibles sont présentés séparément au poste P3 du passif « Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro » (cf. note 13) ;
- les facilités de dépôt (poste P2.2), qui permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures, rémunéré au taux fixé par le Conseil des gouverneurs²⁵.

Jusqu'au 20 décembre 2022 les réserves obligatoires ont été rémunérées sur la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement sur la période de constitution. Le 27 octobre 2022, le Conseil des gouverneurs a décidé qu'à compter du 21 décembre 2022 les dépôts constitutifs des réserves obligatoires sont rémunérés au taux de la facilité de dépôt.

Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont quant à eux rémunérés à 0 % ou au taux de la facilité de dépôt si ce dernier est plus faible. Toutefois, le système de rémunération des réserves excédentaires à deux paliers mis en place depuis le 30 octobre 2019 par le Conseil des gouverneurs s'est appliqué en 2022 jusqu'à sa suspension intervenue lorsque le taux de la facilité de dépôt est devenu supérieur à zéro, soit le 14 septembre 2022. Ainsi, au titre de ce système, une partie de l'excédent de liquidité des établissements de crédit (c'est-à-dire les dépôts excédant les réserves obligatoires) n'a pas été soumise à la rémunération négative correspondant à l'application du taux de la facilité de dépôt. Pour chaque établissement, le volume de cet excédent de liquidité non soumis au taux négatif était déterminé comme un multiple de six fois ses réserves obligatoires, cet excédent étant rémunéré à 0 %. La partie de l'excédent de liquidité ne bénéficiant pas de l'exemption du taux négatif a été rémunérée à 0 %, ou au taux de la facilité de dépôt si ce dernier était plus faible.

Note 5 : Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro (A4) et Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro (A6)

Ces postes comprennent des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 14) notamment sous la forme de titres pris en pension. La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro et autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro Postes A4 et A6 de l'actif (en millions d'euros)

	2022	2021
Titres conservés jusqu'à l'échéance	255	248
Autres créances	182	169
Créances rattachées	1	4
Total des créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	438	620
Titres reçus en pension	18319	14210

	2022	2021
Autres, dont prêts	339	5207
Créances rattachées	6	-2
Total des autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	18665	19415

Note 6 : Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire

Ce poste comprend les titres acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes d'achats de titres lancés à partir de 2009 par l'Eurosystème en complément des mesures conventionnelles de politique monétaire. Il s'agit des obligations achetées pour le programme pour les marchés de titres (SMP²⁶), pour le deuxième et troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP2 et CBPP3²⁷), pour le programme d'achat de titres du secteur public (PSPP²⁸) et pour celui de titres du secteur privé (CSPP²⁹). Depuis mars 2020, ce poste comprend également les titres achetés dans le cadre du programme d'achats d'urgence mis en place pour faire face à la pandémie (PEPP³⁰). Le programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP³¹) est quant à lui porté par la BCE.

La BCE et les BCN de la zone euro n'ont plus d'exposition au 31 décembre 2022 au titre du premier et du deuxième programmes d'achats d'obligations sécurisées (CBPP1³² et CBPP2), les derniers titres détenus dans ce cadre à l'échelle de l'Eurosystème étant arrivés à échéance au cours de l'exercice 2022.

Au cours du premier trimestre 2022, l'Eurosystème a poursuivi ses achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP) au rythme mensuel de 20 milliards d'euros en moyenne. En mars 2022, le Conseil des gouverneurs³³ a révisé les montants des achats nets pour les porter à 40 milliards d'euros en avril, 30 milliards d'euros en mai et 20 milliards d'euros en juin. En juin 2022, le Conseil des gouverneurs³⁴ a mis fin aux achats nets d'actifs dans le cadre de l'APP à compter du 1^{er} juillet 2022, tout en poursuivant les réinvestissements des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance jusqu'à fin février 2023.

Programme	Début de programme	Fin de programme	Partage en risque entre BCN de l'Eurosystème	Éligibilité des titres
Programmes terminés				
CBPP1	Juillet 2009	Juin 2010	Pas de partage	Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
CBPP2	Novembre 2011	Octobre 2012	Pas de partage	Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
SMP	Mai 2010	Septembre 2012	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Titres du secteur privé ou public émis en zone euro ^a
Programme d'achats d'actifs (APP)				

Programme	Début de programme	Fin de programme	Partage en risque entre BCN de l'Eurosystème	Éligibilité des titres
ABSPP	Novembre 2014	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE Achats portés par la BCE	Achats de titres adossés à des actifs
CBPP3	Octobre 2014	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
PSPP	Mars 2015	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE, sur les titres des émetteurs supranationaux Pas de partage du risque sur les titres d'État acquis par les BCN	Obligations du secteur public de la zone euro
CSPP	Juin 2016	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Obligations et titres à court terme émis par des entreprises de la zone euro

Programme d'achats d'urgent face à la pandémie (PEPP)

PEPP	Mars 2020	En cours	Suit les règles des actifs APP	Tous actifs éligibles à APP
------	-----------	----------	--------------------------------	-----------------------------

*Avec les données publiées dans le rapport de la zone euro sur les achats dans le cadre du programme APP

	2022		2021		Variation	
	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché
Programmes terminés						
SMP	205	235	1 064	1 139	-859	-904
CBPP2	0	0	809	814	-809	-814
Total Programmes terminés	205	235	1 873	1 953	-1 668	-1 718
Programme d'achats d'actifs (APP)						
CBPP3	66 987	58,361	63 453	64 098	3 534	-5 737
PSPP-Émetteurs publics français	452 372	397,077	437 218	452 601	15 154	-55 524

	2022		2021		Variation	
PSPP-Émetteurs supranationaux	76 085	63,378	71 435	72 641	4 650	-9 263
CSPP	107 045	92,492	97 144	99 033	9 901	-6 541
Total APP	702 488	611,308	669 250	688 374	33 239	-77 065
Programme d'achats d'urgence (PEPP)						
PEPP-PSPP-Émetteurs publics français	262 463	216,616	246 322	243 518	16 141	-26 902
PEPP-PSPP-Émetteurs supranationaux	43 214	33,544	41 038	40 257	2 176	- 6 713
PEPP?CSPP	11 354	9,715	10 613	10 715	741	-1 000
PEPP?CBPP	2 010	1,606	1 917	1 890	93	-284
Total PEPP	319 040	261,481	299 890	296 380	19 151	-34 899
Créances rattachées	5 653		5 482		170	
TOTAL	1 027 386		976 495		50 891	

Par la suite, les portefeuilles APP devraient diminuer à un rythme mesuré et prévisible, avec le non réinvestissement de l'ensemble des remboursements en principal des titres arrivant à échéance. Comme décidé par le Conseil des gouverneurs le 15 décembre 2022, cette baisse s'élèvera à l'échelle de l'Eurosystème à 15 milliards d'euros par mois en moyenne, à partir de début mars et jusqu'à la fin juin 2023, puis le rythme de ces réductions sera ajusté au fil du temps. Le Conseil des gouverneurs réévaluera régulièrement le rythme de réduction du portefeuille APP afin de s'assurer qu'il reste cohérent avec la stratégie et l'orientation globale de la politique monétaire, de préserver le fonctionnement des marchés et de maintenir un contrôle ferme sur les conditions à court terme du marché monétaire.

En outre, l'Eurosystème a poursuivi ses achats nets d'actifs au titre du PEPP au cours du premier trimestre 2022, à un rythme toutefois plus faible qu'au trimestre précédent, conformément à la décision prise par le Conseil des gouverneurs de décembre 2021³⁵. Sur la base de cette même décision, les achats nets au titre du PEPP ont été interrompus à la fin du mois de mars 2022, le Conseil des gouverneurs ayant toutefois l'intention de réinvestir les remboursements en principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du PEPP au moins jusqu'à la fin de l'année 2024. Le Conseil des gouverneurs continuera de faire preuve de flexibilité dans les réinvestissements, en vue de contrer les risques en lien avec la pandémie pesant sur le mécanisme de transmission de la politique monétaire. Le futur dénouement du portefeuille PEPP sera géré de manière à éviter toute interférence négative avec l'orientation de la politique monétaire.

La décomposition de la variation du coût amorti des titres de politique monétaire entre 2021 et 2022 figure dans le tableau ci-dessous.

Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés à l'échelle de l'Eurosystème sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêt. Au vu des résultats des tests réalisés au 31 décembre 2022, aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire – dont le coût amorti, hors créances rattachées, s'élève à 4 937 milliards d'euros – n'a lieu d'être enregistrée en comptabilité.

Variations du coût amorti des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

	2021	Entrées	Sorties	Autres variations ^a	2022
Programmes terminés					
SMP	1064	0	-826	-32	205
CBPP1	0	0	0	0	0
CBPP2	809	0	-809	0	0
Total Programmes terminés	1873	0	-1635	-32	205
Programme d'achats d'actifs (APP)					
CBPP3	63453	10708	-7316	141	66897
PSPP-Émetteurs publics français	437218	52837	-39872	2188	452373
PSPP-Émetteurs supranationaux	71435	9645	-4895	-101	76085
CSPP	97144	15040	-4911	-228	107045
Total APP	669250	88231	-56994	2001	702488
Programme d'achats d'urgence (PEPP)					
PEPP-PSPP-Émetteurs publics français	246322	31185	-13782	-1262	262463
PEPP-PSPP-Émetteurs supranationaux	41038	8918	-6603	-139	43214
PEPP-CSPP	10613	2606	-1835	-30	11354
PEPP-CBPP	1917	95	0	-3	2010
Total PEPP	299890	42805	-22220	-1434	319040
TOTAL	971013	131035	-80849	534	1021734

* Amortissement des valeurs déduites correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres, qui est réglé sur leur durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle, et l'impact de l'indication sur l'adoption de la valeur de remboursement des titres.

A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont détenus dans le cadre de la politique monétaire, autres que ceux qui sont détenus par la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) ou adossés aux fonds propres, ou aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans les postes A7.1, A11 et A12 (cf. notes 6, 9, 10 et 26).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciation sont réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité d'enregistrer de dépréciation.

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro Poste A7.2 de l'actif (en millions d'euros)

	2022	2021
Titres conservés jusqu'à l'échéance ^a	28464	28562
Autres titres obligataires	2127	2213
Créances rattachées	346	426
TOTAL	30837	31201

^a Au 2022, il n'y a pas eu de conversion de titres convertibles jusqu'à l'adhésion.

Note 7 : Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés et autres créances sur l'Eurosystème

A8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

En vertu de l'article 30.2 des statuts du SEBC, les BCN de la zone euro ont procédé au transfert d'avoirs de réserves de change à la BCE proportionnellement à leur quote-part dans le capital souscrit de la BCE. Le poste A8.2 correspond à la créance de la Banque de France sur la BCE résultant de ce transfert. Elle est ajustée à chaque modification de la répartition entre BCN de la zone euro du capital souscrit de la BCE, le dernier ajustement étant intervenu en 2020 dans le cadre du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC.

Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés Poste A8.2 de l'actif (en millions d'euros)

2022 2021

Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8240	8240
Créances rattachées	41	0
TOTAL	8281	8240

Cette créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

A8.4 Autres créances sur l'Eurosystème

À fin 2021, le poste A8.4 incluait la créance nette de la Banque de France vis-à-vis de l'Eurosystème générée par les transferts réalisés par le système de paiement Target2 avec les autres BCN du SEBC. La position Target2 de la Banque de France étant créditrice à fin 2022, celle-ci est présentée au sein du poste P7 du passif (*cf. note 15*).

Ce poste intégrait également fin 2021 la créance liée à l'acompte sur dividende versé par la BCE. Concernant 2022, compte tenu des perspectives de résultats de la BCE, le Conseil des gouverneurs a décidé de ne pas distribuer les revenus issus des billets en circulation ni ceux qui ont été générés par les titres de politique monétaire détenus par la BCE dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP (*cf. paragraphe relatif au dividende versé par la BCE au sein des principes comptables et méthodes d'évaluation*). Par conséquent, aucune créance n'est comptabilisée par la Banque de France à ce titre à fin 2022.

Autres créances sur l'Eurosystème Poste A8.4 de l'actif (en millions d'euros)

2022 2021

Créances sur l'Eurosystème (Target2)	0	25847
Acomptes sur dividendes BCE	0	31
Autres créances	0	0
TOTAL	0	25878

Note 8 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, dont il est la filiale.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1^{er} juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème.

Note 9 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Le poste A11 comprend notamment les titres et autres actifs adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les postes P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Autres actifs financiers en euros et en devises Poste A11 de l'actif (en millions d'euros)

	2022	2021
Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance ^{ab}	65133	69681
Autres titres	7825	7706
Autres opérations	45145	59308
Créances rattachées	38	2
TOTAL	118142	136698

^{ab} En 2022 aucun de ces titres n'a été liquidé non en outre partiellement.

^{ab} Titres adossés à des dépôts de la clientèle : 62 479 millions d'euros, dont 55 546 millions de titres en devises.

Portefeuilles-titres Extrait du poste A11 de l'actif (en millions d'euros)

	2022	2021
Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance		
Titres en euros	9587	12179
Titres en devises	55546	57503
Créances rattachées	20	-26
Valeur nette au bilan	65153	69655
Actions et parts de fonds d'investissement ^{ab}		
OPCVM	6712	6497
Autres titres à revenu variable	640	649
Valeur nette au bilan	7352	7146

^{ab} Les titres cotés sont présentés à leur valeur de marché de dernier jour avant de l'exercice.

^{ab} Le prix de revient des actions et parts de fonds d'investissement s'élevait à fin 2021 et fin 2022 respectivement à 5 500 et 5 600 millions d'euros.

Note 10 : Divers

Le poste A12 « Divers » comprend l'ensemble des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE), dont les titres de placement sont évalués à leur valeur de marché de fin d'exercice. Les « Autres comptes de régularisation » intégraient fin 2021 l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan détenues dans le cadre des opérations avec la clientèle ; elle figure fin 2022 au sein du poste P11 compte tenu de son sens créditeur (cf. notes 19 et 26).

Divers Poste A12 de l'actif (en millions d'euros)

	2022	2021
Divers, dont portefeuilles CRE	11394	12392
Comptes de régularisation	722	2604
<i>Produits à recevoir</i>	<i>678</i>	<i>370</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>43</i>	<i>26</i>
<i>Autres comptes de régularisation 1</i>	<i>1</i>	<i>2208</i>
TOTAL	12116	14995

Note 11 : Valeurs immobilisées et participation dans le capital de la BCE

Ni prêt ni avance n'ont été consentis par la Banque de France à ses filiales, excepté à l'IEDOM, qui bénéficie d'une avance de 7,5 milliards d'euros dans le cadre de son activité de mise en circulation des billets en euros pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer faisant partie de son périmètre d'intervention (cf. note 8). En outre, ni caution ni aval n'ont été donnés pour des montants significatifs par la Banque de France à ces entités.

Valeurs immobilisées Postes A8.1 et A13 de l'actif (en millions d'euros)

	31 décembre 2021	Augmentation a	Diminution a	31 décembre 2022
Participation BCE (valeur au bilan)	1777	125		1901
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	686	-	-	686
<i>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</i>	922	179	103	997
<i>Amortissements</i>	617	73	1	689
Valeur nette des immobilisations incorporelles	305	106	102	308
<i>Immobilisations corporelles (valeur brute)</i>	2522	637	619	2540
<i>Amortissements et provisions</i>	1531	90	60	1561
Valeur nette des immobilisations corporelles	991	547	559	979
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	1295	653	661	1287

* Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2022 Postes A8.1 et A13.2 de l'actif (en millions d'euros)

Dénomination	Siège social	Poste du bilan	Capital	Part du capital détenu (%)	Réserves et report à nouveau ayant affectation du résultat ^c	Résultat	Valeur comptable au bilan ^d	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice ou équivalent ^e	Dividendes encaissés en 2022
Banque centrale européenne	Francfort (Allemagne)	A 8.1	10285	20,42	43123	0	1901	900	9
IDEOM	Paris	A 13.2	33,5	100,00	123	9	149	53	8
Banque des règlements internationaux ^b	Bâle (Suisse)	A 13.2	858	8,82	27894	425	405	669	17
Europafi	Vic-le-Comte	A 13.2	133	99,00	19	-2	132	87	2
La Prévoyance immobilière	Paris	A 13.2	< 0,1	98,00	nd	nd	ns	nd	0

Dénomination	Siège social	Poste du bilan	Capital	Part du capital détenant (%)	Réserves et report à nouveau ayant affectation durable ^c	Résultat	Valeur comptable au bilan ^d	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice ou équivalent ^e	Dividendes encaissés en 2022
Banque de France Gestion	Paris	A 13.2	0,6	99,99	8	7	ns	24	14

ns : non significatif, nil : non applicable.

^a La part de capital souscrit correspond à la quote-part de la Banque de France dans l'ensemble des BCN qui participent à l'union. C'est cette part qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

^b Chiffre de dividendes versés le 31 mars 2022, comptés d'après les droits de souscription, hors de souscription DRESSE le 31 mars 2022.

^c Y compris les comptes de réévaluation et les provisions appliquées à des éléments pour les entités BECOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux.

^d Valeur comptable brute et nette des dérivés, autres provisions à l'état constant.

^e Produits net d'impôt pour les entités BECOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux. Production vendue pour les entités Banque et Banque de France Gestion.

À la suite d'une révision des critères de significativité de ces filiales à l'échelle de la Banque de France, aucune d'entre elles n'est consolidée depuis l'exercice 2019.

Participation dans la BCE

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29 des statuts du SEBC, sur la base de la part des différents pays dans la population totale et dans le produit intérieur brut de l'Union européenne, ces deux données étant assorties d'une pondération identique. La BCE ajuste cette répartition tous les cinq ans (la dernière révision quinquennale a eu lieu le 1^{er} janvier 2019), et chaque fois que la composition du SEBC varie.

Depuis le 31 janvier 2020, date du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC, la part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE s'établit à 16,6108 %, la part de la Banque d'Angleterre dans le capital de la BCE – 10 825 millions d'euros – ayant été réaffectée entre les BCN de la zone euro et les autres BCN hors zone euro.

À la date du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC, le capital libéré de la BCE est resté inchangé à 7 659 millions d'euros, puisque les BCN restantes ont couvert le capital libéré de 58 millions d'euros de la Banque d'Angleterre. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a décidé que les BCN de la zone euro acquitteraient intégralement l'augmentation de leur souscription au capital de la BCE découlant du retrait de la Banque d'Angleterre, en deux règlements annuels intervenant en 2021 et 2022³⁶. En conséquence, la Banque de France a transféré à la BCE deux montants de 124,6 millions d'euros respectivement en décembre 2021 et décembre 2022. Au 31 décembre 2022, la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE s'établit ainsi à 1 798,1 millions d'euros.

Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE (en %)

Jusqu'au 31 déc. 2003	Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 déc. 2006	Du 1 ^{er} janv. 2007 au 31 déc. 2008	Du 1 ^{er} janv. 2009 au 30 juin 2013	Du 1 ^{er} janv. 2013 au 31 déc. 2013	Du 1 ^{er} janv. 2014 au 31 déc. 2018	Du 1 ^{er} janv. 2019 au 31 janv. 2020	À compter du 1 ^{er} fév. 2020
16,8337	14,8712	14,3875	14,2212	14,1342	14,792	14,2061	16,6108

Outre la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE, le montant de la participation dans la BCE – qui s'établit au 31 décembre 2022 à 1 901 millions d'euros – comprend les montants nets versés par la

Banque, en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE³⁷ à la suite de l'ensemble des ajustements de la clé de répartition du capital de cette dernière.

Participation dans l'IEDOM

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Banque de France détient 100 % du capital de l'IEDOM, qui est chargé de la mise en oeuvre, pour le compte de la Banque de France, de ses missions de stratégie monétaire, de stabilité financière et de services à l'économie et à la société, sur les territoires de son périmètre d'intervention.

À ce titre, l'IEDOM est notamment responsable de la mise en circulation de la monnaie fiduciaire et des pièces de monnaie, de la cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème, de la surveillance des systèmes et moyens de paiement, de la tenue du secrétariat des commissions de surendettement, de la gestion locale des fichiers interbancaires et de la conduite de missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés.

Participation dans Europafi

La Banque de France a filialisé son activité papetière en 2015 au sein de la société Europafi. Le capital d'Europafi est détenu à hauteur de 99 % par la Banque de France, 0,5 % par la Banque d'Italie, 0,25 % par la Banque nationale d'Autriche et 0,25 % par la Banque du Portugal.

Participation dans BDF Gestion

La société BDF Gestion, filiale de gestion d'actifs détenue à hauteur de 99,99 % par la Banque de France, gère une gamme variée d'organismes de placement collectif ainsi que des mandats individualisés pour le compte d'investisseurs institutionnels.

Note 12 : Billets en circulation

Le montant des billets en euros en circulation a augmenté de 1,8 % entre 2021 et 2022.

Note 13 : Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro

Le poste P3 comprend les titres achetés dans le cadre de la politique monétaire et donnés en pension livrée. Depuis 2021, ce poste inclut également les fonds non librement disponibles des établissements de crédit.

Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro Poste P3 du passif (en millions d'euros)

	2022	2021
Engagements en euros envers des résidents de la zone euro	26977	28162
Dettes rattachées	7	0
TOTAL	26984	28162

Note 14 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs et dépôts à terme (hors Target2) en euros des banques centrales hors zone euro, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (*cf. note 5*) ou dans le poste A11 (*cf. note 9*) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de swaps de change (*cf. note 26*).

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro Poste P4 du passif (en millions d'euros)

	2022	2021
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	49470	70862
Dettes rattachées ^a	74	-22
TOTAL	49545	70840

* Dans les comptes 2021, le montant de 22 millions d'euros relatif aux relations avec la Banque de France 2021 a été présenté au sein des « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro ».

Note 15 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

En 2022, les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués de :

- la position Target2 créditrice de la Banque de France – présentée en 2021 au sein du poste A8 en raison de son sens débiteur (*cf. note 7*) ;
- la dette rattachée liée à la rémunération au taux principal de refinancement de la position Target2 ;
- la charge à payer au titre du partage du revenu monétaire.

Engagements en euros envers l'Eurosystème Poste P7 du passif (en millions d'euros)

	2022	2021
Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target2)	14531	0
Charges à payer au titre du partage du revenu monétaire	94	627
Dettes rattachées	157	0
TOTAL	14799	627

Note 16 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public, qui a été rémunéré de la manière suivante en 2022³⁸ :
 - jusqu'au 13 septembre 2022, date à laquelle le taux de la facilité de dépôt est devenu positif, rémunération sur la base du taux à court terme en euros (€STER) jusqu'à un montant plafond³⁹ puis, au-delà de ce montant, sur la base du taux de la facilité de dépôt,
 - à compter du 14 septembre 2022, rémunération au taux €STER jusqu'au plafond mentionné ci-dessus puis, au-delà de ce montant, au taux le plus bas entre la facilité de dépôt et l'€STER ;
- du compte d'autres organismes assimilés à l'État, ainsi que des dépôts de certains organismes internationaux. Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend les comptes courants en euros de la clientèle institutionnelle résidente autre que l'État et les organismes assimilés, ainsi que le compte courant de l'IEDOM.

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro Poste P8 du passif (en millions d'euros)

	2022	2021
P8.1 Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	79552	140852
P8.2 Autres engagements	11752	59271
Dettes rattachées	102	1
TOTAL	91407	200125

Note 17 : Comptes de recouvrement

Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont été débitées ou créditées sur le compte du client mais qui

n'ont pas encore donné lieu à crédit ou débit sur le compte d'un établissement de crédit, et réciproquement.

Note 18 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de swaps de change, figure soit dans le poste A11 (*cf. note 9*), soit dans les postes A4 ou A6 (*cf. note 5*), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) sont enregistrés dans le poste P8.2.

Opérations bancaires Poste P10 du passif (en millions d'euros)

	2022	2021
Dépôts à vue de la clientèle	1531	833
Autres opérations bancaires dont dépôts à terme	94449	124638
Dettes rattachées	435	165
TOTAL	96415	125636

Note 19 : Divers

Ce poste comprend principalement :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (*cf. note 28*) ;
- les créiteurs divers ainsi que l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan dans le cadre des opérations avec la clientèle, dont l'impact sur le compte de résultat est neutralisé par la réévaluation des positions de change du bilan, la position de change globale résultant de ces opérations étant proche de zéro (*cf. note 26*).

Divers Poste P11 du passif (en millions d'euros)

	2022	2021
Capital de la CRE	8631	8240
Charges à payer	324	303
Autres comptes de régularisation	0	5
Divers	2648	473
TOTAL	11604	9021

Note 20 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre de programmes de modernisation ou d'adaptation des activités de la Banque de France ; elles correspondent au provisionnement intégral des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;
- des provisions pour « repyramidage » relatives à la mise en oeuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à financer une fraction des cotisations de complémentaire santé des retraités ;
- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail) ;

- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocations décès, etc.) ;
- des provisions diverses, notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

Pour les provisions sociales faisant l'objet d'une actualisation, les paramètres retenus sont les suivants : taux d'actualisation de 3 % (2,25 % en 2021) et hypothèse de revalorisation des salaires et des pensions fondée sur une inflation de long terme de 2 % (1,75 % en 2021).

Provisions pour risques et charges Poste P12 du passif (en millions d'euros)

	2021		2022	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Provisions pour restructuration et repyramidage	130	0	7	123
Provisions pour indemnités de départ en retraite	128	13	15	126
Provision « complémentaire santé »	159	0	15	144
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	93	18	21	89
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	159	0	13	146
Provision relative aux opérations de politique monétaire	0	0	0	0
Autres	20	12	10	22
TOTAL	688	43	81	650

Note 21 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 30 décembre 2022.

Les cours de réévaluation du 30 décembre 2022 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 54 852 euros le kilogramme d'or fin (contre 51 746 euros le kilogramme fin 2021) ;
- un euro pour 1,0666 dollar américain (contre 1,1326 fin 2021) ;
- un euro pour 0,7989 DTS (contre 0,8091 fin 2021) ;
- un euro pour 1,5693 dollar australien (contre 1,5615 fin 2021).

La progression du poste P13 est essentiellement liée à la hausse importante du cours de l'or et du dollar américain face à l'euro. Le recul des marchés actions ainsi que l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur les actifs obligataires expliquent la diminution des plus-values latentes des portefeuilles titres libellés euros et devises.

Comptes de réévaluation Poste P13 du passif (en millions d'euros)

	2022	2021
Comptes de réévaluation or	114254	106688
Comptes de réévaluation devises	9357	6835
Comptes de réévaluation titres et instruments financiers à terme	2935	5188
TOTAL	126543	118711

Note 22 : Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux a été doté de ;4 412 millions d'euros au titre de l'exercice 2022 sur la base de l'analyse des risques potentiels liés aux expositions à la date d'arrêté ainsi que des charges futures issues de la rémunération de l'excédent de liquidité au sein de l'Eurosysteme.

Note 23 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises

Cf. note 30 et les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

Note 24 : Capital, réserves et report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau Poste P17 du passif (en millions d'euros)

	2022	2021
Capital	1000	1000
Réserves	7932	9007
Réserve réglementaire ^a	1614	1576
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour les retraites (cf. note 28)	2957	4074
Autres réserves ^b	3261	3257
Report à nouveau	0	0
TOTAL	8932	10007

^a Conformément à l'article R. 1447 du Code monétaire et financier, un prélèvement de 1 % sur le montant net est affecté à une réserve spécifique qui couvre d'éventuels risques liés au double décaissement.

^b Les autres réserves comprennent notamment le compte pour amortissement et le fonds d'amortissement contre les décaissements. Conformément à l'article R. 1447 du Code monétaire et financier, la Banque de France est soumise à une responsabilité civile, de nature affectant des immeubles, les agissements, et pour les décaissements à son égard, par un fonds d'indemnité de 1 milliard d'euros versé par la FAS au titre d'un régime d'assurance en 2022 sur le site de Chaudfontaine.

Le hors-bilan

Note 25 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les engagements sur titres

Montant notionnel des instruments financiers à terme (en millions d'euros)

	2022	2021
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
<i>Achats</i>	1832	0
<i>Ventes</i>	17318	0
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
<i>Achats</i>	189	43
<i>Ventes</i>	2434	232
Opérations de gré à gré		
<i>Swaps</i> de taux d'intérêt libellés en devises	173	163
<i>Swaps</i> de taux d'intérêt libellés en euros	0	0

En outre, la Banque de France est engagée à fin 2022 à hauteur de 274 millions d'euros au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement dans le cadre du placement de ses fonds propres et des ressources de la Caisse de réserve des employés (CRE).

Note 26 : Les opérations à terme en devises

Dans le cadre d'opérations avec la clientèle portant sur des opérations à terme en devises, la Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux) ; ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le

poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11) ; le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des *swaps* de change de montant et de durée équivalente aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle qui est relative à la gestion des réserves de change. Ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux qui sont utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (*cf. supra les méthodes d'évaluation relatives aux « Résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises »*).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle (en millions d'euros)

2022 2021

Euros à recevoir contre devises à livrer

Euros à recevoir 16068 19303

Devises à livrer 15774 19477

Devises à recevoir contre euros à livrer

Devises à recevoir 12126 24623

Euros à livrer 12253 24094

Devises à recevoir contre devises à livrer 91684 113157

Devises à livrer contre devises à recevoir 92639 110855

Les montants de devises à recevoir et à livrer résultant des opérations de gestion des réserves de change s'élèvent chacun à 1,1 milliard d'euros.

Note 27 : Les engagements au hors-bilan donnés ou reçus au titre des opérations avec le FMI

Les engagements donnés par la Banque de France

Au titre du quota de la Banque de France dans le capital du FMI, des tirages complémentaires peuvent être réalisés à hauteur de 18,4 milliards d'euros.

La ligne de financement accordée au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) est de 18,9 milliards de DTS⁴⁰, dont 0,1 milliard tiré au 31 décembre 2022. Des tirages complémentaires peuvent atteindre 18,8 milliards de DTS.

Un accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI et reconduit depuis. Par cet accord, la France s'engage à un financement additionnel de 13,5 milliards d'euros⁴¹. Cette ligne de prêt n'a pas été activée.

La Banque accorde des prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) au titre de la « facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Le premier accord de prêt portant sur 1,3 milliard de DTS a pris fin au 31 décembre 2018.

En février 2018, puis en juillet 2020, deux nouveaux accords de prêt ont été mis en place pour un total de 4 milliards de DTS et un nouveau en décembre 2022 pour 1,0 milliard de DTS. À fin décembre 2022, les tirages complémentaires pouvant être réalisés s'élèvent à 3,8 milliards de DTS.

Les engagements reçus par la Banque

Dans les lois de finances pour 2009, 2018 et 2022 et la loi de finances rectificative pour 2020, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au PRGT.

Note 28 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France bénéficient d'un régime de retraite régi par le décret 2007-262 du 27 février 2007 modifié, aligné sur celui de Fonction publique.

La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE), qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque. Elle constitue, comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « *un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion* ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Le bilan de la CRE comprend, à l'actif, des titres enregistrés dans le poste A12 du bilan de la Banque de France. Ils sont comptabilisés conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres.

Dans le poste P11 « Divers » du passif figure le capital de la CRE. Les plus et moins-values réalisées, les moins values latentes et les cotisations salariales versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve. Il en est de même pour les éventuelles dépréciations constatées par voie de provisions pour les titres de dette comptabilisés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance ainsi que pour les parts de fonds d'investissement non négociables. Au passif – dans le poste P13 – figurent également les écarts de réévaluation pour les titres de la CRE qui font l'objet d'une réévaluation. La réserve spéciale pour les retraites (cf. infra) figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Les charges de retraite non financées par prélèvement sur la réserve spéciale pour les retraites ou sur le capital de la CRE (cf. infra) sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les différentes sources de financement des retraites

Les pensions réglementaires servies aux retraités sont financées de la manière suivante :

- par les revenus d'intérêt et les dividendes issus des portefeuilles-titres de la CRE ;
- par le prélèvement sur la réserve spéciale instituée en 2007 par le Conseil général de la Banque de France, afin d'assurer le financement progressif des engagements de retraite non couverts⁴² ;
- par l'utilisation du capital de la CRE ;
- par une subvention d'équilibre versée par la Banque de France.

Les autres prestations payées par la CRE⁴³ sont quant à elles couvertes par une subvention versée par la Banque de France.

L'arrêté no A-2017-10 du Conseil général du 20 décembre 2017 relatif à la gestion financière de la CRE prévoit dans ses articles 3 et 4 que l'utilisation de la réserve spéciale et du capital de la CRE pour assurer le financement des pensions à verser sur une année est décidée par le Conseil général lors du vote du budget de la Banque de France. Cette décision est prise au regard du niveau de couverture des engagements de retraite par les portefeuilles titres de la CRE.

En outre, l'arrêté n° 2020-02 du Conseil général du 19 juin 2020⁴⁴ précise que cette autorisation peut être donnée pour le service des pensions de l'exercice suivant dans la mesure où, au moment du vote par le Conseil général du budget afférent, les engagements de retraite pris par la Banque sont intégralement couverts ou le sont compte dûment tenu de la distribution à venir du résultat.

Au titre de l'année 2022, les engagements de retraite n'étant pas intégralement couverts, la part des pensions réglementaires excédant les revenus des portefeuilles a été financée par une subvention d'équilibre versée par la Banque de France.

Pour mémoire, les engagements de retraite étaient intégralement couverts par les portefeuilles-titres de la CRE à fin 2020 et fin 2021. Par conséquent, les pensions réglementaires versées au titre de ces deux années ont été financées par prélèvement sur la réserve spéciale à hauteur respectivement de 471 et 473 millions d'euros.

En outre, la part de la valeur de marché des actifs de la CRE ayant excédé à fin 2020 et fin 2021 le montant des engagements de retraite (soit respectivement 690 et 1 117,6 millions d'euros) a fait l'objet, sur décision du Conseil général, d'un reversement intégral à l'État sous la forme d'une distribution partielle de la réserve spéciale.

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 20) sont intégralement provisionnés.

Les engagements de retraite et leur financement (en millions d'euros)

Engagements	2022	2021
Engagements de retraite	15536	14139
<i>dont actifs</i>	3881	4356
<i>dont pensionnés</i>	9655	9783
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	123	130
Engagement brut total	13659	14268
Insuffisance de couverture	692	
Financements	2022	2021
Financements	11607	12329
<i>dont Caisse de réserve des employés</i>	8651	8255
<i>dont réserve spéciale</i>	2957	4074
Provision	123	130
Écart de réévaluation	1237	2927
Financement total	12967	15397
Excédent de couverture	1118	

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2022, les tables de mortalité réglementaires applicables aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque de France. Le taux d'actualisation utilisé en 2022 est de 3 %, contre 2,25 % en 2021. Les hypothèses de revalorisation des salaires et des pensions fondées sur l'inflation de long terme se montent à 2 %, contre 1,75 % en 2021 (cf. note 20).

Le compte de résultat

Note 29 : Produit net d'intérêt

Même si, en raison de la normalisation en cours de la politique monétaire, l'exercice 2022 a été marqué par la constatation de charges d'intérêt au titre de la rémunération des dépôts inscrits au passif de la Banque de France, le produit net d'intérêt a progressé de 730 millions d'euros. Cette hausse s'explique à la fois par le recul des intérêts courus calculés sur les opérations de TLTRO III (cf. note 4 présentant les modalités de calculs) ainsi que par l'augmentation des revenus des titres indexés sur l'inflation détenus dans le cadre de la politique monétaire. En outre, les revenus issus des avoirs de réserves en devises et en euros sont en hausse par rapport à 2021.

Produit net d'intérêt Poste 1.1 du compte de résultat (en millions d'euros)

	2022	2021
Intérêts sur avoirs en devises	3683	1485
<i>Intérêts sur avoirs de réserves (hors FMI)</i>	1449	963
<i>Intérêts sur concours au FMI</i>	539	14
<i>Autres intérêts</i>	1695	508
Intérêts sur avoirs en euros	13184	10321
<i>Titres de politique monétaire</i>	8451	4093
<i>Intérêts prélevés sur comptes des institutions financières</i>	2523	4164
<i>Titres adossés aux réserves</i>	663	898
<i>Intérêts prélevés sur le compte du Trésor public</i>	426	536
<i>Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs en devises transférés</i>	41	0
<i>Intérêts sur créance sur la BCE au titre des billets</i>	583	0
<i>Autres intérêts</i>	497	630
Total des intérêts et produits assimilés (A)	16869	11806
Intérêts sur engagements en devises	-666	-102
<i>Intérêts sur engagements en devises de réserve</i>	-16	0
<i>Intérêts sur les allocations de DTS</i>	-456	-11
<i>Autres intérêts</i>	-193	-91
Intérêts sur engagements en euros	-8745	-4976
<i>Intérêts sur refinancement bancaire</i>	-2275	-4585

	2022	2021
Intérêts sur comptes des institutions financières	-3986	0
Intérêts versés sur le compte du Trésor public	-269	0
Intérêts sur position Target2	-602	0
Autres intérêts	-1613	-391
Total des intérêts et charges assimilés (B)	-9411	-5078
Produit net d'intérêt (A + B)	7458	6728

Note 30 : Résultat net des opérations financières

Ce poste du compte de résultat intègre les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cession des instruments financiers détenus par la Banque de France, ainsi que les moins-values de réévaluation constatées sur les instruments financiers, l'or et les devises. Il intègre également le résultat net de change généré lors de la réalisation d'opérations libellées en devises.

En 2022, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises s'établit à 283 millions d'euros. Conformément à la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, ce solde net, ainsi que les moins-values latentes de change sur devises de réserve (- 48 millions d'euros), ont été affectés par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE).

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat (en millions d'euros)

	2022	2021
Solde net sur les titres en devises ^{abc}	-376	14
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans les postes A7.1 et A7.2 ^{bcd}	-74	26
Solde net sur les titres de placement enregistrés dans le poste A11 ^b	-14	38
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	17	12
TOTAL	-446	89

^a À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1 du compte de résultat.

^b Ces postes comprennent les plus et moins-values latentes ainsi que les moins-values latentes de Bx d'or.

^c Ces postes comprennent également les effets de change sur instruments financiers à terme de non d'antériorité et les réserves sur instruments synthétiques.

^d Ces postes s'ajoutent en 2022 à hauteur de 26 millions d'euros des charges constatées dans le cadre du rattachement anticipé de titres intervenus à l'initiative de l'État et qui n'ont pas bénéficié au moment de leur émission d'un traitement égalitaire des plus-values de cession à hauteur de 1 milliard d'euros à la suite de ventes destinées à établir le respect de l'indépendance.

Note 31 : Produits des actions et des titres de participation

Ce poste intègre pour 2022 le produit issu de la perception du solde du dividende versé par la BCE au titre de son résultat 2021. En revanche, compte tenu des perspectives de résultats de la BCE pour 2022, le Conseil des gouverneurs a décidé de ne pas distribuer les revenus issus des billets en circulation ni ceux générés par les titres de politique monétaire détenus par la BCE dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP (cf. *paragraphe relatif au dividende versé par la BCE au sein des principes comptables et méthodes d'évaluation*).

Produits des actions et des titres de participation Poste 1.4 du compte de résultat (en millions d'euros)

	2022	2021
Dividende BCE (solde au titre de l'exercice précédent et acompte au titre de l'exercice en cours)	9	109

	2022	2021
Dividendes sur autres titres de participation	40	49
Autres dividendes	7	3
TOTAL	56	162

Note 32 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire, enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat. Pour 2022, il correspond à une charge de 102 millions d'euros. À ce montant s'ajoutent des ajustements sur les années antérieures, correspondant aux ajustements relatifs aux exercices 2020 et 2021 intervenus à la suite de la disponibilité des taux applicables aux opérations de TLTRO III pour la périodespéciale de taux d'intérêt additionnelle courant du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 (cf. note 4).

Répartition du revenu monétaire Poste 1.5 du compte de résultat (en millions d'euros)

	2022	2021
Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France	-1559	-897
Revenu monétaire alloué à la Banque de France	1457	239
Solde de partage du revenu monétaire au titre de l'exercice	-102	-658
Autres charges et produits issus du partage du revenu monétaire	8	31
Sous-total	-94	-627
Dotation nette des reprises aux provisions relatives aux opérations de politique monétaire	-	-
TOTAL	-94	-627

Note 33 : Net des autres produits et charges

Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectuées pour compte de tiers, principalement des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État. Il concerne aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'ACPR, instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21 janvier 2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance. L'ACPR est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2022, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 205 millions d'euros.

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les banques centrales nationales (BCN) en fonction de leur part dans le capital de la BCE.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est formé par les revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions Target2, la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, et, le cas échéant, les dépôts en euros des contreparties bancaires de l'Eurosystème en défaut. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE pour les avoirs de réserve transférés (à l'exception de la composante en or), la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target2, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, les créances sur les banques centrales n'appartenant pas à l'Eurosystème relatives à des opérations d'apport de liquidités en euros, les intérêts courus sur les titres de politique monétaire dont les risques et les revenus sont partagés et ayant fait l'objet de dépréciation, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chacune d'elle dans le capital de la BCE. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Net des autres produits et charges Poste 1.6 du compte de résultat (en millions d'euros)

	2022	2021
Rémunération des services rendus à l'État	218	222
Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR	205	205
Autres produits ^a	1040	368
Total des autres produits (A)	1464	795
Total des autres charges (B)	-705	-84
Solde net des autres produits et charges (C=A+B)	757	710

* Ce poste inclut notamment la contribution des commissions de Schengen gérée par la Banque de France (PNC), l'ICF, l'IBEDS.

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

Note 34 : Frais de personnel et charges assimilées

À compter de l'exercice 2022, les charges sociales intègrent les cotisations patronales au titre de la retraite des agents titulaires ; elles étaient jusqu'en 2021 inclus affectées au capital de la CRE dans le cadre de la distribution du résultat net de la Banque.

Les modalités de financement des charges de retraite sont présentées dans la note 28 relative aux engagements de retraite.

Frais de personnel et charges assimilées Poste 2.1 du compte de résultat (en millions d'euros)

	2022	2021
Salaires et traitements liés	584	567
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	95	92
Charges sociales	294	164
Intéressement et participation	35	36
Total des frais de personnel	1009	859

Poste 2.2 du compte de résultat (en millions d'euros)

2022 2021

Charges de retraite et charges assimilées 526 36

Total des charges de retraite 526 36

Rémunération des organes de direction (en millions d'euros)

2022 2021

Montant global des rémunérations versées aux organes de direction^a 3,2 3,2

* Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Conseil de direction. La rémunération comprend la rémunération fixe, les allocations, les avantages en nature. Le conseil général élu et nommé en vertu par intérim et les membres du conseil de direction élu et nommé en vertu par intérim.

Pour l'année 2022, la rémunération brute totale du gouverneur a été de 293 652 euros. Celle du premier sous-gouverneur, Denis Beau, a été de 237 671 euros et celle de la seconde sous-gouverneure, Sylvie Goulard, de 217 860 euros (jusqu'à son départ début décembre). Ils ne bénéficient pas d'appartement de fonction, mais perçoivent chacun une indemnité logement brute de 5 974 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R. 142-19 du Code monétaire et financier.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs ne bénéficient ni d'une part variable de rémunération, ni de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Note 35 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L. 144-4 du Code monétaire et financier et de la convention visée à l'article L. 141-2 du même Code.

Impôts sur les bénéfices Poste 5 du compte de résultat (en millions d'euros)

2022 2021

Charge d'impôt 1067 1895

Sur le résultat ordinaire 1067 1895

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2022)

KMPG S.A. (Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60005, 92066 Paris La Défense Cedex)

Mazars (Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92085 Paris La Défense Cedex)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- Le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – Les portefeuilles-titres » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Évaluation des titres et avoirs en devises, et des réserves en or

Votre Institution détient des titres et des avoirs en devises, et des réserves en or. En fin d'année, les positions de change en devises et en or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les modalités de comptabilisation du résultat de change et des impacts de la réévaluation sont décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – Les opérations en devises et le résultat de change » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à vérifier les cours utilisés pour réévaluer ces positions, et à tester les contrôles clés relatifs aux dotations et reprises impactant la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises.

Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution calcule ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 28 de l'annexe aux comptes annuels.

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuair.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 mars 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A. : Marie-Christine Jolys, Associée

Mazars : Franck Boyer, Associé

[Rapport des commissaires au comptes sur les comptes annuels \(PDF - 118 Ko\)](#)

Off

Consulter les notes de bas de page

¹ Le coussin contracyclique est une exigence réglementaire en capital bancaire, calibrée entre 0 % et 2,5 % des actifs pondérés du risque. Ce coussin doit être augmenté lors de la montée du cycle financier et relâché lors de son retournement.

² Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

³ L'indicateur « dirigeant » de la Banque de France est attribué aux personnes physiques qui exercent, ou ont exercé, une fonction de dirigeant d'entreprise (soit au titre de représentant légal ou d'associé d'une personne morale, soit en qualité d'entrepreneur individuel).

⁴ Oms (M.), Alabergère (G.) et Ardisson-Khataoui (M.) (2022), Situation financière des start-up en 2021, Banque de France, juillet.

⁵ Ce dispositif permet d'atténuer les conséquences de la pandémie de Covid-19 et de conduire à une économie européenne plus verte, plus numérique et plus robuste.

⁶ OAT : obligation assimilable du Trésor. OATi : obligation assimilable du Trésor indexée sur l'inflation.

⁷ La « tokenisation » d'un actif réel consiste à convertir les droits qui lui sont attachés en un enregistrement numérique. C'est une manière de représenter dans le monde numérique un bien immobilier par exemple, ou une obligation, une propriété intellectuelle, demain une monnaie, et de pouvoir échanger cet actif en bénéficiant des mécanismes de la *blockchain*. Une fois enregistré sur la *blockchain*, le *token* peut donc être échangé au sein de la communauté et tout l'historique lié à la détention de cet actif est tracé dans les blocs (Source : Banque de France, *ABC de l'économie*).

⁸ SAM améliore la supervision bancaire avec la possibilité de détection d'éléments atypiques dans les déclarations des établissements supervisés ; DIXIT facilite la recherche et la visualisation de contenus pertinents pour la réglementation.

⁹ L'actif des banques centrales est constitué de titres à moyen et long terme, rémunérés à taux fixe et achetés lorsque les taux étaient au plus bas. Le passif des banques centrales est constitué des dépôts des banques commerciales, rémunérés à taux variable. À mesure que les taux d'intérêt sont relevés, l'écart entre la rémunération des comptes de dépôt au passif et les produits d'intérêt dégagés par les titres détenus à l'actif s'accroît, ce qui devrait entraîner une dégradation du résultat des banques centrales (*cf. chapitre Gestion financière et comptes*).

¹⁰ Données déchets et émissions fugitives non encore disponibles, données estimées à décembre 2022.

¹¹ Conformément au décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

¹² Utilisation de la méthode PEF 3.0 (*Product Environmental Footprint*), proposée par la Commission européenne et recommandée par l'Ademe, et des facteurs d'émissions NegaOctet pour transcrire l'impact environnemental des composants du système d'information de la Banque de France. L'analyse multicritère intègre l'épuisement des ressources, les tensions sur l'énergie, l'exposition aux radiations ionisantes, etc.

¹³ Loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, dite loi Rixain.

¹⁴ L'article D. 1142-4 du Code du travail prévoit la publication du niveau de résultat obtenu de cinq indicateurs. En 2021, il était de 92/100 à la Banque de France.

¹⁵ Les pensions ne sont versées par prélèvement sur la réserve spéciale pour les retraites ainsi que sur les fonds de la CRE que dans la mesure où ceux-ci continuent d'assurer la couverture complète des engagements futurs (*cf. note 28 sur les comptes, infra*). Pour mémoire, en 2021, les pensions n'avaient pas affecté les charges d'exploitation de la Banque dès lors qu'elles avaient été financées par- prélèvement sur la réserve spéciale pour les retraites. Pour mémoire également, l'excédent à fin 2020 et fin 2021 des actifs de la CRE par rapport au montant des engagements de retraite a été reversé à l'État sous la forme d'une distribution de la fraction considérée excédentaire de la réserve spéciale pour les retraites (pour un montant total de 1 808 millions d'euros).

¹⁶ En application de l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, qui prévoit que le « Conseil général arrête la présentation des états comptables publiés » et qu'« il peut limiter le détail des informations rendues publiques ».

¹⁷ Décision de la BCE du 13 décembre 2010 modifiée, relative à l'émission des billets en euros (BCE/2010/29).

¹⁸ Décision de la BCE du 3 novembre 2016 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro (BCE/2016/36).

¹⁹ En 2023, ce mécanisme concernera la Croatie.

²⁰ SMP : programme pour les marchés de titres (*securities markets programme*) ; CBPP : programme d'achats d'obligations sécurisées (*covered bond purchase programme*) ; ABSPP : programme d'achats de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase*) ; PSPP : programme d'achats de titres du secteur public (*public sector purchase programme*) ; PEPP : programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*).

- ²¹ Décision de la BCE du 15 décembre 2014 (ECB/2014/57) concernant la distribution provisoire du revenu de la BCE.
- ²² Application de la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE sur la période courant du 23 novembre 2022 à la date de remboursement anticipé ou la date d'échéance.
- ²³ Cette clé est passée à 20,26 % le 1^{er} janvier 2023, en lien avec l'accession de la Croatie à la zone euro.
- ²⁴ Sont incluses dans l'assiette des réserves les exigibilités correspondant à des « dépôts », « titres de créance » et « instruments du marché monétaire » (libellés en euros ou en devises, à l'égard de résidents ou de non-résidents), telles que définies dans le cadre du dispositif de la BCE relatif à la collecte des statistiques monétaires et bancaires. Les exigibilités interbancaires entre établissements eux-mêmes assujettis au système de réserves obligatoires et les exigibilités vis-à-vis des autres banques nationales participantes et de la BCE sont exclues de l'assiette des réserves.
- ²⁵ Le taux de la facilité de dépôt s'est établi au cours de l'année 2022 : à - 0,5 % jusqu'au 26 juillet, à 0 % du 27 juillet au 13 septembre, à + 0,75 % du 14 septembre au 1^{er} novembre, à + 1,50 % du 2 novembre au 20 décembre et à + 2,00 % à partir du 21 décembre.
- ²⁶ *Securities markets programme* – Décision de la BCE n° 2010/5 du 14 mai 2010.
- ²⁷ *Covered bond purchase programme* – Décisions de la BCE n° 2011/17 du 3 novembre 2011 et n° 2020/8 du 3 février 2020 modifiée.
- ²⁸ *Public sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/9 du 3 février 2020.
- ²⁹ *Corporate sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2016/16 du 1^{er} juin 2016 modifiée.
- ³⁰ *Pandemic emergency purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/17 du 24 mars 2020 modifiée.
- ³¹ *Asset-backed securities purchase programme* – Décision de la BCE n° 2014/45 du 19 novembre 2014 modifiée.
- ³² *Covered bond purchase programme* – Décisions de la BCE n° 2009/16 du 2 juillet 2009.
- ³³ Cf. communiqué de presse de la décision du Conseil des gouverneurs du 10 mars 2022.
- ³⁴ Cf. communiqué de presse de la décision du Conseil des gouverneurs du 9 juin 2022.
- ³⁵ Cf. communiqué de presse de la décision du Conseil des gouverneurs du 16 décembre 2021.
- ³⁶ Cela a entraîné une augmentation du capital libéré de la BCE, de 7 659 millions d'euros en 2020 à 8 270 millions en 2021 et à 8 880 millions en 2022. En particulier, cf. la décision (UE) 2020/138 de la BCE du 22 janvier 2020 relative à la libération du capital de la BCE par les banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro et abrogeant la décision (UE) 2019/44 (BCE/2020/4), la décision (UE) 2020/136 de la BCE du 22 janvier 2020 relative à la libération du capital de la Banque centrale européenne par les banques centrales nationales n'appartenant pas à la zone euro et abrogeant la décision (UE) 2019/48 (BCE/2020/2) et la décision (UE) 2020/139 de la BCE du 22 janvier 2020 fixant les modalités des transferts des parts du capital de la BCE entre les banques centrales nationales et de l'ajustement du capital libéré et abrogeant la décision (UE) 2019/45 (BCE/2020/5).
- ³⁷ Les fonds propres de la BCE comprennent le total des réserves, comptes de réévaluation et provisions équivalentes à des réserves, minoré des pertes relatives aux exercices précédents. Dans le cas d'un ajustement de la clé en capital survenant pendant l'exercice, les fonds propres comprennent également le résultat (profit ou perte) à la date de l'ajustement.

³⁸ Les intérêts sont crédités (ou débités) au compte du Trésor public le deuxième jour ouvré du mois suivant.

³⁹ 872,3 millions d'euros pour l'année 2022.

⁴⁰ Décision FMI n° 16645.

⁴¹ Dans le cadre du renouvellement pour la période 2021-2023, le montant a été revu le 1^{er} janvier 2021 pour être porté de 31,4 milliards d'euros à 13,5 milliards d'euros.

⁴² Réserve dotée dans le cadre des dispositions du 3^e alinéa de l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier.

⁴³ Notamment la bonification d'annuités, les allocations voyages et les allocations décès.

⁴⁴ Modifiant l'article 4 du règlement annexé au décret n° 2007-262 du 27 février 2007 relatif au régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France.

Off

Annexes

[Rapport annuel de la Banque de France 2022 - Annexes... \(PDF - 461 Ko\)](#)

Off

Télécharger le rapport

[Rapport annuel de la Banque de France 2022... \(PDF - 8 Mo\)](#)

Off

Podcast picto type unknown

On parle cash : les podcasts de la Banque de France

Les podcasts #onparlecash vous proposent un aperçu des sujets économiques qui font l'actualité de la banque centrale : la finance verte, la dette, la sécurité des moyens de paiement, la croissance, l'Eurosystème, le crédit immobilier, la BCE...

[On parle cash](#)

Picto bulletins type unknown

Le Bulletin de la Banque de France

Il a vocation, sur les sujets économiques et financiers suivis, traités ou étudiés par la banque centrale, à constituer un outil d'information pour des publics variés et à proposer un éclairage pédagogique afin de permettre de former son propre jugement.

[Le Bulletin de la Banque de France](#)